

Der Blindenführhund als Mobilitätshilfe für blinde und hochgradig sehbehinderte Menschen

Perrine ESQUENET
Année académique 2018-2019
Supervision : Patricia KERRES PROMOTEUR
Marlène VRANCX CO-PROMOTEUR

Mémoire présenté en vue
de l'obtention du diplôme de
Master en Traduction

Le chien guide, une aide à la mobilité pour les personnes aveugles et malvoyantes

Permettez-moi d'adresser mes remerciements à Madame Kerres et à Madame Vrancx, respectivement promotrice et co-promotrice de ce mémoire de fin d'études, pour m'avoir accompagnée tout au long de la réalisation de ce travail. Je salue également le temps et la motivation qu'elles ont déployés pour me permettre aujourd'hui de présenter un ouvrage dont je suis fière. Elles ont en effet mis à ma disposition leur expérience et leur savoir pour m'aider au mieux dans ma tâche.

Je remercie bien évidemment l'association *Deutscher Blinden- und Sehbehindertenverband e. V.* (DBSV) de m'avoir fait immédiatement confiance pour la traduction de la brochure *Der Blindenführhund als Mobilitätshilfe für blinde und hochgradig sehbehinderte Menschen*.

Je remercie également l'association *Entrevues asbl*, et plus précisément sa directrice, Joëlle Huart. Cette dernière m'a été d'une aide très précieuse tout au long de la réalisation de mon travail en me transmettant son savoir et en m'ouvrant les portes de son quotidien de monitrice de chiens guides d'aveugles. Elle m'a ainsi permis de connaître toutes les finesses du domaine afin d'offrir précision et exactitude à mon lecteur.

Je remercie aussi Stéphanie Tuytens et Jean-David Kartheuser de m'avoir fait le cadeau de partager avec moi leur savoir dans leur domaine respectif, me permettant d'élargir mes connaissances et de garantir ainsi à mon lectorat la fiabilité des informations.

Je remercie bien sûr mes parents et ma sœur, Marine, qui m'ont soutenue dans la réalisation de ce travail et qui m'ont donné de précieux conseils.

Je remercie enfin Laure, Camille, Julien et Emeric pour le soutien qu'ils m'ont apporté. Je remercie également toutes les personnes ayant contribué, de près ou de loin, à ce mémoire de fin d'études.

Table des matières

Table des matières	6
Vorwort	8
Einleitung	10
1. Einleitung	10
2. Allgemeine Definitionen	11
3. Sehbehinderung	12
3.1 Einleitung	12
3.2 Aufbau des Auges	12
3.3 Definitionen	14
3.4 Frequenz der Sehbehinderung	17
3.5 Ursachen der Sehbehinderung	18
4. Assistenzhunde	24
4.1 Einleitung	24
4.2 Assistenzhundarten	25
4.3 Vereine	36
4.4 Assistenzhunde im Recht	36
5. Schluss	41
Traduction	42
Préface	43
L'histoire du chien guide d'aveugle	45
Le chien guide d'aveugle, une aide à la mobilité	46
La formation du chien guide d'aveugle	49
Les capacités du chien guide d'aveugle	52
Les exercices d'obéissance	60
Portraits des races canines utilisées	61
Pouvez-vous devenir maître d'un chien guide d'aveugle ?	66
Obtenir un chien guide d'aveugle	68
Problèmes durant la période d'acclimatation	77
Un chien guide d'aveugle malgré une vision résiduelle ?	78
L'équipement du chien guide d'aveugle	79
Conseils pour la santé et les soins du chien guide d'aveugle	81
Le chien guide d'aveugle et la loi	82
Conseils et aide	86
Conseils de lecture	87
Critères de qualité pour la sélection, la formation et la prise en charge des frais du chien guide	88
Liste d'adresses utiles	95
Autres publications de la DBSV	103
Commentaires	105
1. Commentaires généraux	106
1.1 Auteurs du texte source	106
1.2 Destinataire	106
1.3 Motivation et but	108
1.4 Typologie du texte source	109
2. Commentaires relatifs à la recherche documentaire et au travail terminologique	110

2.1 Recherche documentaire	110
2.2 Travail terminologique	116
3. Commentaires de traduction	124
3.1 Stratégies mises en place	124
3.2 Autres difficultés	131
4. Mise en page	140
Glossaire	142
1.1 Abréviations utiles	142
1.2 Glossaire	142
1.3 Bibliographie	172
1.3.1 Thèses et mémoires	189
1.3.2 Documents électroniques	189
1.3.3 Documents non publiés ou à diffusion limitée	191
1.3.4 Entrée dans un ouvrage de référence	191
Hoffnung für die Zukunft	192
Bibliographie	193
1.1 Textes législatifs	193
1.2 Monographies	195
1.3 Thèses et mémoires	196
1.4 Documents non publiés ou à diffusion limitée	197
1.5 Articles	198
1.6 Documents audio-visuels	198
1.7 Documents électroniques	199



Vorwort

"Einige Engel wählen Fell statt Flügel."¹

Mir gefällt dieses Zitat sehr gut, da es ziemlich repräsentativ für das ist, was ich denke. Ich bin in der Tat eine Tierliebhaberin. Ich habe mich immer dafür eingesetzt, für Tierheime zu spenden oder ihnen auf andere Weise zu helfen.

Eines Tages, als ich ein Kind war, sah ich eine sehbehinderte Person, die von ihrem Hund geführt wurde. Damals hatte ich noch nie von Blindenführhunden oder gar Assistenzhunden gehört. Ich war sehr bewegt von der Hingabe dieses Hundes an seinen Halter und wollte schon immer mehr über diese Schutzengel wissen. Als ich also das Thema meiner Masterarbeit wählen musste, zögerte ich nicht. Ich dachte, es wäre eine Gelegenheit für mich, diese Tiere kennenzulernen.

Bei der Suche nach dem Quelltext stellte ich fest, dass viele Dokumente zu diesem Thema vom *Deutschen Blinden- und Sehbehindertenverband* (DBSV) veröffentlicht wurden. Es handelt sich um die Dachorganisation der Blinden- und Sehbehindertenverbände in Deutschland (Blinden- und Sehbehindertenverein Westfalen e. V. [BSVW], n.d.). Sie wurde 1912 gegründet und ist heute in jedem Land präsent, um die Interessen von Sehbehinderten zu vertreten (Deutscher Blinden- und Sehbehindertenverband [DBSV], n.d.).

Ich habe die Broschüre *Der Blindenführhund als Mobilitätshilfe für blinde und hochgradig sehbehinderte Menschen* aus mehreren Gründen gewählt. Zunächst natürlich, weil sie sich mit Blindenführhunden beschäftigt. Es handelt sich auch um einen Fachtext, der es ermöglicht, eine Übersetzung und ein Glossar zu erstellen. Tatsächlich wollte ich für diese Arbeit das in den beiden Bereichen meiner Ausbildung (Übersetzung und Terminologie) erworbene Wissen anwenden. Darüber hinaus ist diese Broschüre vollständig, da sie verschiedene Aspekte des Themas darstellt. Laut Kokartis, Roth, Pohl und Böhning (2006) soll diese

¹ Persönliche Übersetzung des Zitats eines unbekannten Autors „Certains anges choisissent la fourrure au lieu des ailes“.

Broschüre Führhundhalter „über die Historie, das Leistungsvermögen, die Ausbildung, die Arbeitsweise des Blindenführhunds sowie das Beantragungsverfahren und die rechtlichen Rahmenbedingungen für diese Mobilitätshilfe informieren“ (Kokartis et al., 2006, pp.4,5). Schließlich, und vielleicht am wichtigsten für mich, werden die Übersetzung und das Glossar für Verbände und Blindenführhundschulen nützlich sein.

Zur besseren Lesbarkeit ist diese Arbeit in vier Teile gegliedert. Im ersten Abschnitt stelle ich die Sehbehinderung und die Assistenzhunde vor. Tatsächlich halte ich es für wichtig, dass der Leser der Übersetzung zuerst mehr über Sehbehinderung und Assistenzhunde weiß.

Die Übersetzung der Broschüre ins Französische erfolgt im zweiten Teil und informiert den Leser „über die Historie, das Leistungsvermögen, die Ausbildung, die Arbeitsweise des Blindenführhunds sowie das Beantragungsverfahren und die rechtlichen Rahmenbedingungen für diese Mobilitätshilfe“ (Kokartis et al., 2006, pp.4,5).

Der dritte Teil enthält das Glossar, das ich zusammengestellt habe, um insbesondere für französisch- oder deutschsprachige Blindenführhundschulen nützlich zu sein und dem Leser das Verständnis zu erleichtern. Dieses Glossar richtet sich daher nicht nur an Experten auf diesem Gebiet, sondern auch an Personen, die über Grundkenntnisse in diesem Bereich verfügen.

Im letzten Teil erkläre ich die Schwierigkeiten, auf die ich bei der Erstellung der Übersetzung und des Glossars gestoßen bin, und die Lösungen, die ich gefunden habe.

Der Blindenführhund ist allgemein nicht sehr bekannt. Ziel dieser Arbeit ist es daher, neben der Information von Menschen, die bereits über Grundkenntnisse des Themas verfügen, diese Mobilitätshilfe einer breiten Öffentlichkeit bekannt zu machen.

Einleitung



1. Einleitung

Blindenführhunde sind die bekanntesten Assistenzhunde, sind aber wie alle diese Hunde in der Öffentlichkeit kaum bekannt. Es ist nicht ungewöhnlich zu hören, dass einigen sehbehinderten Menschen in Begleitung ihres Assistenzhundes der Zugang zu einem Unternehmen verweigert wurde. Dies lässt sich durch die Unwissenheit der Öffentlichkeit über dieses Tier und die damit verbundenen Gesetze erklären.

Seit vielen Jahren begleitet jedoch der Blindenführhund sehbehinderte Menschen. Tatsächlich stammen die ersten literarischen Erwähnungen dieses Tieres aus dem 16. Jahrhundert (Entrevues asbl, n.d.). Heute widmen sich Blindenführhundschohlen der Ausbildung dieses Assistenzhundes. Die erste Einrichtung wurde 1915 in Deutschland gegründet, um Kriegsinvaliden das Leben zu erleichtern. In Belgien geht die erste Schule auf den Zweiten Weltkrieg zurück (Entrevues asbl, n.d.).

Der Blindenführhund ermöglicht es seinem Halter nicht nur, sich sicher im Verkehr fortzubewegen. Laut Gaunet et Milliet (as cited in Font, 2015) trägt dieses Tier auch dazu bei, die Interaktion mit Fremden zu stärken und seinem Halter Zuneigung und ein Gefühl von psychischem Komfort zu vermitteln.

Ich habe beschlossen, diese Einführung in zwei Hauptpunkte zu unterteilen. In der Tat umfasst mein Thema zwei Bereiche: Sehbehinderung und Blindenführhunde. Daher war es wichtig, beide anzusprechen. Ich war jedoch der Auffassung, dass die Übersetzung der Broschüre vollständige Informationen über Blindenführhunde lieferte und dass meine Leserschaft nicht mehr über sie erfahren konnte. Deshalb habe ich es vorgezogen, mich auf das Wesentliche des Blindenführhundes zu konzentrieren: den Assistenzhund.



2. Allgemeine Definitionen

Da sich diese Einleitung mit den Begriffen Behinderung, Körperbehinderung (genauer gesagt Sehbehinderung) und Assistenzhunde beschäftigt, ist es wichtig, diese zunächst zu klären.

Im Neunten Buch Sozialgesetzbuch (SGB IX) wird der Begriff **Behinderung** wie folgt definiert:

Menschen mit Behinderungen sind Menschen, die körperliche, seelische, geistige oder Sinnesbeeinträchtigungen haben, die sie in Wechselwirkung mit einstellungs- und umweltbedingten Barrieren an der gleichberechtigten Teilhabe an der Gesellschaft mit hoher Wahrscheinlichkeit länger als sechs Monate hindern können. Eine Beeinträchtigung nach Satz 1 liegt vor, wenn der Körper- und Gesundheitszustand von dem für das Lebensalter typischen Zustand abweicht. Menschen sind von Behinderung bedroht, wenn eine Beeinträchtigung nach Satz 1 zu erwarten ist (§ 2 SGB IX, 2019, para. 1).

Nach Leyendecker wird eine Person als **körperbehindert** bezeichnet, „die infolge einer Schädigung des Stütz- und Bewegungssystem, einer anderen organischen Schädigung oder einer chronischen Krankheit so in ihren Verhaltensmöglichkeiten beeinträchtigt ist, dass die Selbstverwirklichung in sozialer Interaktion erschwert ist“ (as cited in Bechstein, 2010, p.71).

Die **Sehbehinderung** wird im folgenden Punkt behandelt.

Nach dem Deutschen Assistenzhunde-Zentrum (n.d.) sind **Assistenzhunde** „speziell ausgebildete Hunde, die Aufgaben erlernen, um ihrem Menschen mit einer Schwerbehinderung im Alltag zu helfen“ (Assistenzhunde, para.1).



3. Sehbehinderung

3.1 Einleitung

In den meisten Fällen sind es Augenerkrankungen, die Sehbehinderungen verursachen. Dabei handelt es sich hauptsächlich in den entwickelten Ländern um altersbedingte Krankheiten und in Entwicklungsländern um Erkrankungen, die eigentlich leicht zu behandeln gewesen wären (Robert Koch-Institut, 2017).

3.2 Aufbau des Auges

Verschiedene Strukturen bauen das Auge auf, die unterschiedliche Aufgaben erfüllen und zum Sehen notwendig sind (Öffentliches Gesundheitsportal Österreichs, 2018). Das Sehorgan besteht also aus dem Augapfel (Abbildung 1), der knöchernen Augenhöhle, den Augenlidern, dem Tränenapparat und den Augenmuskeln (Robert Koch-Institut, 2017).

Der Augapfel

Der Augapfel wird durch drei für das Auge wichtige Schichten geschützt (Öffentliches Gesundheitsportal Österreichs, 2018 ; Robert Koch-Institut, 2017).

- Die äußere Augenhaut

Diese äußere Schicht des Augapfels ist in zwei Teile gegliedert: die Lederhaut (Sclera) und die Hornhaut (Cornea). Die Lederhaut schützt das Auge in gewissem Maße vor physischen Einflüssen. Die Hornhaut an der Vorderseite schützt das Auge vor Strahlungen.

- Die mittlere Augenhaut (Uvea)

Diese Schicht des Augapfels ist auch in zwei Teile gegliedert: die Aderhaut (Chorioidea) und die Regenbogenhaut (Iris). Die gefäßreiche Aderhaut versorgt die Netzhaut (Retina) und hält die Augentemperatur konstant. Die Regenbogenhaut an der Vorderseite trennt die vordere von der hinteren Augenkammer.

- Die innere Augenhaut

Diese Schicht bildet die Netzhaut (Retina). Die Netzhaut besteht aus Sinnes- und Nervenzellen. Sinneszellen wandeln einfallendes Licht in elektrische Impulse um, während Nervenzellen Signale über den Sehnerv zum visuellen Kortex übertragen.

Zu diesen drei Schichten des Augapfels kommen noch die Linse und der Glaskörper (Robert Koch-Institut, 2017).

- Linse

Die hinter der Pupille gelegene Linse bündelt das Licht auf die Netzhaut.

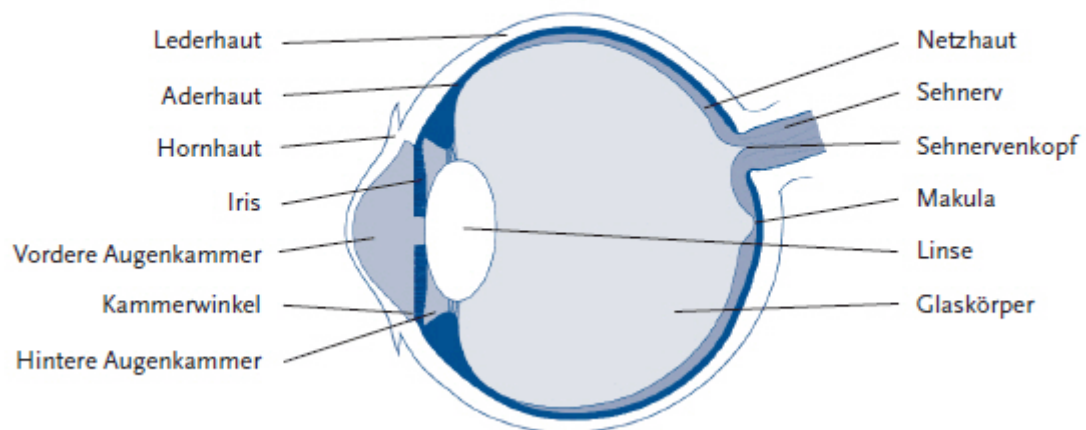
- Glaskörper

Der Glaskörper im Inneren des Auges erhält die Kugelform des Sehorgans aufrecht.

Abbildung 1

Aufbau des Augapfels (Querschnitt linkes Auge, Ansicht von oben)

Quelle: Robert Koch-Institut 2013



Quelle: Robert Koch-Institut, 2017

3.3 Definitionen

Die Arten von Sehbehinderungen und ihre Definition können von Land zu Land unterschiedlich sein (Robert Koch-Institut, 2017).

3.3.1 Deutschland

In Deutschland definiert das Gesetz drei verschiedene Sehverluste: Blindheit, hochgradige Sehbehinderung und Sehbehinderung (Robert Koch-Institut, 2017).

Blindheit

Nach Finger, Bertram, Wolfram und Holz (2012) gilt als **blind**, wer (Robert Koch-Institut, 2017)

- Auf dem besseren Auge nach optischer Korrektur eine Sehschärfe von $\leq 2 \%$ (0,02)

oder

- eine gleich zu achtende Beeinträchtigung des Sehvermögens (z.B. Gesichtsfeldeinschränkung) besitzt.

Hochgradige Sehbehinderung

Als **hochgradig sehbehindert** gilt, wer

- Auf dem besseren Auge nach optischer Korrektur eine Sehschärfe von $\leq 5 \%$ (0,05) (Bärbel, 2015)

oder

- eine gleich zu erachtende Sehstörung (z.B. Gesichtsfeldeinschränkung) besitzt (Robert Koch-Institut, 2017).

Sehbehinderung

Als **sehbehindert** gilt, wer (Bärbel, 2015 ; Robert Koch-Institut, 2017)

- Auf dem besseren Auge nach optischer Korrektur eine Sehschärfe von $\leq 30\%$ (0,3)

oder

- eine gleich zu erachtende Sehbehinderung (z.B. Gesichtsfeldeinschränkung) besitzt.

Diese Definitionen gelten nur für Deutschland, da sie sich teilweise in anderen Ländern unterscheiden können (Robert Koch-Institut, 2017).

Visus	Deutschland	WHO
<0,5		
<0,3	Sehbehinderung	moderate visual impairment
<0,1		severe visual impairment
<0,05	Hochgradige Sehbehinderung	blindness
$\leq 0,02$	Blindheit	
Keine Lichtwahrnehmung		

Quelle: Robert Koch-Institut, 2017

3.3.2 Belgien

Der erste große Unterschied zwischen Belgien und Deutschland besteht darin, dass in Deutschland Sehschärfe in Prozent angegeben wird, während sie in

Belgien als Bruchteil ausgedrückt wird. Die deutschen Prozentwerte beziehen sich auf ein normales Sehvermögen von 100% (Bärbel, 2015).

Der zweite große Unterschied besteht darin, dass es in Belgien nur zwei verschiedene Sehverluste gibt: Blindheit und Sehbehinderung.

Als blind gilt, wer auf dem besseren Auge nach optischer Korrektur eine Sehschärfe von $\leq 1/20$ oder ein Gesichtsfeld von ≤ 10 Grad besitzt (EqIa, n.d.).

Als sehbehindert gilt, wer auf dem besseren Auge nach optischer Korrektur eine Sehschärfe zwischen $> 1/20$ und $\leq 3/10$ oder ein Gesichtsfeld von ≤ 20 Grad besitzt (EqIa, n.d.).

3.3.3 Frankreich

Frankreich und Belgien haben viel ähnlichere Kriterien. In Frankreich wird Sehschärfe auch als Bruchteil ausgedrückt und dort gibt es, wie in Belgien, zwei verschiedene Sehverluste: Blindheit und Sehbehinderung. Trotzdem unterscheiden sich die Definitionen leicht.

Als blind gilt, wer auf dem besseren Auge nach optischer Korrektur eine Sehschärfe von $\leq 1/20$ oder ein Gesichtsfeld von 10 Grad besitzt (Académie de Lyon, n.d.).

Als sehbehindert gilt, wer auf dem besseren Auge nach optischer Korrektur eine Sehschärfe zwischen $> 1/20$ und $\leq 4/10$ oder ein Gesichtsfeld von 20 Grad besitzt (Académie de Lyon, n.d.).

Da die Kriterien von Land zu Land unterschiedlich sind, ist es schwierig, einen Vergleich zu ziehen. Außerdem ist die Anzahl der als blind und sehbehindert registrierten Menschen in jedem Land unterschiedlich. In Deutschland zum Beispiel, wo die Registrierung zu Geldspenden berechtigt, sind in der Regel mehr Menschen registriert als in Ländern, in denen dies nicht der Fall ist (Robert Koch-Institut, 2017). Aus diesem Grund hat die WHO einheitliche Kriterien festgelegt.

3.3.4 Weltgesundheitsorganisation (WHO)

Die WHO unterscheidet vier Konzepte (Organisation mondiale de la Santé [OMS], 2018):

- „mild vision impairment“: auf dem besseren Auge nach optischer Korrektur Sehschärfe unter 6/12
- „moderate vision impairment“: auf dem besseren Auge nach optischer Korrektur Sehschärfe unter 6/18
- „severe vision impairment“: auf dem besseren Auge nach optischer Korrektur Sehschärfe unter 6/60
- „blindness“: auf dem besseren Auge nach optischer Korrektur Sehschärfe unter 3/60

Laut Bertram (2005) gilt als blind, wer auf dem besseren Auge nach optischer Korrektur eine Sehschärfe von $< 5\%$ (0,05) hat.

Als sehbehindert gilt, wer auf dem besseren Auge nach optischer Korrektur eine Sehschärfe von $< 30\%$ (0,3) bis 5% (Bertram, 2005) hat.

3.4 Frequenz der Sehbehinderung

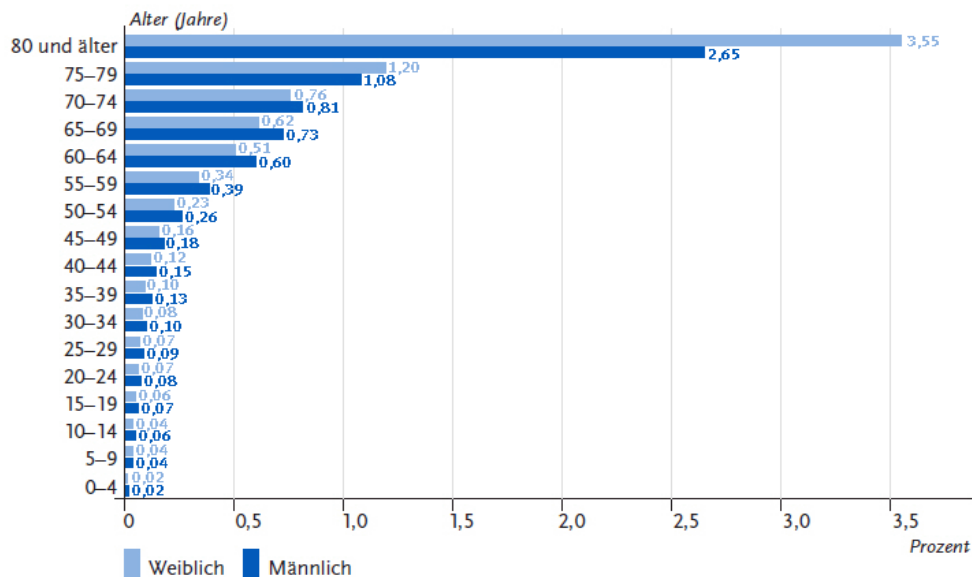
3.4.1 Deutschland

2013 waren in Deutschland 560.787 Menschen in der Kategorie „Blindheit und Sehbehinderung“ in der Schwerbehindertenstatistik registriert.

Obwohl die Lebenserwartung der Menschen steigt, ist die Zahl der Betroffenen in den letzten Jahren nahezu konstant geblieben. Grund dafür sind die Fortschritte in der Behandlung von Augenkrankheiten.

Mehr als 52% aller Betroffenen sind 75 Jahre alt und älter. Da das Risiko mit dem Alter steigt und Frauen eine höhere Lebenserwartung als Männer haben, sind insgesamt mehr Frauen betroffen (Robert Koch-Institut, 2017).

Menschen mit amtlich anerkannter Schwerbehinderung und »Blindheit und Sehbehinderung« als schwerster Behinderung, nach Alter und Geschlecht (Prozentanteil an der gleichaltrigen Bevölkerung), 31.12.2013
 Quelle: Zensusdaten mit dem Stand vom 10.04.2014 [12], Statistik der schwerbehinderten Menschen 2013 [10]



Quelle: Robert Koch-Institut, 2017

3.4.2 Weltweit

Nach Schätzungen der WHO gab es 2014 weltweit rund 246 Millionen sehbehinderte Menschen und 39 Millionen Blinde. 2018 waren die Zahlen rückläufig: 217 Millionen Sehbehinderte und 36 Millionen Blinde (OMS, 2018 ; Robert Koch-Institut, 2017).

Die Anzahl der Betroffenen hängt stark vom Herkunftsland des Betroffenen und seiner Versorgungslage ab. So leben etwa 90% der Sehbehinderten auf der Welt in Entwicklungsländern (Robert Koch-Institut, 2017).

3.5 Ursachen der Sehbehinderung

3.5.1 Deutschland

Das visuelle System besteht aus dem Auge und den Hirnregionen, in denen optische Signale verarbeitet werden. Die Sehbehinderung entsteht durch eine Störung dieses Systems, die ihrerseits häufig durch eine degenerative Erkrankung

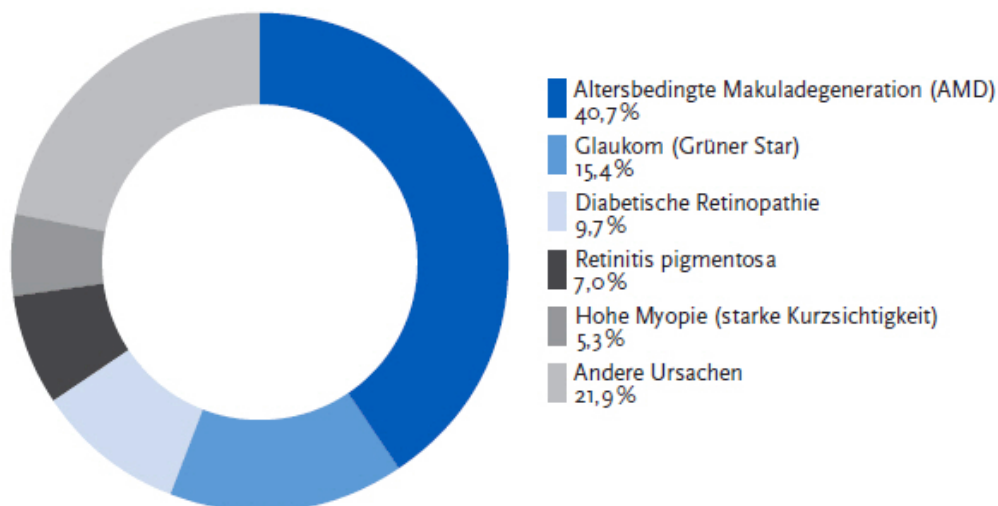
verursacht wurde. Insbesondere bei der Blindheit haben angeborene Blindheit und Erblindung im jungen Alter nicht die gleichen Ursachen: erstere wird durch die fehlende Ausbildung oder Verformung der Strukturen des Auges und letztere durch vererbte Degenerationserscheinungen oder Verletzungen verursacht.

Die drei degenerativen Erkrankungen, die am häufigsten zu Sehstörungen führen, sind Altersbedingte Makuladegeneration (AMD), Grüner Star (Glaukom) und Diabetes mellitus (diabetische Retinopathie).

Laut WHO stellt AMD in den meisten europäischen Staaten die Hälfte der Erblindungsursachen dar. Sein Fortschreiten ist außerdem bisher schwierig zu verzögern.

Grüner Star und Diabetes mellitus sind viel seltenere Ursachen und können gut geheilt werden, aber nur, wenn sie frühzeitig erkannt werden (Robert Koch-Institut, 2017).

Anteil der häufigsten Erblindungsursachen bei Neuerblindungen (Rheinland 2006)
Quelle: Finger 2012 [11]



Quelle: Robert Koch-Institut, 2017

3.5.1.1 Altersabhängige Makuladegeneration (AMD)

Diese Krankheit betrifft die Netzhaut und schädigt schließlich, indem sie den Untergang der lichtempfindlichen Zellen verursacht, die Stelle des schärfsten Sehens in der Mitte der Netzhaut (Makula, Gelber Fleck), wenn sie spät entdeckt

wird. Im Gegenteil verursacht die frühe AMD in der Regel keinen Sehverlust, sondern nur manchmal einen Verlust der Kontrastsehschärfe und „eine verzögerte Anpassung an veränderte Lichtverhältnisse“ (Robert Koch-Institut, 2017, p.11).

Bei der späten AMD sind zwei Typen zu unterscheiden: die trockene und die feuchte AMD.

- Die trockene AMD, die ein Drittel der Patienten mit diesem Leiden betrifft, führt zu „einem langsam voranschreitenden Sehverlust im zentralen Gesichtsfeld bis hin zur Erblindung“ (Robert Koch-Institut, 2017, p.11).
- Die feuchte AMD, die die anderen zwei Drittel der Patienten betrifft, führt zu einer inneren Blutung oder zur Schwellung der Netzhaut. Etwa 60 bis 80% der durch diese Krankheit verursachten Blindheit wird durch diese Form des Leidens hervorgerufen.

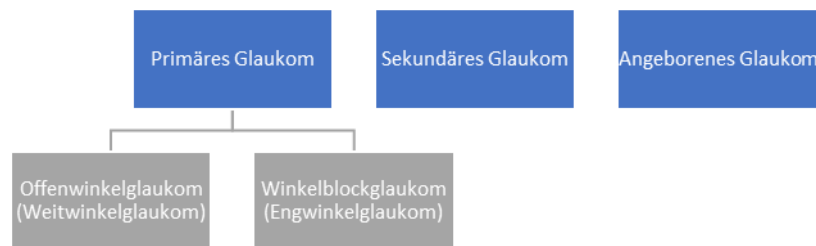
Die Hauptursache für die AMD ist, wie der Name schon sagt, das Alter. Eine durchgeführte Umfrage ergab, dass 0,2% der Befragten im Alter von 55 bis 64 Jahren an der Krankheit leiden, verglichen mit 13% der ab 85-Jährigen. Eine weitere Ursache, die vermeidbar ist, ist der Tabakkonsum.

Wie bereits erwähnt ist das Fortschreiten dieser Krankheit bislang schwierig aufzuhalten, was insbesondere für die trockene AMD gilt. In der Tat gibt es für diesen Typ bis jetzt keine kausale Therapie. Bei der feuchten AMD hingegen wurden in den letzten Jahren neue therapeutische Behandlungen entdeckt (Robert Koch-Institut, 2017).

3.5.1.2 Grüner Star

Grüner Star, auch Glaukom genannt, schädigt den Sehnervenkopf irreversibel und erhöht in der Regel den Augeninnendruck (Robert Koch-Institut, 2017). Laut Hasler, Orgül, Vogten und Haegeli (n.d.) gibt es mehrere Glaukomarten, die nach der Ursache dieses Druckanstiegs klassifiziert werden und von denen die häufigste Form das Offenwinkelglaukom ist (Robert Koch-Institut, 2017).

Die Druckerhöhung wird meistens durch eine Abflussbehinderung des Kammerwassers verursacht. Der Grund dieser Schädigung hängt von der Art des Glaukoms ab (Hasler et al., n.d.).



Wie die Grafik zeigt, kann das primäre Glaukom in zwei Kategorien eingeteilt werden: das Offenwinkelglaukom, auch Weitwinkelglaukom genannt, und das Winkelblockglaukom, auch Engwinkelglaukom genannt (Robert Koch-Institut, 2017).

Bei dem Offenwinkelglaukom ist der Kammerwinkel offen, sodass das Kammerwasser in das Trabekelwerk² eindringen kann. Letzteres ist für den Abfluss des Kammerwassers verantwortlich, funktioniert aber aufgrund einer Störung nicht mehr. Diese Krankheit schreitet langsam voran und der Betroffene hat in der Anfangsphase keine Beschwerden. Diese Art stellt mehr als 90% aller Glaukome dar und ist deshalb die häufigste (Hasler et al., n.d. ; Klinikum rechts der Isar, 2017 ; Robert Koch-Institut, 2017).

Bei dem Winkelblockglaukom liegt das Problem woanders: der Abflussweg des Kammerwassers ist verschlossen, weil der Kammerwinkel zu eng ist. Wird dieser Winkel vollständig eingeengt, kommt es zu einer plötzlichen, akuten Sehverschlechterung und einem Anstieg des Augeninnendruckes. Dies wird als Glaukomanfall bezeichnet und wird durch Symptome wie heftige Schmerzen oder

² Nach dem Öffentlichen Gesundheitsportal Österreichs (n.d.) ist das Trabekelwerk „Teil des Augenkammerwinkels und der Hauptabfluss für das Kammerwasser des Auges. Es besteht aus lockerem Gewebe, das unter dem Mikroskop betrachtet wie ein Schwamm aussieht.“ (Trabekelwerk, para. 1).

Übelkeit erkannt. Diese Art stellt weniger als 5% aller Glaukome dar (Hasler et al., n.d. ; Klinikum rechts der Isar, 2017 ; Robert Koch-Institut, 2017).

Das sekundäre Glaukom tritt nur sehr selten auf und ist die Folge einer anderen Augenerkrankung (Robert Koch-Institut, 2017).

Das angeborene Glaukom ist noch seltener (1:20.000) und wird durch eine Missbildung des Kammerwinkels verursacht (Klinikum rechts der Isar, 2017 ; Robert Koch-Institut, 2017).

Diese Krankheit kann auch altersbedingt sein. Tatsächlich beginnen mehr als 95% aller Glaukome ab dem 40. Lebensjahr. Weitere Risikofaktoren sind Vererbung, erhöhter Augeninnendruck und ethnische Zugehörigkeit (Robert Koch-Institut, 2017).

Wird Grüner Star frühzeitig diagnostiziert und behandelt, können funktionelle Beeinträchtigungen durch verschiedene Behandlungen verhindert werden (Robert Koch-Institut, 2017).

3.5.1.3 Diabetische Retinopathie

Die diabetische Retinopathie betrifft die Netzhaut und kann sowohl bei Typ 1- als auch bei Typ 2-Diabetikern auftreten. Es gibt vier verschiedene Stadien, darunter drei nicht-proliferative. Dabei wird zuerst eine Durchblutungsstörung der Netzhaut nachgewiesen, die durch diabetesbedingte Veränderungen des Stoffwechsels verursacht wird und die beispielsweise zu Blutungen und Schwellungen der Gefäße führt. Das letzte Stadium ist proliferativ und tritt im Verlauf der Krankheit auf. Es besteht aus der Bildung neuer Blutgefäße, die das Sehvermögen bedrohen und eine Netzhautablösung sowie Makula-Schäden verursachen können.

Die betroffenen Patienten leiden ursprünglich nicht an den Symptomen der Krankheit, weil sie zum Beispiel erst im fortgeschrittenen Stadium verschwommen sehen. Es ist jedoch wichtig, die Netzhautablösung und Blutungen zu behandeln, um eine unwiderrufliche Sehverschlechterung zu verhindern.

Nach deutschen regionalen Studien sind 14 bis 15% der Diabetiker von einer Retinopathie betroffen und es werden in Deutschland aufgrund dieser Krankheit

jährlich etwa 700 neue Erblindungsfälle gemeldet, vor allem bei Diabetikern ab 60 Jahren. Dank der Verbesserung von Erkennung und Behandlung sind diese Zahlen jedoch im Vergleich zu früheren Jahren deutlich gesunken.

Das Auftreten dieser Krankheit hängt stark von der glykämischen Kontrolle sowie der Dauer des Diabetes ab. Da viele Typ 1-Diabetiker schon als Kinder oder Jugendliche erkranken, ist hier das Risiko einer diabetischen Retinopathie am größten (Robert Koch-Institut, 2017).

Auch andere Krankheiten wie Grauer Star und Retinitis pigmentosa sind für Erblindung verantwortlich (Robert Koch-Institut, 2017).

3.5.2 Weltweit

Ursachen für Erblindung weltweit im Jahr 2010
Quelle: WHO 2012 [21]



Quelle: Robert Koch-Institut, 2017

Wie bereits erwähnt, leben etwa 90% der Sehbehinderten auf der Welt in Entwicklungsländern. Darüber hinaus ist die Sehbehinderung in diesen Ländern auf Augenerkrankungen zurückzuführen, die eigentlich leicht heilbar oder sogar vermeidbar wären. Deshalb ist diese Grafik ähnlich wie die von Deutschland zu Beginn des 20. Jahrhunderts.

Die Hauptursache weltweit ist der Graue Star, auch Katarakt genannt (Robert Koch-Institut, 2017).

3.5.2.1 Grauer Star

Beim Grauen Star trübt sich die Augenlinse ein, was zu einem erhöhten Blendungsgefühl und einer Beeinträchtigung der Farbwahrnehmung bei der betroffenen Person führt.

Es ist möglich, den Grauen Star operativ zu behandeln. In Deutschland ist die Kataraktchirurgie verbreitet, was die geringe Zahl der durch diese Krankheit verursachten Erblindungsfälle (460 pro Jahr) erklärt. In vielen Teilen der Welt sind die Operationsmöglichkeiten jedoch begrenzt, weshalb Grauer Star die Hauptursache für Erblindung in der Welt ist (Robert Koch-Institut, 2017).



4. Assistenzhunde

4.1 Einleitung

Für die meisten Menschen sind Hunde Heimtiere, die sie im Leben begleiten und ihnen Freude bereiten. Einige Hunde gehen jedoch weit über die Rolle des Begleiters hinaus. Tatsächlich leisten sie Menschen mit Behinderung Hilfe, um ihr tägliches Leben zu erleichtern (Strobel, 2009). Diese Hunde werden als „Assistenzhunde“, „Servicehunde“ oder auch „Behindertenbegleithunde (BBH)“ bezeichnet (Gut Paulshof Assistenzhunde GbR Küsters&Küsters, n.d.). In den folgenden Unterkapiteln werden verschiedene vom *Deutschen Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.* anerkannte Assistenzhunde dargestellt.³

Das *Deutsche Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.* ist die beachtlichste Organisation für die Selbstausbildung der Assistenzhunde und das größte Forschungszentrum über Assistenzhunde in der Welt. Diese Organisation, die schon tausende Assistenzhunde trainiert hat, ist weltweit präsent und bietet seit 2011 Ausbildungen für zukünftige Assistenzhundetrainer an.

³ Ich habe mich entschieden, in dieser Einleitung die von dieser Organisation ausgebildeten Assistenzhunde vorzustellen, da mehrere der Dokumente, die zur Erstellung dieser Einleitung verwendet wurden, über diese Einrichtung sprechen und sie als Pionier auf dem Gebiet der Assistenzhunde präsentieren.

2007 wurde das *Deutsche Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.* von Luca Barrett gegründet. Im selben Jahr hat die Organisation den ersten Diabetikerwarnhund Deutschlands ausgebildet. Seitdem nimmt sie diese Vorreiterrolle im Bereich der Assistenzhunde ein. Tatsächlich war sie immer die erste in Deutschland, Europa oder der Welt, die eine Assistenzhundart trainiert hat (Epilepsiewarnhund, Assistenzhund für eine Person mit einer Dissoziativen Identitätsstörung, PTBS-Assistenzhund, Migränewarnhund, Autismushund, Allergieanzeigehund, Dual Blindenführhund-Diabetikerwarnhund, Demenz-Assistenzhund, FAS-Assistenzhund, Schlaganfallwarnhund, Asthmawarnhund, Assistenzhund für eine Person mit Bipolarer Störung, Assistenzhund für eine Person mit Schizophrenie).

Luca Barrett hat mehrere Bücher im Bereich der Assistenzhunde geschrieben, die sich als erste in Deutschland und Europa mit diesem Thema beschäftigten. So wurde 2012 das Buch *Auswahl, Standards, Training* veröffentlicht, das die erste deutsche Schrift über die Ausbildung von Assistenzhundewelpen ist (Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d.).

4.2 Assistenzhundarten

4.2.1 Diabetikerwarnhund

Es gibt Formen der Diabetes, bei denen der Betroffene vor einem Anfall Symptome (Schwindel, Heißhunger oder Schweißausbrüche) verspürt, die es ihm ermöglichen, rechtzeitig zu reagieren. Im Schlaf wird der Anfall jedoch oft sehr spät erkannt, was für den Betroffenen gefährlich sein kann. Außerdem gibt es Formen von Diabetes, bei denen der Anfall nicht bemerkt wird. Deshalb bietet ein Diabetikerwarnhund seinem Halter Tag und Nacht mehr Sicherheit.

Die Diabetikerwarnhunde sind ausgebildete Assistenzhunde, die Kindern oder Erwachsenen mit Diabetes übergeben werden. Sie werden mehrere Monate lang trainiert, um die bei Hypoglykämie und Hyperglykämie entstehenden Hormone zu erkennen. Deshalb können Sie den Diabetiker vor einem Anfall warnen, so dass er rechtzeitig Kohlenhydrate zu sich nehmen kann. Sie werden auch gelehrt, Hilfe zu holen, wenn ihr Halter eine Bewusstseinsstörung erleidet. Der Hund stellt für den

Diabetiker eine zuverlässige Hilfe dar, die es ihm ermöglicht, ein fast normales Leben zu führen und die – was noch wichtiger ist – sein Leben retten kann.

Diese Fähigkeit zu warnen kann nicht erlernt werden. Es ist so wichtig, einen Hund zu wählen, der diese angeborene Kompetenz besitzt. Ein solcher Hund wird natürlich seinen Halter vor dem Anfall warnen. Das Training wird nur dazu dienen, das Warnen zu fördern und zu erhalten.

Es besteht eine enge Beziehung zwischen diesen beiden Lebewesen: der Diabetikerwarnhund muss 24 Stunden am Tag die Hauptsorge des Halters sein und umgekehrt. Nur so werden sie ein erfolgreiches Team bilden.

2003 wurden die ersten Diabetikerwarnhunde als Assistenzhunde in den USA ausgebildet. Vier Jahre später stürzte sich das *Deutsche Assistenzhunde-Zentrum* in Deutschland ins Abenteuer. Lange zuvor wurden wissenschaftliche Studien durchgeführt, die bewiesen, dass Hunde auf Hypoglykämie reagierten (Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d. ; Strobel, 2009).

4.2.2 Epilepsiewarn- und Epilepsieanzeigehund

Die Epilepsiewarn- und Epilepsieanzeigehunde sind ausgebildete Assistenzhunde, die Kindern oder Erwachsenen mit Epilepsie übergeben werden. Sie bieten ihrem Halter die Möglichkeit, ein sichereres und unabhängigeres Leben zu führen. 1996 wurden die ersten Hunde als Assistenzhunde für Epileptiker in den USA ausgebildet. Acht Jahre später war Deutschland an der Reihe.

Es ist notwendig, einen Unterschied zwischen Epilepsiewarnhunden und Epilepsieanzeigehunden zu machen (Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d.).

4.2.2.1 Epilepsiewarnhund

Die Epilepsiewarnhunde werden trainiert, um die verschiedenen Warnsignale vor einem epileptischen Anfall zu erkennen. Vor einem Anfall ändert sich beispielweise der Geruch oder das körpersprachliche Verhalten des Betroffenen. Der Hund hat gelernt, auf diese Merkmale zu reagieren. So warnt er den

Epileptiker oftmals 20 bis 40 Minuten vor einer Notsituation, die das Leben seines Halters gefährden könnte. Es ermöglicht der Person, sich hinzulegen oder sich hinzusetzen um Verletzungen zu vermeiden. Er hat auch gelernt, Hilfe zu holen, wenn der Epileptiker einen Anfall erleidet und an seiner Seite zu bleiben. Nach einem Anfall ist er in der Lage, den Betroffenen sicher zu führen. Obwohl der Hund Anfälle oft nicht vollständig verhindern kann, kann er seinem Halter helfen, sich auf einen Anfall vorzubereiten.

Wie bei Diabetikerwarnhunden, kann diese Fähigkeit zu warnen nicht erlernt werden. Daraus ergibt sich die Bedeutung der Wahl des Hundes, der diese Sensibilität besitzt. Der Trainer muss nur diese Warnfähigkeit fördern und erhalten.

Der Epilepsiewarnhund und der Epileptiker haben eine besondere Beziehung und sind stark miteinander verbunden (Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d. ; Strobel, 2009).

4.2.2 Epilepsieanzeigehund

Im Gegensatz zu Epilepsiewarnhunden sind Epilepsieanzeigehunde nicht in der Lage, Anfälle vorher zu bemerken, sondern werden ausgebildet, auf einen bereits aufgetretenen Anfall zu reagieren. Die Rolle des Hundes besteht dann darin, Angehörige zu warnen. Er hat auch gelernt, während eines Anfalls bei seinem Halter zu bleiben und Medikamente mitzubringen.

Wie bei Epilepsiewarnhunden sind der Halter und sein Hund eng miteinander verknüpft und bleiben die ganze Zeit zusammen (Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d.).

4.2.3 Asthmawarnhund

Die Asthmawarnhunde sind ausgebildete Assistenzhunde, die Kindern oder Erwachsenen mit Asthma übergeben werden. Diese Tiere sind in der Lage, den Asthmatiker vor einem Anfall zu warnen, damit er seine Medikamente rechtzeitig einnehmen kann. Der Hund ist somit eine zuverlässige Hilfe für den Betroffenen, die auch Leben retten und Gefährdungen schwerer Anfälle reduzieren kann.

Diese Fähigkeit zu warnen kann nicht erlernt werden. Das Training dient nur dazu, sie zu fördern. Jedoch kann der Hund zum Beispiel lernen, das Asthmaspray seinem Halter zu bringen und Hilfe herbeizurufen.

Zwischen dem Hund und dem Halter muss eine nahe Beziehung bestehen, damit das Tier seine Arbeit richtig ausüben kann (Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d.).

4.2.4 LPF-Assistenzhund

Die lebenspraktischen Fertigkeiten (LPF) sind Fähigkeiten, die es Menschen ermöglichen, möglichst selbstständig zu leben (Blinden- und Sehbehindertenverein Westfalen e.V. [BSVW], 2010). Menschen mit eingeschränkter Mobilität (Sehbehinderte, Menschen im Rollstuhl...) haben nicht alle diese Fertigkeiten und haben daher Anspruch auf Versorgung mit Hilfsmitteln. Sehbehinderte Menschen können z.B. eine LPF-Schulung besuchen, um das Kochen, die Reinigung usw. zu erlernen (Deutscher Blinden- und Sehbehindertenverband e.V. [DBSV], n.d.). Kinder und Erwachsene im Rollstuhl oder mit Krücken können von der Hilfe eines LPF-Assistenzhundes profitieren.

Jeder Hund wird je nach der Krankheit seines zukünftigen Halters ausgebildet (Parkinson, Fibromyalgie, Multiple Sklerose etc.). Das Tier erfüllt Aufgaben, die dem Halter täglich helfen. Hierbei handelt es sich beispielsweise um solche, wie das Licht ein- und ausschalten, Türen öffnen und schließen, Hilfe beim An- und Ausziehen, Gegenstände mitbringen etc. Die Liste der Aufgaben, die es erledigen kann, lässt sich beliebig fortsetzen.

Wie bei allen anderen Assistenzhunden entsteht eine enge Bindung zwischen dem Betroffenen und seinem Hund.

Die ersten Hunde wurden in den 1970er Jahren in den USA und am Ende des folgenden Jahrzehnts in Deutschland ausgebildet. LPF-Assistenzhunde sind, nach den Blindenführhunden, die zweitältesten Assistenzhunde (Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d.).

4.2.5 Mobilitätsassistentzhund

Der Mobilitätsassistentzhund hilft Kindern und Erwachsenen, die nicht zwingend Hilfsmittel beim Gehen benötigen, aber deren Mobilität eingeschränkt ist. Diese Tiere tragen ein besonderes Mobilitätsgeschirr, um das Gleichgewicht und die Stabilität während des Gehens zu verbessern. Außerdem haben sie gelernt, ihrem Halter zu helfen, Treppen zu steigen und von ihren Stühlen aufzustehen. Sie sind zudem auch in der Lage, fast alle Aufgaben wie die des LPF-Assistentzhundes zu erfüllen. Wie beim LPF-Assistentzhund haben sie diese Aufgaben entsprechend den Bedürfnissen des Halters erlernt.

Es besteht eine enge Beziehung zwischen diesen beiden Lebewesen: der Mobilitätsassistentzhund muss 24 Stunden am Tag die Hauptsorge des Halters sein und umgekehrt (Deutsches Assistentzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d.).

4.2.6 Autismushund

Die Autismushunde sind Therapie- und Assistentzhunde, die Kindern oder Erwachsenen mit Autismus übergeben werden. Als Therapiehunde erlauben sie dem Autisten, Kontakte zu knüpfen und das Vokabular ebenso wie die Motorik zu fördern. Als Assistentzhunde sorgen sie für die Sicherheit des Betroffenen (Deutsches Assistentzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d.).

Der Autismushund ist also ein ausgebildeter Assistentzhund, der, wie alle anderen, sein Leben einer einzigen Person widmet. Er ist nicht zu verwechseln mit dem Therapiebegleithund, auch Begleiter für tiergestützte Interventionen genannt, der in der Regel in Seniorenheimen oder in Kliniken arbeitet, um die Motorik und den Stressabbau der Menschen zu fördern (Deutsches Assistentzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d. ; Gut Paulshof Assistentzhunde GbR Küsters&Küsters, n.d.).

Trotzdem handelt sich es um eine Ausnahme im Bereich der Assistentzhunde. Während die überwiegende Mehrheit der Assistentzhunde nur einen Halter hat, besitzt der Autismushund, solange der Autist ein Kind ist, zwei Bezugspersonen (Mutter/Vater und Kind). So knüpft der Hund nicht nur enge Verbindungen mit dem Autisten, sondern auch mit allen anderen Familienmitgliedern.

Durch ein spezielles Training für Autismushunde können sie eine Vielzahl von Aufgaben erfüllen. Hierzu zählen ein Weglaufen des Kindes anzuzeigen und zu verhindern, Hindernisse und Geräusche anzugeben oder epileptische Anfälle anzuzeigen.

Der erste Autismushund wurde 1996 in Kanada ausgebildet. In Deutschland reicht die Ausbildung einige Jahre zurück (Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d.).

4.2.7 PTBS-Assistenzhund

Die posttraumatische Belastungsstörung (PTBS) ist eine psychische Erkrankung, die durch ein traumatisches Erlebnis wie z.B. schwere Unfälle oder Krieg entsteht (Apotheken Umschau, 2014).

Die PTBS-Assistenzhunde sind ausgebildete Assistenzhunde, die Erwachsenen (ab 16 Jahren) mit PTBS übergeben werden. Jeder Hund wird je nach den Bedürfnissen und Einschränkungen seines zukünftigen Halters ausgebildet. Dieser Hund ist ein treuer Freund, der den Betroffenen hilft, sich außerhalb des Hauses sicher zu fühlen. Er ist unter anderem auch in der Lage, seinen Halter bei Panikanfällen an eine ruhige Stelle zu führen, ihm das Handy zu bringen und ihn zu beruhigen. Zusätzlich zu diesen äußerlichen Aufgaben kann er auch den psychologischen Zustand seines Halters durch verarbeitende Aufgaben beeinflussen. So stellt der PTBS-Assistenzhund für den Betroffenen eine zuverlässige Hilfe dar, den Alltag zu erleichtern und sich weniger allein zu fühlen.

Öffentlich tragen diese Hunde eine Assistenzhundweste, um anderen Menschen anzuzeigen, dass sie eine solche Funktion haben.

Es besteht eine einzigartige Bindung zwischen diesen beiden Lebewesen: der PTBS-Assistenzhund muss 24 Stunden am Tag die Hauptsorge des Halters sein und umgekehrt.

1998 wurden die ersten PTBS-Assistenzhunde in den USA durch die betroffenen Personen ausgebildet. Die Organisationen bieten erst seit wenigen Jahren Ausbildungen an (Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d.).

4.2.8 FAS-Assistenzhund

Nach FASD Deutschland e.V. (n.d.) ist das fetale Alkoholsyndrom (FAS), auch Alkoholembryopathie (AE) genannt, „eine Schädigung des Kindes, die durch Alkoholkonsum der Mutter während der Schwangerschaft entsteht“ (FAQ, para.1). Diese Krankheit äußert sich in Untergewicht, Kleinwuchs und Kleinköpfigkeit (FASD Deutschland e.V., n.d.).

Die FAS-Assistenzhunde sind Therapiehunde und Assistenzhunde, die Kindern mit einem fetalen Alkoholsyndrom übergeben werden. Als Therapiehund ist er ein zuverlässiger Freund, der als Orientierungspunkt für das Kind dient und das Selbstbewusstsein des Betroffenen fördert. Tatsächlich hilft er der Person besser auf unvorhergesehene Situationen zu reagieren, Kontakte zu knüpfen und Verantwortung zu übernehmen. Als Assistenzhund sorgt er für die Sicherheit des Betroffenen.

Wie bei Autismushunden sind FAS-Assistenzhunde eine Ausnahme im Bereich der Assistenzhunde. Während die überwiegende Mehrheit der Assistenzhunde nur einen Halter hat, besitzt der FAZ-Assistenzhund zwei Bezugspersonen (Mutter/Vater und Kind mit FAS). Er wird genauso trainiert wie der Autismushund, da einige Symptome dieser beiden Krankheiten ähnlich sind. Der Hund ist somit nicht nur mit dem Kind, sondern auch mit der ganzen Familie verbunden.

Durch ein spezielles Training für FAS-Assistenzhunde können sie das Kind beruhigen und seine Sicherheit verbessern. Beispielsweise haben sie gelernt, an jedem Straßenübergang anzuhalten und die Straße nur auf Kommando zu überqueren, sofern keine Gefahr besteht (Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d.).

4.2.9 Signalhund

Die Signalhunde sind Assistenzhunde, die gehörlosen oder hörbehinderten Kindern oder Erwachsenen übergeben werden. Sie sind in der Lage, ihrem Halter wichtige Geräusche wie z.B. das Handy, die Klingel usw. anzuzeigen. Außerdem gewährleisten sie die Sicherheit ihres Halters, indem sie vor Gefahren (fahrende

Autos, herabfallende Gegenstände) warnen. Sie sorgen auch dafür, dass der Betroffene sich weniger einsam und unabhängiger fühlt.

Wie bei vielen anderen Assistenzhunden haben Signalthunde eine enge Bindung zum Betroffenen (Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d. ; Strobel, 2009).

4.2.10 Demenz-Assistenzhund

Die Demenz-Assistenzhunde sind Assistenzhunde, die Demenzkranken übergeben werden. Sie helfen aber nicht nur den Betroffenen, sondern auch ihren Angehörigen.

Demenz-Assistenzhunde stellen für den Betroffenen und sein Umfeld eine zuverlässige Hilfe dar. Sie ermöglichen es, den Alltag zu bewältigen, die Sicherheit zu verbessern und die Angst der Angehörigen zu verringern.

Diese Hunde sorgen auch dafür, dass der Demenzkranke zu Hause bleibt und gleichzeitig der Kontakt zwischen dem Betroffenen und den einzelnen Familienmitgliedern gefördert wird.

Die ersten Demenz-Assistenzhunde wurden in Israel und später in Europa ausgebildet (Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d.).

4.2.11 Schlaganfallwarnhund

Die Schlaganfallwarnhunde sind ausgebildete Assistenzhunde, die vor allem Erwachsenen übergeben werden, die bereits einen Schlaganfall oder eine TIA erlitten haben und bei denen mit hoher Wahrscheinlichkeit mit einem erneuten Auftreten zu rechnen ist. Diese Hunde sind in der Lage, den Betroffenen vor einem Schlaganfall zu warnen, sodass rechtzeitig Hilfe alarmiert werden kann. Im Falle eines drohenden Schlaganfalls sind sie geschult selbstständig Hilfe zu holen.

So stellt der Hund für die Person eine zuverlässige Hilfe dar, die sein Leben retten und die Folgen eines Schlaganfalls mindern kann.

Diese Fähigkeit zu warnen kann nicht erlernt werden. Es ist daher entscheidend, einen Hund zu wählen, bei dem diese Kompetenz bereits angeboren ist. Das Training dient dazu, dieses Verhalten des Hundes zu fördern und dem Betroffenen beizubringen, worauf er beim Hund achten sollte.

Der Betroffene baut eine enge Beziehung mit dem Schlaganfallwarnhund auf. Der Schlaganfallwarnhund muss 24 Stunden am Tag die Hauptsorge des Halters sein und umgekehrt (Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d.).

4.2.12 Migränewarnhund

Die Migränewarnhunde sind ausgebildete Assistenzhunde, die Menschen mit Migräneattacken übergeben werden. Diese Tiere sind in der Lage, den Betroffenen vor drohenden Migräneattacken zu warnen, damit er seine Medikamente rechtzeitig einnehmen kann. Bei Bedarf kann der Hund dem Halter auch Notfallmedikamente beschaffen. Migränewarnhunde stellen für den Betroffenen eine zuverlässige Hilfe dar, die ermöglicht, den Alltag zu bewältigen und starke Schmerzen zu vermeiden.

Diese Fähigkeit zu warnen kann nicht erlernt werden. Es muss daher ein Hund sein, bei dem diese Kompetenz bereits angeboren ist. Das Training dient dazu, dieses Verhalten des Hundes zu fördern und dem Betroffenen beizubringen, worauf er beim Hund achten sollte.

Es muss eine enge Beziehung zwischen diesen beiden Lebewesen bestehen. Nur so kann der Hund die Attacke spüren und der Halter das Warnsignal des Hundes verstehen (Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d.).

4.2.13 Narkolepsiewarnhund

Die Narkolepsiewarnhunde, auch Kataplexie-Warnhunde genannt, sind ausgebildete Assistenzhunde, die Menschen mit Kataplexie übergeben werden. Diese Hunde können den Betroffenen bis zu fünf Minuten vor einer Schlafattacke warnen, damit er sich zum Beispiel hinsetzen oder Hilfe rufen kann, um Verletzungen zu vermeiden. Außerdem haben sie manchmal zusätzliche

Aufgaben gelernt, wie z.B. Hilfe rufen, Medikamente bringen, beim Aufstehen unterstützen, seinen Halter wecken und den Betroffenen nach Hause führen. Sie bieten somit ihrem Halter die Möglichkeit, ein sichereres und angenehmeres Leben zu führen.

Diese Fähigkeit, Schlafattacken zu spüren, ist angeboren und muss im Rahmen der Ausbildung gefördert werden. Das Training dient dazu, dem Betroffenen beizubringen, worauf er beim Hund achten sollte.

Der Hund und der Betroffene sind 24 Stunden am Tag zusammen und kennen sich sehr gut (Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d.).

4.2.14 Allergieanzeigehund

Die Allergieanzeigehunde sind ausgebildete Assistenzhunde, die Allergikern übergeben werden. Dieser Hund ist in der Lage, den Auslöser im Falle einer tödlichen Allergie wahrzunehmen und anzuzeigen, indem er seinen Halter zum Allergen führt und darauf aufmerksam macht, wenn dies gefahrlos möglich ist. Sollte die Gefahr für den Betroffenen zu groß sei, sich der Quelle zu nähern, muss ein Angehöriger bereit sein, mit dem Hund zu arbeiten.

Um diese Leistung zu ermöglichen, muss der Betroffene den Auslöser genau kennen, um den Hund gezielt auf die Quelle zu trainieren. Es ist auch wichtig, dass der Allergieanzeigehund während und auch nach der Ausbildung oft mit dem Allergieauslöser trainiert wird, damit er die Fähigkeit des Auffindens nicht verlernt.

Alle Allergieanzeigehunde kennen Grundkommandos und sind sozialisiert. Allerdings erfüllen nicht alle Allergieanzeigehunde die gleichen Aufgaben, je nachdem, welche Trainingsstufe sie erreicht haben:

- Der Hund ist nur in der Lage, den Auslöser im Haus zu finden.
- Der Hund wurde mindestens drei Monate lang ausgebildet, um das Allergen auch draußen und an öffentlichen Bereichen zu riechen.

- Der Hund ist seit mindestens einem Jahr ausgebildet, um den Auslöser auch draußen und an öffentlichen Orten (z.B. Schulen, Bahn, Geschäften) wahrzunehmen.
- Der Hund ist nicht nur seit mindestens einem Jahr ausgebildet, um den Auslöser auch draußen und an öffentlichen Orten zu finden, sondern hat auch die Aufgaben eines Assistenzhundes erlernt. Er hat möglicherweise auch erlernt, Hilfe zu organisieren und Medikamente oder Handy zu seinem Halter zu bringen, falls ein anaphylaktischer Schock auftritt.

Ein Klima des Vertrauens ist innerhalb des Teams wichtig, damit der Hund seine Arbeit richtig verrichten kann (Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d.).

4.2.15 Dual-Blindenführhund

Dual-Blindenführhunde sind ausgebildete Assistenzhunde, die zusätzlich zur Sehbehinderung an einer anderen Behinderung leidenden Menschen übergeben werden. So ist dieser Hund unter anderem der Begleiter eines Diabetikers, eines Narkoleptikers, eines Migränikers und eines Asthmatikers.

Der Dual-Blindenführhund übernimmt die Aufgaben von zwei verschiedenen Assistenzhunden. Zum einen die des Blindenführhundes und zum anderen die der Assistenzhundart, die für die jeweilige Person notwendig ist (z.B. Diabetikerwarnhund, Asthmawarnhund, Migränewarnhund...). So kann beispielsweise ein Blindenführhund auch lernen, dem blinden Rollstuhlfahrer auf Kommando Gegenstände mitzubringen.

Dieser Hund absolviert daher zwei verschiedene Trainings, in denen ihm die Aufgaben des Blindenhundes und die vom Halter benötigten Aufträge vermittelt werden (Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d.).

4.2.16 Blindenführhund

Die Blindenführhunde sind Assistenzhunde, die sehbehinderten oder blinden Menschen übergeben werden. Sie können den Betroffenen durch jede Umgebung

führen und gleichzeitig ihre tägliche Sicherheit gewährleisten, indem sie z.B. Hindernisse umgehen. Während der Ausbildung lernen sie auch eine ganze Reihe von Aufgaben, die es blinden oder sehbehinderten Menschen ermöglichen, ihre Unabhängigkeit zu erhöhen. Hierzu zählen z.B. das Aufsuchen freier Sitzplätze oder das Auffinden von Haltestellen.

Der Halter muss lernen, dem Hund vollständig zu vertrauen, damit ein Team gebildet werden kann (Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q., n.d. ; Strobel, 2009).

Der Blindenführhund ist Gegenstand der von mir übersetzten Broschüre.

4.3 Vereine

Behinderte Menschen haben oft viele Fragen, bevor sie sich für einen Assistenzhund entscheiden und wissen nicht immer, an wen sie sich wenden können. Deshalb gibt es in Deutschland und Europa verschiedene Verbände, die neben der Ausbildung von Assistenzhunden auch Fragen beantworten und Teams unterstützen. Es wurden zwei Dachverbände gegründet, um die ernsthafte Arbeit all dieser Vereine zu gewährleisten. Hierzu zählen die *Assistance Dogs International* (ADI) und in Europa die *Assistance Dogs Europe* (ADEu). Sie setzen und fördern Qualitätsstandards in allen Bereichen des Erwerbs von Assistenzhunden, der Ausbildung und der Partnerschaft. Sie erleichtern auch die Kommunikation zwischen den verschiedenen Mitgliedsverbänden. Es gibt 52 Assistenzhunde-Organisationen in 17 europäischen Ländern, von denen 41 vom Verein *Assistance Dogs Europe* akkreditiert sind (Assistance Dogs Europe [ADEu], n.d. ; Assistance Dogs International [ADI], n.d.).

4.4 Assistenzhunde im Recht

Leider ist es nicht ungewöhnlich zu hören, dass einige Assistenzhunde z.B. nicht in ein Geschäft gehen dürfen. Dies mag daran liegen, dass es weder eine

europäische Gesetzgebung noch in einigen Ländern klar definierte Rechte für Assistenzhunde gibt.

4.4.1 Belgien

4.4.1.1 Wallonien

Nach den Artikeln 327 bis 333 des *wallonischen Gesetzbuches für soziale Aktion und Gesundheit*⁴ dürfen Assistenzhunde Zugang zu öffentlichen Plätzen haben. Dieser Zugang kann jedoch aus zwei verschiedenen Gründen verweigert werden:

- Aufgrund einer spezifischen Regelung für diese Plätze, die durch Anforderungen an die Hygiene, die öffentliche Gesundheit oder die Sicherheit angelehnt ist;
- Aufgrund einer verbotenden Rechtsvorschrift.

Außerdem muss diese Verweigerung der Öffentlichkeit durch ein Anschlagbrett zur Kenntnis gebracht werden⁵.



Quelle: Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé, annexe 83.

Jeder, der ohne Rechtsgrund den Zugang verweigert, kann mit einer Geldstrafe von 26 bis 100 Euro auferlegt werden⁶.

Die Artikel 821 bis 831 des *wallonischen Gesetzbuches für soziale Aktion und Gesundheit*⁷ behandeln die Beschilderung, die Akkreditierung von Verbänden oder

⁴ CWASS, art. 327 à 333.

⁵ Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé, annexe 83.

⁶ CWASS, art. 331.

⁷ Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé, art. 821 à 831.

der Ausbilder für die Ausbildung von Assistenzhunden sowie die Qualität vom Assistenz- und Begleithund.

4.4.1.2 Region Brüssel-Hauptstadt

Für die Region Brüssel-Hauptstadt gibt es Bestimmungen über den Zugang von Assistenzhunden zu öffentlichen Plätzen, die im Allgemeinen mit denen in Wallonien identisch sind.⁸

4.4.1.3 Flämische Gemeinschaft

Für die Flämische Gemeinschaft gibt es Bestimmungen über den Zugang von Assistenzhunden zu öffentlichen Plätzen, die im Allgemeinen mit denen in Wallonien identisch sind. Der einzige Unterschied besteht darin, dass im Falle einer Verweigerung ohne Rechtsgrund eine Geldstrafe von 100 Euro zu zahlen ist.⁹

4.4.2 Frankreich

In Frankreich gibt es keine klar definierten Rechte für Assistenzhunde, sondern nur Rechtstexte, die sie erwähnen. Gemäß dem Artikel 54 des *Gesetzes über gleiche Rechte und Chancen, Partizipation und Bürgerrechte von Menschen mit Behinderung (Gesetz Nr. 2005-102 vom 11. Februar 2005)*¹⁰, können behinderte Menschen einen Assistenzhund im öffentlichen Personen- und Nahverkehr kostenfrei mitnehmen. Gleiches gilt für öffentliche Plätze und Orte, an denen eine geschäftliche oder erzieherische Tätigkeit ausgeübt werden kann. Der Halter muss jedoch im Besitz des Behindertenausweises sein.

⁸ Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 décembre 2008 relative à l'accès des chiens d'assistance aux lieux ouverts au public, *M.B.*, 14 janvier 2009.

⁹ Décret de l'Autorité flamande du 20 mars 2009 relatif à l'accessibilité aux personnes accompagnées de chiens d'assistance des lieux publics, *M.B.*, 8 mai 2009.

¹⁰ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, *J.O.*, 12 février 2005, art. 54.

Nach dem Artikel 2 der Verordnung Nr. 2005-1714 vom 29. Dezember 2005¹¹ kann eine Person, die dieses Recht nicht respektiert, mit einer Geldstrafe von 150 bis 450 Euro belegt werden.

Gemäß dem Artikel 53 des Gesetzes Nr. 2005-102 vom 11. Februar 2005¹² dürfen Hunde, die Menschen mit einer Behinderung jeglicher Art begleiten und deren Erziehung von den Haltern nachgewiesen werden kann, im öffentlichen Personen- und Nahverkehr keine Maulkörbe tragen. Gleiches gilt für öffentliche Plätze und Orte, an denen eine geschäftliche oder erzieherische Tätigkeit ausgeübt werden kann.

Trotz bestehender Gesetze wird den Haltern und ihren Assistenzhunden oft noch immer der Zugang zu öffentlichen Gebäuden und Taxis verwehrt. Aus diesem Grund wurde dieses Piktogramm in Frankreich entwickelt, das an Schaufenstern angebracht werden soll, um den Zugang zu öffentlichen Gebäuden (z.B. Geschäfte) für Assistenzhunde zu erleichtern (Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles [ANMCGA], n.d.):



Quelle: ANMCGA

4.4.3 Deutschland

In Deutschland gibt es keine klar definierten Rechte für Assistenzhunde. Die einzigen Regelungen zu diesem Thema finden sich in bestehenden Rechtstexten,

¹¹ Décret n° 2005-1714 du 29 décembre 2005 relatif à la carte d'invalidité et à la carte de priorité pour personne handicapée et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire), J.O., 30 décembre 2005, art. 2.

¹² Loi du 11 février 2005 précitée, art. 53.

wie z.B. im *Allgemeinen Gleichbehandlungsgesetz* (AGG), im *Behindertengleichstellungsgesetz* (BGG) sowie in der *UN-Behindertenrechtskonvention* (UN-BRK) (Zellinger, 2015).

Assistenzhunde sind in der Regel nicht als Hilfsmittel anerkannt. Der einzige als medizinisches Hilfsmittel anerkannte Assistenzhund ist der Blindenführhund gemäß § 33 SGB V (Zellinger, 2015).

Hier sind einige Gesetze, die für Assistenzhunde gelten (Zellinger, 2015):

- Nach § 3 des *Allgemeinen Gleichbehandlungsgesetzes* (AGG)¹³ ist die ungerechtfertigte Weigerung, einen Blindenführhund oder einen anderen Assistenzhund mitzunehmen, eine unzulässige Diskriminierung.
- Nach *SGB IX § 145*¹⁴ müssen ein Blindenführhund und ein Hund, „den ein schwerbehinderter Mensch mitführt, in dessen Ausweis die Berechtigung zur Mitnahme einer Begleitperson nachgewiesen ist“ (§ 145 SGB IX, 2019, para. 2) kostenlos befördert werden.
- Nach § 2 der *Verordnung über die orthopädische Versorgung Unfallverletzter*¹⁵ steht der Blindenführhund auf der Liste der Hilfsmittel und Körperersatzstücke.
- Nach der Rechtsauffassung des *Bundesministeriums für Ernährung und Landwirtschaft* (BMEL) (2014) dürfen Blindenführhunde und Assistenzhunde in Lebensmittelgeschäfte eindringen.
- Nach den Aussagen des *Bundesministeriums für Gesundheit* (BMG) (as cited in Zellinger, 2015) gibt es keine medizinisch-hygienischen Einwände gegen die Mitnahme eines Blindenführhundes oder Assistenzhundes in Krankenhäuser oder Arztpraxen.
- Nach dem Artikel 20 der *UN-Behindertenrechtskonvention*¹⁶ treffen die Vertragsstaaten

¹³ Allgemeines Gleichbehandlungsgesetz du 14 août 2006, art. 3.

¹⁴ SGB IX, art. 145.

¹⁵ Verordnung über die orthopädische Versorgung Unfallverletzter du 18 juillet 1973, art. 2.

¹⁶ Art. 20 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée à New York le 13 décembre 2006, approuvée par la loi du 13 mai 2009, *M.B.*, 22 juillet 2009.

wirksame Maßnahmen, um für Menschen mit Behinderungen persönliche Mobilität mit größtmöglicher Unabhängigkeit sicherzustellen, indem sie unter anderem ... den Zugang von Menschen mit Behinderungen zu hochwertigen Mobilitätshilfen, Geräten, unterstützenden Technologien und menschlicher und tierischer Hilfe sowie Mittelspersonen erleichtern, auch durch deren Bereitstellung zu erschwinglichen Kosten...



5. Schluss

Bei Krankheiten, die zu Sehbehinderungen führen können, ist eine zeitnahe Behandlung unerlässlich, um funktionelle Beeinträchtigungen zu begrenzen oder gar zu verhindern. In Deutschland und Europa wird sie durch Fortschritte bei der Erkennung dieser Krankheiten erleichtert. Darüber hinaus verbessern sich die Therapien selbst von Jahr zu Jahr. Es gibt jedoch immer noch Krankheiten, für die es keine Behandlung gibt.

Die Forschung schreitet voran und kann es eines Tages ermöglichen, alle Krankheiten zu heilen oder sogar zu verhindern. In der Zwischenzeit können sehbehinderte Patienten auf viele Hilfsmittel zählen, darunter auch auf den für ihre Bedürfnisse geeigneten Assistenzhund, den Blindenführhund.

Der Blindenführhund ist bereits in einigen Gesetzen verankert, aber die Verbände kämpfen um mehr Anerkennung, weil er eine echte Säule für seinen sehbehinderten Halter darstellt. Die in dieser Arbeit vorgestellte Übersetzung wird den rechtlichen Rahmen in Deutschland sowie andere Aspekte abdecken, die es den Lesern ermöglichen, ihr Wissen über den Blindenführhund zu erweitern.

Traduction

Table des matières

Préface	43
L'histoire du chien guide d'aveugle.....	45
Le chien guide d'aveugle, une aide à la mobilité	46
La formation du chien guide d'aveugle	49
Les capacités du chien guide d'aveugle	52
Les exercices d'obéissance.....	60
Portraits des races canines utilisées	61
Pouvez-vous devenir maître d'un chien guide d'aveugle ?	66
Obtenir un chien guide d'aveugle	68
Problèmes durant la période d'acclimatation	77
Un chien guide d'aveugle malgré une vision résiduelle ?	78
L'équipement du chien guide d'aveugle	79
Conseils pour la santé et les soins du chien guide d'aveugle.....	81
Le chien guide d'aveugle et la loi.....	82
Conseils et aide	86
Conseils de lecture	87
Critères de qualité pour la sélection, la formation et la prise en charge des frais du chien guide	88
Liste d'adresses utiles	95
Autres publications de la DBSV	103

P4



Préface

Si les personnes aveugles ou malvoyantes veulent se déplacer librement et de façon autonome hors de leur cadre de vie habituel sans l'aide d'un accompagnateur, elles ne peuvent pas se passer d'aides spéciales. À l'évidence, la plus sympathique d'entre elles est vivante : le chien guide d'aveugle.

Cependant, puisqu'il s'agit précisément d'un être vivant, il faut étudier et prendre en compte beaucoup plus d'éléments avant et pendant l'obtention du chien guide qu'en cas d'acquisition d'une canne blanche par exemple. En effet, en choisissant celui-ci, le propriétaire gagne non seulement une aide à la mobilité et un ami digne de confiance, mais il endosse également la responsabilité d'un animal. Ce compagnon canin ne peut pas simplement être rangé dans un coin dès que l'on n'en a plus besoin, mais exige de l'attention, des sorties ainsi que des soins 24 heures sur 24 et toute l'année.

Grâce à cette brochure, l'association *Deutscher Blinden- und Sehbehindertenverband* (DBSV) (fédération allemande des aveugles et malvoyants) et son groupe de travail, composé de maîtres de chiens guides, souhaitent vous informer sur l'histoire, les capacités, la formation et la méthode de travail de ce compagnon à quatre pattes. Cet ouvrage aborde aussi la procédure de demande et les conditions juridiques générales relatives à cette aide à la mobilité.

Cette brochure s'adresse premièrement à tous les aveugles et malvoyants qui pensent acquérir un chien guide. Cependant, toute personne déjà détentrice de cette aide trouvera aussi dans les pages suivantes des informations qui lui sont encore inconnues. Ce document doit également permettre d'informer le public intéressé par ce sujet ainsi que les employés des caisses d'assurance maladie, des caisses d'assurance accident et des bureaux d'aide sociale qui prennent en charge les coûts relatifs à ce compagnon.

Si des questions restent en suspens au terme de la lecture de cette publication, vous trouverez diverses adresses utiles dans la liste complète à la fin de cette brochure.



Renate Kokartis

Groupe de travail, composé de maîtres de chiens guides, de l'association *Deutscher Blinden- und Sehbehindertenverband e.V.*

P6



L'histoire du chien guide d'aveugle

La relation étroite entre les personnes aveugles et leur chien remonte à l'Antiquité. Les peintures murales de la cité d'Herculanum du premier siècle après J.-C. et les motifs de tapis de soie d'Extrême-Orient du XIII^e siècle témoignent de cette réalité. Bien qu'à l'époque, cet animal ait pu être avant tout un compagnon pour les non-voyants avec lequel ils partageaient leur abandon, leur malheur et leur exclusion de la société, la découverte de ses compétences de guidance ne s'est pas fait attendre.

Dans une biographie de saint François datant du XIII^e siècle, on peut lire l'histoire d'un aveugle qui se laisse guider par un petit chien. À la fin du XVIII^e siècle, à Vienne, Joseph Reisinger, un fabricant de tamis aveugle, aurait si bien formé un Spitz à la guidance que sa cécité était très souvent remise en question. À la même époque, les membres de l'hôpital parisien destiné aux aveugles « Les Quinze-Vingts » étaient déjà guidés à travers la capitale française par des chiens dressés.

Après que ces premiers signes d'une utilisation de cet animal au profit des personnes aveugles étaient retombés dans l'oubli, le médecin viennois D^r L. Sennfelder a suggéré, à la suite du déclenchement de la Première Guerre mondiale, de donner un chien guide aux nombreux hommes devenus aveugles au combat.

La première véritable école de chiens guides a été fondée à Oldenbourg par la *Deutscher Verein für Sanitätshunde*, une association allemande se chargeant volontairement de la formation des chiens sanitaires. En 1916, c'est ici que le premier chien guide dressé a été remis à un aveugle de guerre. En 1923, une institution similaire a vu le jour à Potsdam, qui a fait la gloire de cet auxiliaire de vie dans le monde entier.

Depuis lors, les chiens guides aident les personnes aveugles et malvoyantes à acquérir une grande liberté de mouvement ainsi qu'une certaine indépendance, et ainsi à mieux vivre. Aujourd'hui, en Allemagne, environ 2 000 compagnons à quatre pattes amènent quotidiennement leur maître à destination, en toute sécurité.

P8



Le chien guide d'aveugle, une aide à la mobilité

Puisque leur perception visuelle est absente ou fortement limitée, les personnes aveugles ou malvoyantes ne sont a priori pas très autonomes dans leurs déplacements.

Il existe néanmoins un environnement dans lequel presque tous les aveugles et malvoyants évoluent sans aide : leur habitation. Ils connaissent exactement les objets de chaque pièce, la distance qui les sépare ainsi que leur emplacement les uns par rapport aux autres. Ils mémorisent l'agencement de leur cadre de vie afin de trouver leur chemin en toute sécurité. De plus, beaucoup se déplacent dans l'ensemble de leur immeuble, dans leur cour ou dans leur jardin sans accompagnateur ni canne.

La marche sans aide extérieure atteint cependant ses limites lorsque l'environnement change constamment et que la personne aveugle ou malvoyante n'est pas l'instigateur de ces variations. C'est notamment le cas de la rue. Le chemin mémorisé pour se rendre à la boîte aux lettres, encore complètement dégagé la veille, peut être totalement bloqué le lendemain en raison d'un chantier.

Pour rester mobile même en dehors de l'environnement résidentiel bien connu, il existe différentes aides. Outre l'accompagnateur, on compte :

- La canne blanche ;
- Des aides électroniques (par exemple des systèmes ultrasoniques et des caméras pour améliorer la vision résiduelle) ;
- Le chien guide.

Le déficient visuel choisit selon ses conditions de vie et ses besoins très spécifiques les aides qu'il utilise, de manière générale ou en fonction des différentes situations en présence, ou la façon dont il les combine.

Parmi ces différentes aides à la mobilité dont disposent les aveugles, le chien guide représente une alternative tout à fait particulière.

Il ne permet pas seulement au déficient visuel de profiter à nouveau d'une certaine indépendance, puisque celui-ci n'a plus constamment besoin d'un accompagnateur, mais représente également, au-delà d'une aide, un compagnon animal qui, souvent, améliore beaucoup l'état psychologique et physique du propriétaire par sa seule présence. En outre, en tant que sujet de conversation, il favorise le contact du maître avec des personnes qui ne souffrent pas d'un handicap.

De plus, la canne et les aides électroniques citées sont avant tout des détecteurs d'obstacles. Lorsqu'il utilise celles-ci, le déficient visuel doit trouver seul le chemin pour contourner l'obstacle.

Le chien, lui, grâce à sa capacité visuelle, anticipe les obstacles que le piéton aveugle ou malvoyant pourrait toucher, voire heurter s'il utilisait d'autres aides. Ainsi, avant que le propriétaire atteint de cécité ne se cogne contre un objet ou ne trébuche sur une marche, l'animal peut lui faire contourner l'obstacle ou marquer la marche en s'arrêtant.

Il peut en outre reconnaître ce qu'il a déjà vu lorsqu'il le rencontre à nouveau. D'autres aides à la mobilité transmettent au déficient visuel des sensations tactiles et auditives qu'il doit d'abord évaluer pour reconnaître une configuration locale. Ainsi, l'utilisateur d'une canne blanche perçoit très différemment la porte de son commerce habituel selon que l'entrée est complètement dégagée, que des objets l'encombrent, que des personnes l'obstruent ou que des objets et des personnes la bloquent simultanément. Dans ces quatre cas, il obtient des sensations tactiles et auditives chaque fois différentes. L'incertitude persiste longtemps chez l'aveugle quant à savoir s'il se trouve réellement à la bonne porte.

Le chien guide, lui, reconnaît toujours immédiatement l'entrée du commerce. Il hésitera tout au plus un instant avant de trouver un chemin grâce auquel il peut guider son propriétaire en toute sécurité jusque-là, sans heurter d'objets ou de personnes. Cette vision et cette reconnaissance sont des qualités qu'un déficient visuel ne retrouve par ailleurs que chez un accompagnateur.

Le chien s'aide de son très bon sens de l'orientation pour trouver des lieux qu'il connaît. Ces animaux retiennent très vite les endroits où ils sont allés et peuvent

encore se souvenir de ceux-ci ainsi que du chemin pour y parvenir après de nombreuses années. En réaction à un commandement particulier comme « kiosque à journaux », « supermarché » ou « piscine », le compagnon à quatre pattes guide son maître de façon indépendante jusqu'à destination en empruntant le chemin appris et en franchissant des chantiers, des panneaux publicitaires placés sur les trottoirs ainsi que d'autres obstacles.

Ces qualités et ces possibilités du chien guide apportent un allègement énorme de la concentration et de l'énergie que le déficient visuel doit déployer, ce qu'aucune autre aide, mis à part un accompagnateur, ne peut offrir. Toutefois, même les heureux propriétaires de chien guide conseillent de ne pas compter uniquement sur ce compagnon. Si par exemple, en raison d'une maladie ou même de sa disparition, l'animal n'est plus en mesure de réaliser son travail, il est important de maîtriser également la marche avec la canne blanche ou avec des aides électroniques pour rester mobile et autonome.

P14



La formation du chien guide d'aveugle

Seuls des chiens très pacifiques, sociables, intelligents et curieux n'ayant pas ou presque pas d'instinct de chasse peuvent être formés pour devenir guides. Ils sont élevés par l'école ou achetés lorsqu'ils sont encore chiots, dans leur septième ou huitième semaine, après avoir été sevrés.

Entre leur troisième et leur douzième, voire quinzième mois, ils sont pris en charge par des familles d'accueil. Celles-ci, sous la houlette de l'école, les éduquent afin de préserver et de développer leurs connaissances ainsi que leur caractère conciliant. Elles ont également pour mission de les socialiser et de leur apprendre les bonnes manières et la propreté.

Ils retournent ensuite à l'école et y sont examinés pour déterminer s'ils sont aptes à être formés comme chiens guides. Il faut absolument que l'animal soit en parfaite santé avant d'entamer le dressage. Par conséquent, un certificat vétérinaire récent doit au préalable attester, entre autres, que sa colonne vertébrale est intacte et qu'il ne présente ni lésions articulaires, en particulier au niveau des hanches, ni maladies oculaires graves.

Parallèlement à l'élevage dans des familles, certaines écoles achètent des chiens adultes en âge d'être formés, c'est-à-dire entre leur douzième et quinzième mois. Elles les soumettent ensuite à des tests, leur font passer les examens médicaux nécessaires et décident enfin s'ils sont aptes à guider. Avec cette façon de procéder, le futur bénéficiaire ne connaît pas les conditions dans lesquelles l'animal a grandi. Souvent, les maîtres précédents ne sont pas tous repris dans les documents, de sorte qu'on ne peut pas savoir combien de fois le chien a déjà dû s'adapter à un nouveau propriétaire.

Les chiens ne devraient pas provenir d'élevages massifs, du commerce des animaux ou de refuges mais plutôt avoir grandi au contact étroit de l'Homme et par conséquent être socialisés. Avant le début de la formation, l'éducateur doit veiller à ce que le futur compagnon à quatre pattes n'ait pas déjà été dressé pour la défense, car un tel comportement nuit à l'aptitude à être guide.

Après son passage dans la famille d'accueil ou son achat, le véritable apprentissage de son travail de guide commence. La formation demande beaucoup de temps et de patience et dure généralement entre six et neuf mois. L'effort considérable consacré à celle-ci explique le prix élevé d'un bon chien guide, à peu près similaire à celui d'une voiture moyenne.

Il n'existe pas de concept standardisé de formation. Le dressage se différencie sur certains points dans chacune des quelque 35 écoles allemandes. Ainsi par exemple, certains éducateurs réalisent régulièrement à cette étape des parcours à l'aveugle, au cours desquels ils se laissent guider, les yeux bandés, par le chien. D'autres estiment que cela n'est pas nécessaire. Dans chaque établissement, la base de l'éducation est cependant la même : renforcer le comportement souhaité grâce aux récompenses et corriger l'attitude indésirable par des réprimandes. Il faut exclure une pression excessive pour ne pas rendre l'animal anxieux ou agressif, ce qui l'empêcherait de devenir guide.

Au début de la formation, le chien doit s'habituer à être tenu par un harnais, et non plus en laisse. Ensuite, petit à petit, on lui inculque le comportement adéquat à adopter dans différentes situations et on renforce celui-ci. On peut par exemple lui apprendre à s'arrêter devant tous les escaliers pourvu que l'éducateur exige ce comportement de lui à différents endroits devant les marches, le récompense en cas de réussite de l'exercice ou le réprimande en cas d'échec. De cette façon uniquement, le chien n'associe pas l'arrêt à un seul escalier mais apprend le principe de base de s'arrêter devant les marches et marquera donc aussi à l'avenir l'arrêt devant des marches et des escaliers qui lui sont complètement inconnus. La même méthode est appliquée pour apprendre à l'animal tous les autres éléments de la guidance.

Les commandements que ce compagnon doit comprendre et suivre sont importants lors de la formation. Les éducateurs et maîtres parlent aussi d'ordres. Même la plupart des chiens « ordinaires » en connaissent certains comme « assis », « couché » ou « au pied ». Le futur guide en apprend bien d'autres au cours de cette étape et même encore après. Certaines écoles choisissent de les enseigner dans une langue étrangère telle que l'italien car elles veulent, entre autres, éviter que le compagnon à quatre pattes ne soit troublé dans le brouhaha

quotidien par l'utilisation de mots identiques aux ordres allemands au cours d'une conversation normale.

Même une fois sa véritable formation terminée, le chien doit continuellement se voir rappeler les éléments du dressage grâce aux multiples actions du propriétaire, mais aussi, si nécessaire, à des cours de perfectionnement. En effet, il pourrait oublier le comportement adéquat à adopter dans des situations qui ne se présentent pas tous les jours. Il est par exemple possible que l'animal, arrivé à hauteur d'une certaine barrière, continue de la reconnaître comme un obstacle et l'évite minutieusement mais qu'à un autre endroit, il laisse son maître la heurter. Il a en effet associé l'obstacle au lieu précis, alors qu'il a oublié la signification générale de « barrière ». Dans ce cas, il faut continuellement exercer le comportement adéquat à des barrières différentes.

P20



Les capacités du chien guide d'aveugle

C'est fascinant d'observer une personne aveugle avec son chien guide. Sans hésitation, ils se promènent tous deux à travers le trafic le plus dense, traversent des rues et fréquentent des magasins. Bien qu'apparemment simples, ces actions demandent à l'animal et à son maître la plus grande concentration.

Le compagnon à quatre pattes doit éviter les vélos stationnés, les sacs de courses, les bacs à fleurs et les passants en veillant à ce que son maître ne se cogne pas aux stores tombants. Il doit aussi signaler les obstacles au sol comme les escaliers ou les paliers. Sur ordre, il doit trouver les escaliers et les portes, les feux de signalisation, les passages pour piétons ainsi que les sièges libres mais doit refuser une demande telle que « devant » si, par exemple, la route à traverser n'est pas libre. Le propriétaire doit suivre les mouvements du chien, qu'il ressent grâce au harnais, et lui donner les commandements nécessaires. Afin que l'interaction entre le déficient visuel et l'animal fonctionne, celui-ci doit être capable de réaliser beaucoup d'actions que les personnes voyantes accomplissent de manière tout à fait inconsciente mais qui sont complètement inhabituelles pour lui.

Marcher en ligne droite

Si le propriétaire et son chien suivent le trottoir, ils se déplacent majoritairement en ligne droite. Ils s'écartent uniquement lorsqu'un obstacle les y oblige, mais retrouvent une trajectoire rectiligne après l'avoir contourné. Tout en maintenant la direction, l'animal peut marcher là où c'est le plus simple pour lui et pour son maître, ce qui lui facilitera la gestion des obstacles.

Il existe deux restrictions. D'une part, le chien ne peut pas longer de trop près le bord de la route puisque son propriétaire risque soit de marcher sur la chaussée soit d'être menacé par une voiture ou un vélo, stationné ou en mouvement à proximité du trottoir. D'autre part, il ne peut pas non plus trop s'approcher des maisons, sous peine que son maître trébuche sur des marches saillantes ou se blesse à des branches qui dépassent d'un jardin à l'avant d'une propriété.

La marche en ligne droite est d'autant plus importante lorsque des trottoirs sont bombés à certains endroits et dans des grands halls d'immeuble. Dans ces cas, si le compagnon à quatre pattes s'écarterait arbitrairement de la trajectoire rectiligne, le conducteur déficient visuel pourrait facilement perdre son orientation.

Les observateurs voyants, qui connaissent différentes personnes déficientes visuelles et aides à la mobilité, soulignent toujours que seul le chien guide permet réellement de maintenir avec précision cette ligne droite. D'autres aides à la mobilité rendent certes l'individu apte à se déplacer en toute sécurité, mais pas de manière aussi précise qu'avec le compagnon à quatre pattes en raison des déviations permanentes par rapport à la trajectoire rectiligne. Avec l'animal, le piéton aveugle ou malvoyant circule comme un passant qui ne souffre pas d'un handicap visuel.

Mais n'est-il pas évident que le chien, dans cette équipe, guide comme une personne voyante ? Lorsqu'on observe ses congénères en liberté, on constate qu'ils vont, la truffe juste au-dessus du sol, tantôt à droite, tantôt à gauche, selon l'endroit d'où leur parvient une odeur intéressante. Éduquer l'animal à marcher en ligne droite, la tête relevée et attentif à son environnement est une grande performance.

Guider jusqu'à la bordure de trottoir

Si l'équipe suit le trottoir et que le chien ne reçoit aucun ordre de s'arrêter lors de la guidance ou bien si rien ni personne ne bloque totalement le chemin, l'animal doit alors généralement mener son propriétaire jusqu'à la bordure à la toute fin du trottoir. En effet, cela assure sa marche en ligne droite et garantit une orientation fiable à son conducteur déficient visuel, même dans un environnement étranger.

Réagir en cas d'obstacle

Tout ce qui pourrait blesser ou faire trébucher une personne déficiente visuelle est repris sous cette appellation.

Les obstacles sont partout. Il s'agit par exemple de vélos et de voitures stationnés, de poussettes, de poubelles dans le chemin, de colonnes de réverbères, de boîtes aux lettres suspendues et bien plus. Le chien bien entraîné contourne tous ces objets, sans s'arrêter devant eux. Souvent, le propriétaire ne remarque pas du tout leur présence, tellement l'animal le guide en toute sécurité. Il faut distinguer quatre sortes d'obstacles dans ce contexte :

Les obstacles à hauteur de tête

Les obstacles à hauteur de tête récurrents sont des branches et des panneaux publicitaires saillants, des parasols ouverts, des cordes à linge tendues ainsi que des panneaux de signalisation trop bas. Le chien guide bien dressé fait attention à ces sources de danger et les contourne largement. Si ces objets ne se présentent que rarement dans l'environnement de vie concret du propriétaire, il peut arriver que l'animal ne les remarque pas s'il ne les a pas rencontrés pendant des semaines, voire des mois. Ces obstacles se trouvent totalement hors de son espace corporel. Le compagnon à quatre pattes se retrouve devant eux dans la même situation qu'une personne voyante de 1 mètre 80 qui doit soudainement guider un géant aveugle de 2 mètres 70. Dans ce cas, même l'individu ne souffrant pas d'un handicap visuel pourrait facilement laisser son protégé se cogner contre une lampe suspendue.

Les obstacles à hauteur de ventre ou de poitrine

Dans ce deuxième groupe, on retrouve des obstacles à hauteur de poitrine ou de ventre du propriétaire qui n'atteignent pas le sol. Ils représentent donc une entrave pour la personne mais pas pour l'animal. Il s'agit par exemple de chaînes, de balustrades de blocage ou de barrières en quinconce destinées à empêcher le passage des voitures. Le chien ne les franchit que de temps à autre, particulièrement s'il ne les rencontre pas souvent dans le cadre des déplacements habituels de son maître.

Les obstacles au sol

Le compagnon à quatre pattes marque l'arrêt devant toute marche. Ce n'est que quand le propriétaire donne l'ordre « devant » que le chien peut franchir l'obstacle. Il en va de même pour les bordures de trottoir, les gros tuyaux d'eau, les planches plus hautes barrant le passage, les flaques d'eau et les nids-de-poule.

Réagir en cas de barrage

Dans cette dernière catégorie d'obstacles, il s'agit d'objets qui encombrant l'intégralité du trottoir et que le chien et son propriétaire ne peuvent contourner qu'en s'engageant sur la route. Le compagnon guide bien dressé se tourne alors vers celle-ci et marche jusqu'à la bordure, où il s'arrête. Après un ordre, l'animal et son maître quittent le trottoir. Ils contournent ensuite le barrage sur la chaussée, en décrivant une courbe aussi fermée que possible. Enfin, ils continuent leur chemin sur le même trottoir une fois l'obstacle franchi et, si nécessaire, après un bref nouvel arrêt à la bordure montante suivi du commandement « devant ». On ne peut que rarement envisager de traverser la route et de continuer sur le trottoir opposé car cette action pourrait nuire à l'orientation du propriétaire.

Cette tâche est l'une des plus difficiles que le moniteur doit apprendre au chien. Celui-ci se trouve effectivement dans une situation conflictuelle : il apprend, lorsqu'il traverse, que des dangers guettent sur la chaussée et qu'il faut donc la quitter le plus rapidement possible pour rejoindre le trottoir opposé. Cependant, en cas de barrage et bien que le trottoir d'en face puisse être totalement dégagé, l'animal doit guider sur la route, même brièvement.

Adopter un comportement particulier sur un chemin sans trottoir

Les routes secondaires, parfois avec intersections, sont parmi les plus dangereuses de ce type. La personne déficiente visuelle ne peut pas reconnaître leur début et leur fin puisqu'il n'y a pas de marches. Le compagnon guide bien dressé a appris à serrer d'un côté du chemin sur ordre de son maître. Cette tâche

est facilitée par le passage fréquent de véhicules, synonymes pour l'animal de danger, à proximité de l'équipe.

Cela devient cependant dangereux lorsque le trafic est longtemps interrompu et qu'une voiture apparaît soudainement. Confronté à ce type de chemin, le compagnon à quatre pattes se trouve dans une situation conflictuelle : la route secondaire, avec son revêtement en asphalte et sa limite latérale, ressemble au trottoir sur lequel la personne peut marcher en toute sécurité et au milieu duquel le chien doit évoluer dans la mesure du possible. De bons éducateurs parviennent à apprendre à l'animal le comportement adéquat à adopter. Si le tandem n'emprunte ces voies qu'occasionnellement, le maître doit s'attendre à ce que son guide ait oublié la marche à suivre. Un seul moyen d'éviter cette situation : la pratique.

Traverser la route

Le trottoir présente déjà, avec ses différents obstacles, toute une série de difficultés pour le piéton aveugle marchant seul. Il peut cependant remarquablement s'en sortir grâce aux aides à la mobilité modernes, et surtout au moyen du chien guide bien dressé. Mais lorsqu'il traverse la route, il est exposé à de réels dangers. En agglomération, les voitures peuvent généralement rouler à 50 kilomètres/heure, soit 10 fois la vitesse moyenne d'un piéton. La distance de freinage du véhicule est donc longue. L'individu aveugle qui traverse la chaussée à l'approche de la circulation ne met pas seulement sa personne en danger mais aussi celle du conducteur qui ne prévoit pas un comportement inadéquat de la part du passant et doit donc soudainement freiner.

Dans ce contexte bien précis, l'aide la plus importante pour les déficients visuels n'est pas le chien guide, mais la formation en orientation et mobilité. Tout le monde pense que la personne aveugle ou malvoyante compense l'absence de vision par une meilleure ouïe. Cette opinion populaire n'est certainement pas correcte. Néanmoins, il y a une part de vérité : l'ouïe d'un individu souffrant d'un handicap visuel est plus sollicitée que celle d'un voyant. Une personne dépourvue du sens de la vue peut, à l'aide de son ouïe, situer assez précisément un objet

lorsqu'il émet ou réfléchit un son. Elle peut ainsi savoir si une voiture circule de gauche à droite, de droite à gauche ou, à un carrefour, dans le sens dans lequel elle veut traverser la route. La formation en orientation et mobilité, qui encourage à écouter consciemment, attire l'attention sur cette réalité. Ceci permet au piéton aveugle de traverser la chaussée en toute sécurité.

Le chien guide possède toutes ses capacités visuelles. Les aveugles et malvoyants demandent ainsi régulièrement aux écoles de former le compagnon à quatre pattes de sorte que lui seul décide du début de la traversée de la route et de son déroulement. Certains établissements s'y essayent et donnent, durant le stage, l'impression au déficient visuel d'avoir atteint ce but. La personne handicapée est dans ce cas victime d'une dangereuse illusion puisque le chien guide reste un animal, dont l'intelligence est bien inférieure à celle de l'Homme. Vouloir lui confier la décision exclusive de la traversée et donc la vie de son maître ainsi que celle des autres usagers de la route serait le surestimer. Comme pour les autres aides à la mobilité, c'est bien le déficient visuel qui doit décider quand commencer à traverser. Lui seul peut discerner, grâce à son ouïe, s'il se trouve à un carrefour équipé de feux de signalisation. Le chien ne peut pas distinguer les signaux lumineux de circulation puisque sa vision des couleurs n'est pas suffisamment prononcée.

Malgré tout, la formation moderne peut faire du chien guide la meilleure aide à la mobilité, même lorsqu'il s'agit de traverser des routes. Il apprend en effet au cours de son dressage que le véhicule ou le vélo en mouvement représente un danger pour lui s'il le frôle ou s'il le laisse s'approcher de trop près, ce qui a des répercussions immédiates pour le propriétaire. Si celui-ci n'entend pas une voiture qui arrive et donne donc au mauvais moment l'ordre de traverser, le compagnon à quatre pattes s'arrêtera sur la chaussée ou repoussera même son maître pour laisser passer l'automobile. Durant un bon stage, ce genre de situations est entraîné ou même consciemment provoqué, pour deux raisons : la personne doit non seulement pouvoir se convaincre de la sûreté de la guidance de son chien dans une situation réellement périlleuse, mais aussi apprendre, tout comme son animal, à réagir de manière appropriée. Dans tous les cas, envisager

pratiquement un danger vaut toujours mieux que beaucoup d'explications théoriques prodiguées avec les meilleures intentions.

Comment se déroule en réalité la traversée de la route pour le propriétaire ? Une fois arrivé au bout du trottoir ou à l'endroit à partir duquel commence le franchissement (en Allemagne, il y a beaucoup de feux de signalisation et de passages pour piétons), le déficient visuel suit précisément la circulation grâce à son ouïe. Lorsqu'il pense pouvoir traverser, il donne au chien l'injonction appropriée. Celui-ci commence à marcher sur la chaussée. Il faut maintenant que le maître s'en remette entièrement à la guidance de son animal et qu'il soit prêt à réagir rapidement si par exemple son compagnon à quatre pattes s'arrête ou, même, le repousse. La bordure du trottoir opposé atteinte, la personne doit monter le plus rapidement possible sur ce dernier pour ne pas rester plus longtemps que nécessaire sur la route.

Rechercher des éléments

Le chien guide recherche sur ordre des éléments précis. Il participe donc activement à la mobilité, comme seul pourrait le faire un accompagnateur.

La recherche de passages pour piétons, de sièges libres, d'entrées et sorties, d'ascenseurs ainsi que d'escaliers fait partie du programme standard d'une bonne formation du chien guide. Justement, les escaliers prennent une signification particulière en Allemagne puisqu'on en trouve souvent devant les entrées ou qu'on les rencontre de manière inéluctable si on poursuit simplement en ligne droite. Dans ces cas-ci, il ne s'agit pas pour l'animal d'un élément précis à rechercher puisqu'il y est inévitablement confronté et qu'il les signale comme une marche. Après l'arrêt, le maître peut s'informer de la situation à l'aide de son pied. Il peut délibérément multiplier ces éléments simples à rechercher, en apprenant à son compagnon à quatre pattes à rechercher un arrêt de bus précis, un ascenseur ou une boîte aux lettres et à les marquer en s'arrêtant.

Certaines écoles aimeraient faciliter la vie du propriétaire aveugle ou malvoyant en développant considérablement cet aspect de la guidance. Comme déjà mentionné, le chien possède une excellente mémoire des lieux. Utilisée consciemment, cette

faculté de l'animal permet de lui dire, dès la porte d'entrée, de se rendre par exemple chez le boucher, chez le boulanger ou à la gare. Les chiens sont en mesure de retenir une multitude de ce genre d'éléments. Ceux-ci ne peuvent naturellement pas tous leur être enseignés à l'école car ils dépendent des réalités au domicile du déficient visuel, qui peuvent notamment changer en raison de l'ouverture d'un supermarché. L'établissement donne cependant, dans le cadre du stage, des conseils au maître pour qu'il puisse apprendre à son compagnon à quatre pattes de nouveaux éléments à rechercher.

P34



Les exercices d'obéissance

C'est bien le chien qui guide le propriétaire. Intervenir dans la guidance serait, dans la plupart des cas, un acte erroné de la part du maître. Le compagnon à quatre pattes effectue souvent un travail semblable à celui d'un accompagnateur attentif. Il est reconnu, grâce aux derniers résultats de la recherche comportementale actuelle, que le chien est un animal de meute qui veut soit être le chef, soit s'y soumettre.

Qui commande donc dans cette équipe constituée du chien et de l'Homme ? Même dans les écoles, on estime que l'animal est en tout cas le chef lors de la guidance, puisqu'il doit prendre, de façon indépendante, des décisions que la personne aveugle ou malvoyante doit suivre en toute confiance. En dehors de ce travail, il doit cependant se subordonner à son maître comme n'importe quel autre de ses semblables le ferait. Il ne peut toutefois y avoir deux chefs dans ce tandem.

Comment expliquer ce conflit de rôle ? En réalité, il ne s'agit que d'une contradiction apparente. En effet, lorsqu'il travaille, l'animal suit une sorte de programme qui lui a été appris par l'école lors de sa formation. La guidance autonome en fait partie mais l'injonction de départ doit être donnée par le maître. Grâce à son acuité visuelle, le chien est clairement supérieur à son utilisateur et il profitera de cet avantage si la personne, malgré sa cécité ou sa malvoyance, ne parvient pas à conserver le principe d'obéissance de son compagnon. Pour ces raisons, les écoles montrent aux propriétaires comment réaliser des exercices d'obéissance canine. Sur ordre du maître, l'animal doit se coucher et se lever ou s'asseoir, lorsque l'Homme le souhaite. Lorsque celui-ci lui en donne l'ordre, le compagnon à quatre pattes doit immédiatement soit s'approcher, soit, si le déficient visuel s'éloigne de lui longtemps, rester couché.

P36



Portraits des races canines utilisées

Le chien est un animal d'élevage. Les races se distinguent par leur apparence, leurs comportements social et alimentaire ainsi que par leur entretien, qui dépend le plus souvent de la longueur et de la texture du poil. Le futur maître doit prendre en compte ces aspects lors du choix de la race.

Seuls les chiens dont la hauteur au garrot est comprise entre 50 et 65 cm à l'âge adulte peuvent être éduqués pour devenir guides. Cette hauteur permet au maître de conduire, grâce au harnais, son compagnon de manière confortable. Ces animaux doivent de plus être pacifiques, intelligents et résistants ainsi que posséder un caractère stable et des nerfs solides. Le Labrador Retriever, le Golden Retriever et le Berger allemand conviennent particulièrement à cette formation. Le Schnauzer géant et le Caniche Royal, spécialement adapté aux personnes allergiques en raison de son poil, ainsi que les chiens issus du croisement des races susmentionnées sont aussi parfois dressés.

Le Labrador Retriever

Les retrievers étaient à l'origine élevés pour la chasse. Son instinct peut, si le chien n'est pas constamment tenu en bride, refaire surface et restreindre alors nettement son aptitude à servir de guide. Sinon, cette race est parfaitement adaptée à cette pratique. En effet, elle est désireuse d'apprendre, fidèle, intelligente, fiable, sociable et amicale envers les enfants. Elle possède de plus des nerfs solides et se laisse difficilement déstabiliser par le bruit de la circulation. Dans de rares cas, elle se révèle têtue, voire obstinée et ne renonce qu'à contrecœur à ce qu'elle est en train de faire.

Un comportement protecteur n'est presque plus conservé chez ce chien, de sorte qu'il accueille en remuant la queue toute personne qui sonne à la porte du jardin ou d'entrée. Il avertit et jappe uniquement dans l'obscurité, lorsque quelque chose lui paraît suspect. Une de ses particularités est d'être gourmand et de manger en grande quantité.

Sa hauteur au garrot ne dépasse pas 60 cm. Son poil est court et très dense et ses couleurs de robes sont diverses : noir, marron ou jaune. Sa démarche est légèrement chaloupée et son allure lente ou semi-rapide.

Comme le Labrador aime beaucoup guider mais n'en a pas forcément besoin pour être un chien heureux, il est idéal pour les personnes qui ne doivent plus aller travailler ou faire des courses tous les jours. Il oublie rarement ce qu'il a appris et retrouve des destinations précédemment visitées, même après une longue période.

Le Golden Retriever

Le Golden Retriever séduit par des qualités comme la gentillesse, le calme, la volonté d'apprendre, la sérénité, l'endurance, la fiabilité et la sociabilité. Cependant, beaucoup de chiens ne possèdent plus ces caractéristiques à cause de l'élevage massif, et certains présentent même un comportement agressif inhabituel pour cette race.

Comme tous les retrievers, le Golden était à l'origine élevé pour la chasse. Par conséquent, son instinct doit parfois être dompté. Cet animal est très sensible mais, têtu, il se braquera s'il se sent obligé de faire quelque chose contre son gré. Il importe donc que le propriétaire montre en fin de compte qui est le maître. Ce chien n'est pas adapté aux personnes donnant bruyamment des ordres puisqu'il aime un ton calme et affectueux, bien que ferme.

Sa hauteur au garrot est comprise entre 50 et 56 cm chez la femelle et entre 52 et 60 cm chez le mâle. Ses couleurs de robes sont diverses, variant du crème à l'or, et son poil mi-long, le plus souvent légèrement ondulé mais parfois aussi plat, se laisse facilement brosser et peigner. Son allure est agréable et sa démarche légère. Cet animal est calme à la maison et aboie très rarement. Son comportement alimentaire ne se distingue que légèrement de celui du Labrador : ce chien est très gourmand et on conseille donc de ne rien laisser de comestible à sa portée.

Le Berger allemand

Comme son nom l'indique, le chien de berger était à l'origine élevé pour aider les bergers. On en faisait également un chien de défense. Aujourd'hui, il se comporte encore comme tels. Même en liberté, il recherche toujours la compagnie de son propriétaire.

Il est intelligent, courageux, fidèle, obéissant, amical envers les enfants, fiable, très résistant, fort et plein de tempérament. Il aime bouger et s'épanouit surtout lorsqu'il peut guider de manière régulière son maître. Il effectue son travail très prudemment et consciencieusement, avec d'autant plus d'assiduité et d'ambition que sa tâche est complexe. Il s'ennuie même quand sa mission est trop facile. Il est toujours opérationnel : à toute heure du jour et de la nuit et par tous les temps, qu'il fasse chaud ou froid dehors, qu'il pleuve ou qu'il neige. Il s'agit de la première race dressée par les écoles de chiens guides, en raison notamment de ces traits de caractère.

Eu égard à l'attention portée à la beauté lors de l'élevage, ces qualités ne sont toutefois plus présentes chez tous les Bergers allemands. Il existe beaucoup d'individus nerveux, manquant d'assurance et agressifs. Par conséquent, il est devenu très difficile de trouver un chien de cette race adapté à la guidance et beaucoup d'écoles ne la forment plus que sur demande spécifique.

Sa hauteur au garrot est d'environ 60 cm. Son poil est dense mais bien serré et ses couleurs de robes peuvent varier du noir avec des marques brunes ou grises au noir uni ou gris. Sa démarche est rectiligne et son allure rapide. Ce chien a souvent tendance à tirer et donc à compliquer la marche de son maître.

Il est particulièrement important que la hiérarchie entre l'Homme et l'animal soit très clairement établie, et ce en particulier avec le Berger allemand mâle. En effet, même dans le cadre d'une relation harmonieuse et bienveillante, le chien teste constamment les rapports de force. Il ne suffit donc pas pour le détenteur d'être en forme, mobile et entreprenant pour répondre aux besoins d'effort physique de son compagnon à quatre pattes, mais il doit aussi avoir psychologiquement le dessus.

Le Schnauzer géant

Le Schnauzer géant était à l'origine élevé dans le sud de l'Allemagne comme chien de garde, de défense et de troupeau. Sa hauteur au garrot est de 60 à 70 cm et son poids varie entre 30 et 42 kg. Il présente deux couleurs de robes : noir ou poivre et sel. Son poil dense et dur doit être tondu et épilé. Il possède de plus une barbe qui doit être rigoureusement nettoyée après chaque repas et taillée plusieurs fois par an. Ses yeux, ses dents, ses oreilles et ses griffes doivent aussi faire l'objet d'un entretien spécifique. Cette race canine est beaucoup plus résistante aux maladies que les autres.

Le Schnauzer géant est particulièrement tardif. En effet, ce n'est qu'à partir de l'âge de trois ans environ qu'il atteint sa taille et sa silhouette adultes. Il ne quittera donc l'école qu'à deux ans, deux ans et demi.

Ce chien se caractérise par ses nerfs solides et son endurance. Cependant, il est aussi très têtu et réputé dominant. Il cherchera toujours à avoir la supériorité, le détenteur devant alors s'imposer. De plus, il n'accepte qu'un seul maître et place donc les autres membres de la famille à un niveau égal ou inférieur au sien. Cela le rend moins adapté aux familles et peut causer des problèmes si le propriétaire doit être hospitalisé par exemple.

Le Schnauzer géant mange beaucoup et possède un système digestif très résistant. Le plus important pour lui, c'est de se nourrir. Ce qu'il consomme ne joue qu'un rôle mineur.

Celui qui désire détenir cet animal doit être résolu, capable de commander et mobile pour répondre d'une part aux besoins d'effort physique du chien et s'imposer d'autre part face à lui.

Le Caniche Royal

Le Caniche Royal a été connu en Allemagne vers 1 700 et utilisé comme chien de chasse. Il est plein de vitalité, intelligent, sociable et désireux d'apprendre.

Sa hauteur au garrot peut atteindre jusqu'à 60 cm et ses couleurs de robes sont diverses : noir, blanc, fauve, marron ou gris. Sa démarche est rectiligne et légère. Son allure peut être lente ou rapide en fonction des situations et il ne tire pas.

Il convient particulièrement aux personnes et aux familles sujettes aux allergies puisqu'il ne mue pas, contrairement aux autres races qui connaissent ce phénomène au printemps et à l'automne. Il perd donc beaucoup moins de poils dans la maison que ses congénères. Il nécessite néanmoins beaucoup de soins : son poil pousse en permanence et doit être brossé si possible chaque jour ainsi que tondu toutes les six semaines environ. Ses yeux, ses dents, ses oreilles et ses griffes doivent également faire partie de la toilette quotidienne.

Il exige aussi de son propriétaire une bonne condition physique et une grande capacité à s'imposer. Comme le Schnauzer géant et le Berger allemand, il a besoin de faire régulièrement de l'exercice et teste parfois qui, de lui ou de l'Homme, commande.

P45

***Pouvez-vous devenir maître d'un chien guide d'aveugle ?***

Avoir un chien entraîne pas mal de contraintes. Il ne suffit pas d'aimer les animaux, mais il faut aussi être prêt, 365 jours par an, à assumer la responsabilité d'un être vivant et à assurer son bien-être. Le chien guide doit jouir d'une certaine liberté, quotidiennement et par tous les temps, sans harnais ni laisse, pour pouvoir se défouler ou jouer avec ses congénères. Il se peut donc qu'il revienne à la maison, plein de boue, ce qui n'est pas du goût de tout le monde. Il doit aussi être régulièrement nourri et brossé et doit pouvoir s'entraîner de temps en temps à la marche au harnais ou en laisse entre les guidances. Puisque ce compagnon est habituellement remis vers l'âge de deux ans à la personne non ou malvoyante et qu'il a statistiquement une espérance de vie d'environ 11 à 13 ans, les deux partenaires sont amenés à vivre ensemble pendant au moins neuf ans. Cela signifie, entre autres, que le maître doit être susceptible de rester en bonne forme physique, avoir le temps nécessaire et un horaire bien réglé ainsi que posséder un aménagement des pièces adapté à la détention de cet animal, même si la place réelle requise par celui-ci dans l'habitation n'a que peu d'importance. Enfin, ni le déficient visuel ni les autres membres du foyer ne peuvent être allergiques aux poils.

De plus, le déficient visuel doit disposer d'une certaine qualité de leadership. En effet, même un chien très bien formé testera toujours qui, de lui ou de l'Homme, possède la supériorité dans le tandem. Si l'animal prend le dessus, parce qu'il interprète mal l'amour de son propriétaire, il ne pourra pas guider. En effet, il fera de plus en plus ce qu'il veut et non ce que son maître désire, et ce, tant dans le cadre de son travail qu'au repos.

Enfin, le détenteur doit avoir un bon sens de l'orientation. Même si le chien a appris certaines destinations comme le supermarché ou le médecin de famille ainsi que l'itinéraire pour s'y rendre lorsque son propriétaire le lui ordonne, le déficient visuel et son compagnon se déplaceront tôt ou tard dans un environnement étranger de celui-ci. Le maître doit donc savoir où il se situe pour donner à son animal l'ordre de direction. Si elle ne possède pas cette faculté

essentielle, la personne accompagnée de son chien pourrait avoir plus de difficultés pour trouver son chemin qu'en utilisant la canne blanche ou des aides électroniques qui permettent de repérer des obstacles importants sur le trajet et de s'orienter.

Il est conseillé aux déficients visuels de suivre dans tous les cas une formation en orientation et mobilité avant de recevoir un compagnon à quatre pattes. En effet, celle-ci leur permet d'entraîner leur sens de l'orientation, important lors de la guidance, et de ne pas être totalement désemparés si l'animal ne peut exceptionnellement pas travailler.

Tout le monde n'est donc pas fait pour être maître de chien guide. En cas de doute, les intéressés doivent se tourner vers les détenteurs présents dans les associations pour aveugles et malvoyants qui peuvent lister, en toute franchise et forts de leur expérience, les avantages et inconvénients de cet auxiliaire de vie.

P48



Obtenir un chien guide d'aveugle

Une fois la décision prise de choisir cette aide à la mobilité, il faut consacrer du temps à une consultation détaillée ainsi qu'à la sélection d'une race adaptée et d'une école de chiens guides de confiance. Le déficient visuel introduit ensuite une demande, avec tous les documents nécessaires, auprès de l'organisme de financement compétent. Les étapes suivantes sont la formation, le stage et l'épreuve certificative. Il s'écoule en règle générale 18 mois entre le choix de cette aide et la remise du chien, mais cela peut parfois prendre jusqu'à 2 ans.

Qui peut en bénéficier ?

La personne doit présenter, en raison d'une déficience de ses fonctions visuelles, des difficultés graves¹⁷ pour se déplacer dans différents lieux.

Profiter des possibilités de conseil

Le chien guide est-il l'aide à la mobilité la mieux adaptée à votre situation ? Pour le savoir, il peut être très utile de rencontrer d'autres maîtres. Les associations pour aveugles et malvoyants conseillent le futur détenteur à cet effet ou lui fournissent les coordonnées de personnes-ressources. Il faudrait, au plus tard avant qu'il ne prenne contact avec une école et un organisme de financement, qu'il profite de cette offre de consultation afin d'obtenir des recommandations et des informations sur la meilleure procédure possible.

¹⁷N.d.T. : Correspond au code qualificatif minimal « 3 GRAVE limitation ou problème de participation (élevé, fort, considérable 50-95%) » (Arrêté du Gouvernement wallon du 13 mars 2014 modifiant certaines dispositions du Chapitre V du Titre VII du Livre V de la Deuxième partie du Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé, relatif à l'aide individuelle à l'intégration, M.B., 23 juin 2015, annexe 82, art. 784 à 796/6 ; arrêté du Gouvernement wallon du 11 avril 2019 établissant la nomenclature des prestations et interventions visées à l'article 43/7, 1°, du Code de l'Action Sociale et de la Santé et à l'article 10/8 du Code réglementaire wallon de l'Action Sociale et de la Santé, annexe 1.)

Choisir l'école

Les nombreuses écoles allemandes de chiens guides sont réparties dans tout le pays. Fortes de leur expérience, les associations pour aveugles et malvoyants proches de votre région peuvent vous donner des conseils et des recommandations pour orienter ce choix. Voici quelques-uns des critères de décision importants :

- La formation est-elle de qualité ?
- L'école dresse-t-elle la race canine recherchée ?
- Quels sont les critères de sélection des chiens ?
- Comment se déroule l'élevage ?
- Le stage est-il suffisamment long ? A-t-il lieu d'abord à l'école puis au domicile, voire au travail, du déficient visuel ?
- Que propose l'école si des problèmes surviennent dans le tandem à l'issue de la formation ?
- Peut-on trouver les coordonnées de personnes-ressources qui ont déjà reçu des chiens de l'école ?

Il est aussi important, lors de ce choix, que le futur maître se fie au moniteur et à ses qualifications. Il est donc conseillé de visiter plusieurs écoles et de se faire sa propre impression de ces établissements, de leur formation et des éducateurs.

Il faut enfin garder à l'esprit que certains organismes de financement (surtout les caisses d'assurance maladie) ont conclu des contrats-cadres avec des centres afin de maintenir le coût du dressage du chien guide aussi bas que possible. Le futur maître peut certes obtenir un compagnon d'une autre école, mais si celui-ci est plus cher que le prix fixé dans le contrat-cadre, le déficient visuel est susceptible de devoir payer la différence de sa poche. Il est donc conseillé de se renseigner auprès de son organisme de financement sur d'éventuels contrats-cadres conclus (et si oui, avec quels établissements) et sur l'importance du coût de formation convenu.

Choisir le chien

En règle générale, les chiens guides sont dressés uniquement à la demande. Il ne faut donc pas imaginer se rendre dans une école, pouvoir sélectionner l'élus parmi un grand choix et l'emporter. Souvent, l'animal ne se trouve même pas encore au centre pour être formé.

Dans la plupart des cas, cependant, les préférences d'une race particulière peuvent être prises en compte. Il est important de pouvoir choisir puisque chacune se caractérise par son tempérament et ses besoins en matière d'espace. Il faut donc être bien informé au préalable sur celle qui correspond le mieux à sa personnalité, à ses exigences à l'égard d'un chien guide ou à son habitation. Certaines races, en raison de leur plus long poil à tondre et épiler, nécessitent également plus d'entretien que celles au poil plus court.

La couleur de robe du chien est un critère moins important pour les aveugles. A contrario, le choix de celle-ci peut s'avérer déterminant pour les futurs maîtres qui présentent un certain résidu visuel. Les personnes malvoyantes devraient opter, dans la mesure du possible, pour une couleur contrastée afin de pouvoir toujours percevoir l'animal de manière optimale. Les chiens noirs ou à poil clair sont alors généralement adaptés.

Sur le plan de la qualité de la guidance, il n'y a aucune différence entre un mâle et une femelle. En règle générale, les chiens sont de toute façon castrés et stérilisés.

Introduire une demande auprès de l'organisme de financement compétent

La personne non ou malvoyante doit introduire la demande de prise en charge des frais auprès de l'organisme de financement compétent. Pour ce faire, son ophtalmologue doit lui avoir prescrit un chien guide. Dans la mesure du possible, une estimation des coûts, délivrée par l'école choisie, devrait également être jointe à la demande pour orienter dès le départ la décision de l'organisme dans cette direction.

L'accord, reçu en général après cinq ou six semaines, est soumis par le futur maître à l'école, qui peut alors signer un contrat de formation avec l'organisme de financement. En cas de refus, il est possible de faire opposition dans un délai d'un mois afin de redemander conseil à l'association pour aveugles et malvoyants la plus proche.

La formation du chien guide d'aveugle

Comme susmentionné dans le chapitre « La formation du chien guide d'aveugle », ces compagnons à quatre pattes sont d'ordinaire dressés uniquement à la demande. Après la conclusion du contrat, il faut faire preuve de patience car la formation dure de six à neuf mois. Cependant, une durée plus longue constitue en règle générale un gage de qualité, puisqu'elle va le plus souvent de pair avec un animal mieux éduqué.

Stage

Un stage succède à la formation. Il débute à l'école canine et se poursuit au domicile ou au travail du futur maître. Le stage dans un endroit inconnu est perçu par de nombreuses personnes non ou malvoyantes comme problématique, puisqu'elles n'aiment généralement pas se rendre dans un environnement étranger si cela n'est pas absolument nécessaire. Cependant, plusieurs raisons importantes plaident en faveur du commencement du stage au centre :

- Pendant le stage, le futur propriétaire devrait pouvoir se concentrer uniquement sur le chien et ne pas être occupé à autre chose. La maison n'est donc pas l'endroit idéal.
- Le chien est habitué au contact visuel avec son maître. Puisqu'il ne le trouve pas chez les personnes non ou malvoyantes, il risque fortement de le chercher avec un membre voyant du foyer et d'accepter très vite celui-ci comme chef de meute. L'exécution de sa tâche en serait gravement menacée. Ce danger est bien moindre si l'animal s'habitue, pendant les

deux premières semaines de stage à l'école canine, au fait que son nouveau maître n'établisse pas de contact visuel avec lui.

- Les chiens guides se dirigent souvent avec détermination vers un obstacle, seulement pour l'éviter au dernier moment. Les personnes voyantes ne peuvent pas s'empêcher de crier, ce qui irrite fortement le maître qui se fige alors instantanément, insécurisant l'animal. À proximité de l'école, les passants ont appris la fiabilité de ces compagnons à quatre pattes à force de les voir travailler avec les moniteurs.
- Dans un environnement nouveau, le futur propriétaire doit se concentrer exclusivement sur le chien et réalise très vite à quel point celui-ci le guide d'un endroit à un autre en toute sécurité. Au contraire, à la maison, le déficient visuel connaît tous les chemins et sait, constamment et sans en avoir conscience, où il se trouve et quels sont les dangers. Quand il se déplace dans une rue déjà parcourue par exemple, il pense au fait qu'il y a souvent des stands contre lesquels il s'est déjà cogné de plein fouet. La personne guidée poursuivra automatiquement sa route plus lentement et peut-être même avec une main tâtonnant devant le corps. La confiance nécessaire au chien ne peut donc pas naître et ce dernier, lui-même, sera insécurisé.

Si, pour des raisons impérieuses, il n'est pas possible pour les personnes non ou malvoyantes de s'absenter plus longtemps de chez elles, les moniteurs et experts en chiens guides conseillent de s'entraîner d'abord dans un quartier inconnu de la ville ou dans une localité voisine pour éviter les problèmes énumérés ci-dessus.

La durée du stage est indépendante du choix de son lieu. Pour les déficients visuels qui reçoivent un chien guide pour la première fois, ce stage dure au moins trois, voire mieux, quatre semaines. Pour ceux qui ont déjà eu un compagnon à quatre pattes, trois semaines suffisent le plus souvent.

Le stage débute généralement dans une zone résidentielle calme où il importe que le maître perçoive le fait que le chien indique des obstacles. Le propriétaire doit apprendre à ressentir les mouvements de l'animal par le biais du harnais qu'il

tient en main. S'il y parvient, les deux partenaires apprennent ensuite à gérer différentes situations comme traverser une rue ou utiliser les moyens de transport.

L'objectif du stage est de permettre au déficient visuel et à son chien de s'approprier. L'animal doit s'habituer à la voix et à la démarche de son futur maître et l'accepter comme le nouveau chef de meute. Quant à celui-ci, il doit apprendre les ordres à donner à son compagnon, s'en remettre à lui et le suivre. Si l'Homme et le chien parviennent à interagir, l'objectif central de la formation est atteint.

Outre ces aspects pratiques, il existe également une partie théorique : le futur propriétaire reçoit notamment du moniteur des informations relatives à l'alimentation de l'animal, des conseils de soins ainsi que des précisions pour reconnaître une maladie chez le chien.

L'épreuve certificative

Au terme du stage, la plupart des organismes de financement exigent du tandem de passer une épreuve certificative. Celle-ci est obligatoire pour que l'école canine puisse émettre la facture pour la formation. Ladite épreuve dure entre une heure et demie et quatre heures et se déroule en règle générale directement après. La pratique a toutefois montré qu'il est préférable de la réaliser deux à quatre semaines plus tard, car la coopération entre l'Homme et l'animal est plus facile à évaluer. Certains organismes de financement accordent au chien et à son maître une période d'acclimatation pouvant aller jusqu'à six mois, avant qu'ils passent cette épreuve.

Les documents à présenter à la commission de contrôle avant l'épreuve sont les suivants :

- Pedigree ou certificat de naissance du chien ;
- Carnet de vaccination de l'animal et certificat de santé, y compris les bilans radiologiques ;
- Preuve de la socialisation ;
- Résultat du test de tempérament ;
- Compte rendu du stage ;
- Confirmation de la durée du stage.

Lors de cette épreuve, c'est l'école qui est évaluée et non le propriétaire du chien guide. Est-elle parvenue à faire du maître et de son compagnon une équipe capable de se déplacer dans la circulation routière, de façon autonome et en toute sécurité, sans mettre en danger ni sa vie ni celle des tiers ? Pendant cette épreuve, on accorde une attention particulière à tous les aspects sécuritaires comme le signalement des bordures de trottoir, des escaliers, des feux de circulation, des entrées et sorties ainsi que des passages pour piétons. Sans oublier le contournement des obstacles, la traversée des rues et plus généralement, la réaction du déficient visuel aux indications du chien.

Durant cette épreuve, le trajet devrait être composé d'une route connue du propriétaire et de son compagnon, mais aussi d'une inédite, que la commission peut exiger le cas échéant.

Outre l'évaluation des aspects sécuritaires, la commission vérifie que l'animal effectue les exercices d'obéissance rapidement et correctement. Elle examine également la façon dont il se comporte avec ses congénères et les humains, en particulier les enfants, et ce, souvent dans le cadre d'une promenade en liberté. Elle s'assure enfin, en discutant avec le maître, que celui-ci a acquis les connaissances théoriques nécessaires pour détenir un chien.

La commission de contrôle est composée :

- D'un moniteur expérimenté de chiens ou d'un instructeur en orientation et mobilité capable d'effectuer des épreuves certificatives ;
- D'un représentant de l'organisme de financement ;
- D'un représentant des associations d'entraide pour aveugles et malvoyants au niveau fédéral ou des Länder.

Le moniteur a le droit d'être présent lors de cette épreuve. Si le futur maître le souhaite, un tiers peut également y assister, en tant que personne de confiance. Toutefois, aucun des participants, mis à part l'examineur, ne peut intervenir de quelque manière que ce soit.

À la suite de cette épreuve, les membres de la commission, le propriétaire et, le cas échéant, le moniteur discutent de son déroulement, à savoir des situations bien ou moins bien maîtrisées.

La nervosité compréhensible de la personne non ou malvoyante, transmise à l'animal, est prise en compte par l'examineur. La crainte répandue de devoir rendre son chien après l'échec de cette épreuve est pour le moins infondée. En effet, si des problèmes sont observés, le compagnon devra suivre des cours de perfectionnement ou un stage plus long. Ensuite, une nouvelle épreuve certificative aura lieu.

Dans de très rares cas uniquement, cette étape permet de déterminer que le maître et l'animal ne sont pas faits l'un pour l'autre, que le tempérament de celui-ci n'est pas adapté ou qu'il présente de graves problèmes de santé. Alors, il sera rendu à l'école. Mais, même dans cette éventualité, le déficient visuel conserve complètement son droit à un chien guide issu du même établissement, voire d'un autre. Le seul réel inconvénient est de devoir attendre à nouveau. Mais celui-ci est compensé par l'avantage que l'Homme recevra finalement un compagnon vraiment fiable et en bonne santé.

Remise du chien

Si l'épreuve certificative est réussie, plus rien ne peut empêcher la remise du certificat et du chien à son maître. Le déficient visuel obtient l'animal avec tout l'équipement nécessaire à la guidance, c'est-à-dire le harnais, le collier et la laisse. Il reçoit également le pedigree, le passeport avec le carnet de vaccination ainsi que le certificat vétérinaire reprenant tous les examens réalisés et leurs résultats. Certaines écoles délivrent de plus une attestation qui permet d'identifier le compagnon comme chien guide, au besoin.

Possibilité de cours de perfectionnement

Si, après la réussite de l'épreuve certificative, la capacité de guide de l'animal ou l'interaction entre le maître et son compagnon font tout de même défaut, des cours de perfectionnement sont possibles.

P64



Problèmes durant la période d'acclimatation

Après la formation et l'épreuve certificative vient la période d'acclimatation du chien, qui peut durer jusqu'à six mois, parfois plus dans des cas exceptionnels. L'animal présente souvent des troubles du comportement : il se mord les pattes ou recommence momentanément à faire ses besoins dans la maison. C'est extrêmement désagréable mais ce n'est inquiétant que si cela s'éternise.

Environ trois à quatre semaines après la remise du chien à son propriétaire, celui-ci peut se promener avec son animal sans le tenir en laisse. À ce moment-là en effet, le lien entre les deux devrait être si fort que le chien revient quand le maître l'appelle. Ce type de balade devrait aussi, en particulier au départ, être mis à profit afin de réaliser des exercices d'obéissance, permettant de renforcer la relation et de continuer à montrer au compagnon à quatre pattes qui est le chef.

La première sortie avec le chien guide et sans éducateur s'avère très difficile pour la plupart des propriétaires novices en la matière. Le moniteur, qui attirait l'attention sur les erreurs et corrigeait systématiquement l'animal, n'est plus là pour intervenir. Le maître doit maintenant se fier pleinement et uniquement à son compagnon. Celui-ci ressent l'insécurité intérieure du déficient visuel et modifie son comportement. Il peut ainsi être moins déterminé et signalera moins sérieusement les obstacles. Commence maintenant la formation après la formation, qui durera jusqu'à la retraite de l'animal. Ce n'est qu'en corrigeant immédiatement le chien en cas de comportement inadapté, en lui faisant notamment franchir à nouveau l'obstacle, qu'il reste le guide fiable qu'il était à la sortie de l'école.

Si le propriétaire ne s'explique pas le comportement, les capacités de guide ou la désobéissance de l'animal, l'école se révèle être le premier interlocuteur pour obtenir des conseils. Le maître peut également se tourner vers des associations pour personnes aveugles et malvoyantes afin de poser toutes les questions relatives à cette aide à la mobilité.

P66



Un chien guide d'aveugle malgré une vision résiduelle ?

La locution « chien guide d'aveugle » indique déjà que cet animal représente une aide adaptée pour les aveugles. Mais cette dernière est également proposée aux individus disposant d'un résidu visuel afin d'accroître considérablement leur mobilité. Ce fait est souvent méconnu, même auprès des ophtalmologistes et des organismes de financement. Grâce au chien guide, des personnes malvoyantes peuvent aussi sortir et atteindre, sans accompagnateur, des destinations qu'elles ne pourraient pas rejoindre en comptant uniquement sur leur vision résiduelle.

Cependant, ces individus trouvent souvent qu'il est très compliqué, dans un premier temps, de marcher en se laissant guider par l'animal dressé. Ils se fient alors au départ beaucoup trop à leur vision résiduelle, et bien trop peu à leur nouvelle aide. Troublés par une grande clarté, par des reflets lumineux, par l'alternance de lumière et d'ombre ou par d'éventuels obstacles, ils essaient de corriger la décision de leur compagnon à quatre pattes. Résultat : celui-ci est déconcerté et le tandem maître-chien ne fonctionne pas.

Ce n'est que quand la personne malvoyante se rend compte que l'animal a été formé de façon à pouvoir guider en toute sécurité un individu totalement aveugle à travers la circulation dense qu'elle commence à développer la confiance nécessaire en son chien.

P67



L'équipement du chien guide d'aveugle

Divers équipements sont nécessaires afin que le chien et le déficient visuel interagissent correctement pendant la guidance, mais aussi quand l'animal est en liberté ou qu'il bénéficie de temps libre. La majorité des objets cités dans ce chapitre sont fournis par l'école au propriétaire comme équipement de base lors de la remise du compagnon à quatre pattes.

Le harnais

Avant même que le déficient visuel puisse être guidé par le chien, celui-ci doit mettre un harnais. Il s'agit d'une structure en cuir passée par-dessus sa tête et placée autour de son poitrail. La taille de cet équipement dépend de celle du compagnon à quatre pattes et du propriétaire. L'objet est fixé par une sangle sous le ventre de l'animal et ne peut pas tomber ni être enlevé par lui. Ce cadre en cuir se termine par un guidon en forme de fer à cheval ou rectangulaire.

Ce guidon repose sur le dos du chien lorsqu'il ne travaille pas. Pendant la guidance, le maître le tient généralement dans la main gauche puisque le bras est plus lâche et décontracté de ce côté. Le conducteur déficient visuel marche donc à droite de son compagnon.

Il existe quantité de modèles de harnais et les fabricants n'accordent pas toujours suffisamment d'importance aux aspects ergonomiques. Un guidon de longueur moyenne en tube ou en métal léger recouvert de cuir s'est avéré particulièrement indiqué. Ces étriers rigides mais souples transmettent le moindre mouvement du chien à la main du propriétaire afin que celui-ci puisse parfaitement suivre l'animal même lorsque ses mouvements changent rapidement. Les maîtres expérimentés détectent même, au mouvement du guidon, si leur compagnon à quatre pattes se laisse distraire par quelque chose, s'il renifle le sol ou s'il se retourne pour regarder un congénère par exemple. Les étriers très souples, qui ressemblent plutôt à une laisse en cuir, ne permettent de ressentir ces sensations que de manière très insuffisante, voire nulle.

En plus d'être un élément clé de la guidance, le harnais de couleur blanche uniquement permet aussi d'identifier le chien comme une aide à la mobilité pour une personne aveugle ou malvoyante. En découlent des droits et des conséquences juridiques mentionnés dans le chapitre « Le chien guide d'aveugle et la loi ».

La clochette

Comment le maître aveugle sait-il réellement où se trouve le chien lorsque celui-ci est en liberté dans une prairie ? Rien de plus simple : il l'entend, grâce à la clochette attachée à son collier. Celle-ci émet en effet un son à chaque mouvement de l'animal.

Le gilet de détente

Le gilet de détente n'est pas compris dans l'équipement de base de toutes les écoles. Son achat est cependant vivement recommandé, surtout si le compagnon à quatre pattes est susceptible d'être en liberté dans des champs ou des prés. En effet, cet objet l'identifie comme chien guide auprès des chasseurs notamment. Le harnais, lui, n'a pas cette vocation. L'animal associe celui-ci à sa tâche. Si on lui enlève, on lui donne le signal psychologique qu'il a maintenant du temps libre. Si le travail et le repos ne sont pas systématiquement distingués, la qualité de sa guidance peut en pâtir.

Équipements particuliers

Outre les objets mentionnés ci-dessus, on retrouve dans l'équipement de base un collier, une laisse, une médaille de chien-guide ainsi qu'un peigne et une brosse permettant d'entretenir le poil de l'animal.

P71



Conseils pour la santé et les soins du chien guide d'aveugle

Comme déjà mentionné dans les chapitres précédents, la détention d'un chien est liée à l'obligation de veiller rigoureusement à ses soins et à sa santé. Afin d'être à la hauteur des exigences quotidiennes qui lui sont imposées, l'animal doit être en parfaite santé puisque même de simples maladies peuvent fortement diminuer sa capacité de concentration.

Il est fondamentalement conseillé de suivre tout d'abord les instructions de l'école pour l'alimentation du chien, donc de ne pas changer sa nourriture et de respecter de préférence les heures de repas habituelles de l'établissement. S'il est impossible d'obtenir la nourriture de celui-ci à la maison, et qu'un changement d'alimentation est donc obligatoire, il faut consulter un vétérinaire en vue d'obtenir des conseils. En effet, un changement d'alimentation peut entraîner des problèmes de digestion et, par voie de conséquence, des troubles alimentaires.

Un certificat vétérinaire reprenant tous les examens effectués et leurs résultats est fourni par l'école lors de la remise du chien. De plus, le propriétaire reçoit un passeport dans lequel sont indiqués les vaccins administrés et les dates auxquelles ils ont eu lieu. Il est important de respecter strictement les prochaines dates de vaccination. Seule une immunisation suffisante peut efficacement protéger le compagnon à quatre pattes contre les infections dangereuses. De plus, la preuve d'une vaccination régulière est la condition sine qua non pour que l'animal puisse entrer sur un territoire étranger.

Dans le cadre du stage, le maître reçoit des informations fondamentales sur les symptômes des maladies infectieuses ainsi que sur la vermifugation, sur la protection contre les insectes comme les tiques et les puces et sur les soins du chien. Ces recommandations données par l'école devraient impérativement être prises en compte. Le vétérinaire ou d'autres propriétaires réunis dans des associations de personnes aveugles et malvoyantes peuvent prodiguer des conseils de soins supplémentaires et de l'aide concernant toutes les questions en suspens, relatives aux soins et à la santé de l'animal.

P73



Le chien guide d'aveugle et la loi

Les questions juridiques liées à cette aide à la mobilité sont très diverses et souvent complexes. En outre, elles ne sont pas regroupées au sein d'une seule « loi relative aux chiens guides d'aveugles ». Les dispositions réglementaires importantes et leurs domaines d'application respectifs sont consacrés par le droit fédéral allemand ainsi que celui de Land et des communes.

Il faut également observer la jurisprudence des différents tribunaux. Présenter de manière complète l'ensemble des dispositions réglementaires dépasserait le cadre de cette brochure. Seule une courte introduction compréhensible par tous sera donc donnée ici.

Le coût d'achat et du dressage du chien guide

Le chien guide représente une aide reconnue pour les personnes aveugles et malvoyantes. Par conséquent, les prestataires de services ou les organismes de financement responsables de la mise à disposition d'aides prennent en charge le coût de ce compagnon à quatre pattes.

La formation en orientation et mobilité et le chien guide

Pour une personne aveugle ou malvoyante, avoir déjà suivi une formation en orientation et mobilité financée par des organismes compétents ne doit pas être un obstacle à la mise à disposition d'un chien guide. Au contraire, ladite formation fournit des renseignements de base qui profitent au maître et lui permet de se débrouiller, même dans une moindre mesure, si l'animal n'est pas capable de réaliser sa tâche à cause d'une maladie, par exemple.

La prise en charge des autres coûts

Les organismes de financement prennent non seulement en charge le coût de la mise à disposition d'un chien guide, mais aussi les frais d'entretien. Généralement,

un forfait d'environ 140 € est versé chaque mois pour couvrir les dépenses régulières comme celles liées à la nourriture, à l'assurance responsabilité civile animaux et aux vaccins. Les frais occasionnés de manière sporadique, notamment les visites chez le vétérinaire ou le renouvellement éventuel du harnais, du collier et de la laisse ne doivent pas non plus être assumés par le maître.

Le chien guide, un signe visible afin de ne pas présenter de danger pour les autres usagers de la route

La loi allemande spécifie que, sur la voie publique, le chien guide portant un harnais blanc tient lieu de signe officiel. Les personnes aveugles et malvoyantes peuvent se servir de leur compagnon à quatre pattes, en plus ou à la place de la canne blanche et de l'insigne jaune avec trois points noirs, pour inciter les autres usagers de la route à leur prêter une attention et une considération particulières. Cependant, ces éléments ne donnent pas automatiquement un droit de priorité.

Une autorisation spéciale d'accès

Il existe des endroits comme les épiceries et les bâtiments publics où les chiens ne sont pas admis. Cependant, puisque le maître a absolument besoin de son compagnon guide et que ce dernier est en général très bien éduqué et soigné, il y a des arguments valables en faveur d'une dérogation, généralement accordée par celui ou celle qui exerce le droit de jouissance légale sur le lieu concerné.

Selon le Ministère fédéral de la Santé, aucune considération de police sanitaire ne s'oppose par exemple au fait d'emmener un chien guide dans une épicerie. Il en va de même pour les hôtels et les restaurants, les bâtiments et les établissements publics, les églises, les événements culturels et politiques ainsi que les cabinets médicaux et les hôpitaux. En vertu de la loi allemande, les compagnies de taxis sont obligées de transporter ces animaux. Il est toutefois conseillé de le signaler lors de la commande.

Les voyages en Allemagne et à l'étranger

En vertu de la loi allemande, le chien guide et un accompagnateur circulent, éventuellement en même temps, sans payer dans les transports en commun ainsi que sur les grandes lignes en Allemagne si le déficient visuel possède une carte d'invalidité appropriée. Il en va de même pour les vols intérieurs de la compagnie aérienne *Deutsche Lufthansa*, ceci n'étant cependant pas valable pour toutes les classes tarifaires.

En cas de voyages en train dans un certain nombre de pays européens, le chien guide ou un accompagnateur peut circuler gratuitement en vertu d'un accord international approprié, à condition que les titres de transport aient été achetés en Allemagne.

En cas de voyages en avion, même à l'étranger, les chiens guides peuvent généralement accompagner gratuitement leur maître en cabine. Toutefois, cela doit être absolument signalé lors de la réservation. Les réglementations et les modalités des différentes compagnies doivent toujours être respectées.

En cas de voyages à l'étranger, il faut toujours observer les réglementations relatives au transport des animaux qui sont encore différentes d'un pays à l'autre. Dans la plupart des États, il suffit d'une preuve des vaccinations préventives obligatoires pour pouvoir emmener un chien, et donc un compagnon guide à quatre pattes. Celle-ci est apportée par un carnet de vaccination international ou par le passeport européen pour animal de compagnie. Certains pays comme la Grande-Bretagne, la Suède et la Norvège n'autorisent l'entrée sur leur territoire que sous certaines conditions. Il est donc important de se renseigner en temps voulu avant le départ en voyage.

Le logement de location et le chien guide

En vertu de la jurisprudence en vigueur, un propriétaire ne peut interdire à son locataire de vivre accompagné d'un chien guide que dans des circonstances exceptionnelles. Les conflits relatifs à cette question sont extrêmement rares.

La taxe sur les chiens

En vertu des dispositions réglementaires communales, le chien guide ou le chien détenu par une personne déficiente visuelle est généralement exempt de cette taxe. Cependant, même cet animal doit être déclaré auprès de l'administration communale et obtient un timbre fiscal.

Le chien guide en liberté

Il existe également des dérogations à l'obligation de tenir son chien en laisse pour le déficient visuel. En vertu de la plupart des règlements propres aux Länder et dans de nombreuses villes et communes, il est interdit de laisser les chiens courir en liberté au sein de la localité et des espaces verts. Cependant, il est souvent possible de faire une exception pour le compagnon guide à quatre pattes.

Ces dérogations permettent aux maîtres déficients visuels d'offrir à leur animal la liberté nécessaire, sans devoir entreprendre un aller-retour hors de la ville souvent long et fatigant étant donné leur handicap.

En vertu de la loi allemande, les chasseurs ou les gardes-chasses ne peuvent en aucun cas tirer sur des chiens guides reconnaissables, en liberté.

P82



Conseils et aide

Dans les associations de la *DBSV* spécifiques à chaque Land, des groupes de travail formés de maîtres de chiens guides ou des mandataires sont à disposition pour répondre à toutes les questions autour de cette aide à la mobilité.

Les groupes de travail et les mandataires œuvrent en particulier pour :

- Garantir et améliorer la mise à disposition de bons chiens guides aux personnes aveugles et malvoyantes ;
- Offrir des conseils spécialisés et indépendants ;
- Soigner les relations publiques afin d'attirer l'attention sur l'importance des chiens guides et sur les besoins particuliers de leur maître dans la société ;
- Encourager l'échange d'expériences et la formation continue des maîtres.

La plupart des associations de la *DBSV* au sein de chaque Land proposent à leurs membres, dans le cadre d'une assurance collective, des assurances responsabilité civile animaux très avantageuses qui valent également pour des chiens qui ne sont pas guides. Une assurance responsabilité civile privée peut aussi être conclue à prix attractif.

P83

**Conseils de lecture**

Trumler, Eberhard: Mit dem Hund auf du. Zum Verständnis seines Wesens und Verhaltens; 2002

Trumler, Eberhard: Der schwierige Hund; 2000

Feddersen-Petersen, Dorit: Hunde und ihre Menschen; 2001

Zimen, Erik: Der Hund – Abstammung, Verhalten, Mensch und Hund; 1992

Les livres d'Eberhard Trumler sont disponibles sous format audio et peuvent être empruntés à des audiothèques. On ne trouve malheureusement les ouvrages du Dr Dorit Feddersen-Petersen et d'Erik Zimen qu'en caractères d'imprimerie.

P84



Critères de qualité pour la sélection, la formation et la prise en charge des frais du chien guide

DBSV œuvre activement pour que seuls des chiens en bonne santé, avec un caractère stable et bien entraînés soient remis et pour que les maîtres déficients visuels soient soigneusement informés de l'utilisation du chien guide. Afin d'y parvenir, cette association a élaboré d'importantes directives qui ont servi de base aux « Critères de qualité pour la sélection, la formation et la prise en charge des frais du chien guide », publiés par les organisations centrales des caisses d'assurance maladie dans le cadre de la *Hilfsmittelverzeichnis* (catalogue national de produits de santé pouvant prétendre à une prise en charge) et décrits ci-dessous.

Publication des organisations centrales des caisses d'assurance maladie : « Hilfsmittelverzeichnis » - Critères de qualité pour les chiens guides d'aveugles du 19 mai 1993 (extraite du « Bundesanzeiger »¹⁸ n° 117 du 29 juin 1993, p. 5926 et s.)

Les organisations centrales des caisses d'assurance maladie dressent ensemble ce catalogue, dans lequel doivent être énumérés les aides couvertes par l'obligation d'exécution et les montants fixes ou les prix convenus pour lesdites aides. Il doit être mis à jour régulièrement et publié, en vertu de la loi allemande, au *Bundesanzeiger*. Les organisations faîtières des prestataires de services concernés doivent être consultées avant son élaboration et son actualisation.

Ce catalogue liste 34 catégories de produits, dans lesquelles sont classées les différentes aides. La catégorie 99, nommée « Autre », regroupe les aides qui consistent en des produits individuels qui ne rentrent dans aucun des 33 autres ensembles.

En vertu de la loi allemande, les organisations centrales des caisses d'assurance maladie publient ensemble les « Critères de qualité pour la sélection, la formation et la prise en charge des frais du chien guide » qui ont été ajoutés à la catégorie « Autre » du catalogue.

¹⁸ N.d.T. : Journal officiel allemand

Critères de qualité pour la sélection, la formation et la prise en charge des frais du chien guide

En vertu de la loi allemande, le chien guide d'aveugle constitue une aide. Il vise à garantir au déficient visuel une orientation sûre aussi bien dans un environnement familial qu'étranger. Contrairement aux aides habituelles, celle à quatre pattes est un être vivant. Pour cette raison, la sélection de l'animal ainsi que son dressage pour devenir accompagnateur permanent de la personne assurée requièrent une grande empathie individuelle et d'importantes compétences en matière de cynologie et de formation en orientation et mobilité pour les aveugles. Il en va de même pour la familiarisation du maître avec son compagnon.

Seules les personnes ou les écoles de chiens guides qui justifient d'une qualification conforme aux critères suivants ou qui garantissent, grâce au service fourni dans le passé, une prestation respectueuse de ces critères peuvent devenir des partenaires contractuels des caisses d'assurance maladie.

1. Sélection du chien guide

En principe, seuls des chiens âgés d'un à deux ans et dont la hauteur au garrot est comprise entre 50 et 65 cm peuvent être formés pour devenir guides.

Un chien qui n'atteint pas ou qui, au contraire, dépasse de peu ces valeurs pourra devenir guide s'il remplit toutes les autres conditions.

Il doit s'agir de jeunes chiens pacifiques, intelligents, avec un caractère stable, dotés de nerfs solides, résistants au travail et en bonne santé. De plus, ils ne peuvent pas provenir d'élevages massifs, du commerce des animaux ou de refuges mais doivent grandir au contact étroit de l'Homme et être socialisés. L'éducateur délivre le certificat d'origine du compagnon à quatre pattes qui doit exclure un dressage pour la défense antérieur à sa formation de guide.

Les chiens croisés et les chiens de race de sexe masculin ou féminin peuvent aspirer à devenir guides. Les moniteurs ne peuvent pas dresser de jeunes chiens si ceux-ci sont agressifs, peu importe leur race, ou s'ils appartiennent à une race susceptible de posséder cette caractéristique comme le Mâtin, le Dobermann et le

Rottweiler. Au début de la formation, un certificat vétérinaire datant de maximum trois mois doit attester de la bonne santé du futur compagnon. Sa colonne vertébrale et ses articulations doivent en particulier être intactes et il ne doit pas présenter de dysplasie des hanches ou de maladies oculaires graves comme une atrophie progressive de la rétine. Les chiens de berger et les retrievers dont l'état des hanches est « presque normal » peuvent être formés s'ils obtiennent l'accord d'un vétérinaire juste avant le dressage. Pour ce faire, le spécialiste examine, si nécessaire à l'aide d'un examen radiologique, l'anatomie, la musculature et la démarche de l'animal.

2. Formation du chien guide

Les moniteurs utilisent différentes méthodes de dressage comportemental et d'apprentissage comme le conditionnement classique développé par Pavlov et la technique de formation de Walter Hantke¹⁹. Celles-ci ne doivent ni diminuer, voire briser la volonté naturelle du chien ni enfreindre les dispositions de la loi relative à la protection et au bien-être des animaux. L'objectif de l'éducation est de permettre aux déficients visuels de retrouver, dans la mesure du possible, la mobilité et l'orientation grâce à leur compagnon à quatre pattes. Cela suppose qu'à l'issue de sa formation, ce dernier est capable de guider son maître de façon autonome à travers la circulation sans mise en danger du duo ou d'autrui. Cette réalité s'applique aussi bien à un environnement familial qu'étranger. En réponse à des commandements appropriés, le chien doit donc emprunter des chemins, rechercher certains éléments comme les moyens de transport, les escaliers, les portes et les sièges ainsi que mettre en garde son propriétaire, en s'arrêtant par exemple, afin de le protéger contre les périls éventuels. L'animal peut être amené à renoncer à un ordre lorsque la demande du déficient visuel est irréalisable.

Le dressage doit respecter les principes fondamentaux des « Directives pour la sélection et la formation des chiens guides ainsi que pour le choix du futur maître,

¹⁹ N.d.T. : Expert du dressage des chiens guides d'aveugles célèbre pour avoir empêché que les connaissances acquises en Allemagne dans ce domaine ne se perdent dans la chute du Troisième Reich en 1945 (Verein für Blindenhunde und Mobilitätshilfen [VBM], n.d.).

le stage et le suivi » ²⁰et particulièrement le point II du chapitre A. Celles-ci ont été établies en décembre 1989 par la *Deutscher Blindenverband e.V.* (DBV).

3. Garantie de qualité

En vertu de la loi allemande, le statut de prestataire de services présuppose que l'éducateur ou l'école indique obligatoirement aux organisations centrales des caisses d'assurance maladie que la formation, le stage et le suivi sont effectués selon ces critères. La déclaration du prestataire doit inclure sa volonté contractuelle d'assurer gratuitement le suivi ou les cours de perfectionnement si l'animal ne réalise pas correctement son travail. Cette garantie, dont la durée doit être convenue contractuellement, ne vaut que si l'explication des problèmes de guidance réside dans la sélection ou dans le dressage du chien. Le prestataire doit aussi donner son accord pour la durée de l'accréditation afin que les organisations centrales des caisses d'assurance maladie ou leurs mandataires puissent contrôler, si nécessaire en collaboration avec *DBV* et sans avis préalable, la formation et la détention des futurs compagnons. Lors de différends relatifs à la cause de la guidance défectueuse, les personnes concernées (l'assuré, le prestataire et la caisse d'assurance maladie) doivent régler le problème à l'amiable, éventuellement grâce à un expert.

4. Aptitude du futur maître, stage et épreuve certificative

Une utilisation appropriée de cette aide à la mobilité suppose que le chien guide formé convient au futur maître et que celui-ci est disposé et apte à considérer l'animal comme étant, en plus d'un partenaire fiable, « ses nouveaux yeux ». De plus, l'éventuel bénéficiaire doit être capable de s'occuper de ce compagnon à quatre pattes et d'en endosser la responsabilité, qui lui est transférée lors de la remise.

²⁰ N.d.T. : Ce document est rédigé en allemand et ne possède pas de traduction française. Pour les personnes intéressées par sa lecture, voici le titre originel : *Richtlinien für die Auswahl und Ausbildung von Führhunden, Auswahl, Einarbeitung und Nachbetreuung der Führhundhalter.*

Les personnes inaptes à la détention d'un chien et les assurés qui ne sont pas en mesure d'offrir à leur compagnon guide la liberté hors travail dont il a besoin, en sortant par exemple sans harnais ni laisse, ne peuvent pas recevoir cette aide à la mobilité financée par les caisses d'assurance maladie.

À la suite de la réussite de la formation, le chien et son futur maître doivent s'approprier dans le cadre d'un stage, grâce au travail de l'école. Durant cette étape, l'assuré doit développer une confiance totale, bien que réfléchie, envers l'animal. Celui-ci doit, quant à lui, accepter en peu de temps le bénéficiaire comme personne de référence et chef de meute. De plus, le propriétaire du chien doit apprendre les ordres à utiliser dans la circulation, à la maison et au sein d'autres bâtiments comme des grands magasins et des établissements publics.

La durée nécessaire du stage dépend notamment de la familiarisation du chien avec son futur maître et de la capacité de compréhension de la personne déficiente visuelle. En général, elle s'étend de 14 à 28 jours. Durant cette étape, il s'agit également de donner au bénéficiaire les informations relatives au bien-être et à l'alimentation de l'animal ainsi que de proposer, si nécessaire, une formation à domicile.

Au terme du stage, une épreuve certificative est organisée chez le prestataire de services ou, dans certains cas justifiés, en tout ou partie au domicile du bénéficiaire. Lors de cette étape, le chien et son maître doivent prouver que :

- L'animal guide son détenteur en toute sécurité à travers la circulation routière ;
- Tous deux observent la situation du trafic et que le guide donne les indications de manière adaptée ;
- Le compagnon à quatre pattes indique ou évite des obstacles, qui ne sont certes pas dangereux pour lui mais qui présentent un risque de blessure pour le déficient visuel ;
- L'Homme réagit de façon appropriée aux indications de son animal.

La réussite de cette épreuve doit être certifiée par une commission de contrôle indépendante composée des experts suivants :

- Un moniteur de chiens ou un instructeur en orientation et mobilité expérimentés ;
- Un représentant des organisations d'entraide pour aveugles au niveau fédéral ou des Länder ;
- Un représentant des caisses d'assurance maladie.

Les membres de la commission sont désignés à l'amiable par les associations des caisses d'assurance maladie au sein des Länder. Si celles-ci ne parviennent pas à se mettre d'accord, les associations centrales des caisses d'assurance maladie nomment les experts compétents après concertation avec la DBV.

À la demande de l'assuré, une personne de confiance désignée par ses soins et le moniteur doivent avoir la possibilité d'assister à l'épreuve certificative. Lors de la composition de la commission et du déroulement des épreuves individuelles, il faut veiller à ce que ni l'établissement de formation impliqué ni les autres prestataires de services concurrents ne puissent influencer le résultat. Il en va de même pour les associations d'entraide pour aveugles qui sont en même temps responsables en tout ou partie d'une école de chiens guides.

5. Condition préalable à la prise en charge des coûts par la caisse d'assurance maladie et remise du chien guide

Conformément aux dispositions contractuelles, ce n'est qu'après présentation d'une attestation de réussite de l'épreuve certificative que la caisse d'assurance maladie prend en charge les coûts facturés par l'éducateur ou par l'école. L'établissement de formation doit remettre au déficient visuel le chien prêt pour la guidance, c'est-à-dire muni de son harnais, de son collier et de sa laisse.

La caisse d'assurance maladie transmet la propriété du chien à l'assuré, avec instruction de soigner ce compagnon dans le respect de ses besoins. Par ce transfert, le bénéficiaire accepte les droits et obligations découlant de la détention du chien guide, tels que la responsabilité du détenteur d'animaux.

Si le chien est utilisé à d'autres fins ou si ses besoins ne sont pas respectés, du chef de l'assuré ou avec son accord, une demande de remplacement à la charge des caisses d'assurance maladie ne sera plus possible.

6. Frais ultérieurs à la mise à disposition du chien guide

En vertu de la loi allemande, la caisse d'assurance maladie prend en charge les frais liés à la détention du chien guide. Il peut s'agir de dépenses régulières, comme celles liées à la nourriture et aux vaccins, couvertes par un forfait mensuel dont le montant est celui en vigueur selon la législation. Si nécessaire, elle assume également des coûts occasionnés de manière sporadique, notamment les traitements vétérinaires ambulatoires ou stationnaires, ou le renouvellement éventuel du harnais, du collier et de la laisse.

P96

**Liste d'adresses utiles**

Associations de la DBSV au sein des différents Länder :

Bade-Wurtemberg**Badischer Blinden- und Sehbehindertenverein V.m.K.**

55, Augartenstraße, 68165 Mannheim, ALLEMAGNE

Tél. +49 621402031

Fax +49 621402304

Courriel: info@bbsvwmk.de

Internet: www.bbsvwmk.de

Blinden- und Sehbehindertenverband Ost-Baden-Württemberg e.V.

6, Moserstraße, 70182 Stuttgart, ALLEMAGNE

Tél. +49 711210600

Fax +49 7112106099

Courriel: sozab@bsvobw.de

Internet: www.bsvobw.de

Blinden- und Sehbehindertenverein Südbaden e.V.

13, Wölflinstraße, 79104 Fribourg, ALLEMAGNE

Tél. +49 76136122

Podcast: +49 931663990863

Courriel: info@bsv-suedbaden.org

Internet: www.bsv-suedbaden.org <http://bsv-suedbaden.podspot.de>

Basse-Saxe**Blinden- und Sehbehindertenverband Niedersachsen e.V.**

18, Kühnsstraße, 30559 Hanovre, ALLEMAGNE

Tél. +49 51151040

Fax +49 5115104444

Courriel: info@blindenverband.org

Internet: www.blindenverband.org

Bavière**Bayerischer Blinden- und Sehbehindertenbund e.V.**

22, Arnulfstraße, 80335 Munich, ALLEMAGNE

Tél. +49 89559880

Fax +49 8955988266

Courriel: info@bbsb.org

Internet: www.bbsb.org

Berlin

Allgemeiner Blinden- und Sehbehindertenverein Berlin gegr. 1874 e.V.

7, Auerbacher Straße, 14193 Berlin, ALLEMAGNE

Tél. +49 30895880

Fax +49 308958899

Courriel: info@absv.de

Internet: www.absv.de

Brandenbourg

Blinden-und-Sehbehinderten-Verband Brandenburg e.V.

1-6 (Bâtiment 9), Heinrich-Zille-Straße, 03042 Cottbus, ALLEMAGNE

Tél. +49 35522549

Fax +49 3557293974

Courriel: bsvb@bsvb.de

Internet: www.bsvb.de

Brême

Blinden- und Sehbehindertenverein Bremen e.V.

3, Contrescarpe, 28203 Brême, ALLEMAGNE

Tél. +49 421327733

Fax +49 4213398813

Courriel: bsv-bremen@t-online.de

Hambourg

Blinden- und Sehbehindertenverein Hamburg e.V.

26, Holsteinischer Kamp, 22081 Hambourg, ALLEMAGNE

Tél. +49 402094040

Fax +49 4020940430

Courriel: info@bsvh.org

Internet: www.bsvh.org

Hesse

Blinden- und Sehbehindertenbund in Hessen e.V.

80, Eschersheimer Landstraße, 60322 Francfort-sur-le-Main, ALLEMAGNE

Tél. +49 691505966

Fax +49 6915059677

Courriel: info@bsbh.org

Internet: www.bsbh.org

Mecklembourg-Poméranie-Occidentale

Blinden- und Sehbehinderten-Verein Mecklenburg-Vorpommern e.V.

20, Henrik-Ibsen-Straße, 18106 Rostock, ALLEMAGNE

Tél. +49 381778980

Fax +49 3817789815

Courriel: bsvmvev@t-online.de

Internet: www.bsvmv.de

Rhénanie-du-Nord-Westphalie

Blinden- und Sehbehindertenverband Nordrhein e.V.

5, Helen-Keller-Straße, 40670 Meerbusch, ALLEMAGNE

Tél. +49 215996550

Fax +49 2159965544

Courriel: bsv-nordrhein@t-online.de

Internet: www.bsv-nordrhein.de

Blinden- und Sehbehindertenverein Westfalen e.V.

61, Märkische Straße, 44141 Dortmund, ALLEMAGNE

Tél. +49 2315575900

Fax +49 2315862528

Courriel: info@bsvw.de

Internet: www.bsvw.de

Lippischer Blindenverein e. V.

1, Kiefernweg, 32758 Detmold, ALLEMAGNE

Tél. +49 523163000

Fax +49 52316300440

Courriel: info@lippischer-blindenverein.de

Internet: www.lippischer-blindenverein.de

Rhénanie-Palatinat

Landesblinden- und Sehbehindertenverband Rheinland-Pfalz e.V.

42, Kaiserstraße, 55116 Mayence, ALLEMAGNE

Tél. +49 61316939736

Fax +49 61316939745

Courriel: info@lbsv-rlp.de

Internet: www.lbsv-rlp.de

Sarre

Blinden- und Sehbehindertenverein für das Saarland e.V.

1, Hoxbergstraße, 66809 Nalbach, ALLEMAGNE

Tél. +49 68383662

Fax +49 68383106

Infotél. +49 68383110

Courriel: info@bsvsaar.org

Internet: www.bsvsaar.org

Saxe

Blinden-und-Sehbehinderten-Verband Sachsen e.V.

6, Louis-Braille-Straße, 01099 Dresde, ALLEMAGNE

Tél. +49 3518090611

Fax +49 3518090612

Courriel: bsvs.dd@t-online.de

Internet: www.bsv-sachsen.de

Saxe-Anhalt

Blinden- und Sehbehinderten-Verband Sachsen-Anhalt e.V.

5, Hanns-Eisler-Platz, 39128 Magdebourg, ALLEMAGNE

Tél. +49 3912896239

Fax +49 3912896234

Courriel: bsvsa@t-online.de

Internet: www.bsv-sachsen-anhalt.de

Schleswig-Holstein

Blinden- und Sehbehindertenverein Schleswig-Holstein e.V.

4, Memelstraße, 23554 Lübeck, ALLEMAGNE

Tél. +49 4514085080

Fax +49 451407530

Courriel: info@bsvsh.org

Internet: www.bsvsh.org

Thuringe

Blinden- und Sehbehindertenverband Thüringen e.V.

5a, Nicolaiberg, 07545 Gera, ALLEMAGNE

Tél. +49 3658322273

Fax +49 36552986

Courriel: geschaefsstelle@bsv-thueringen.de

Internet: www.bsv-thueringen.de

P103



Autres publications de la DBSV

Guide du droit des personnes aveugles et malvoyantes²¹

Cet ouvrage présente des informations détaillées sur les dispositions légales relatives aux personnes aveugles et malvoyantes. Il est disponible en caractères d'imprimerie, en braille ou sur CD au format Daisy.

Mobile au quotidien²²

Cette publication offre des informations complètes sur la formation en orientation et mobilité.

(Re) découvrir le chien guide²³

Cette parution permet d'informer et de conseiller les personnes voyantes sur la façon dont elles peuvent soutenir le travail du chien guide.

Nous, maîtres de chiens guides²⁴

Cassette et CD au format Daisy que sort tous les deux mois le groupe de travail, composé de maîtres de chiens guides, de la DBSV et qui proposent aux détenteurs de cette aide à la mobilité des informations, des témoignages d'autres propriétaires, des articles sur la jurisprudence actuelle, des conseils de soins...

²¹ N.d.T. : Ce document est rédigé en allemand et ne possède pas de traduction française. Pour les personnes intéressées par sa lecture, voici le titre originel : *Ratgeber Recht*.

²² N.d.T. : Ce document est rédigé en allemand et ne possède pas de traduction française. Pour les personnes intéressées par sa lecture, voici le titre originel : *Mobil im Alltag*.

²³ N.d.T. : Ce document est rédigé en allemand et ne possède pas de traduction française. Pour les personnes intéressées par sa lecture, voici le titre originel : *Wissenswertes über den Blindenführhund*.

²⁴ N.d.T. : Ce document est rédigé en allemand et ne possède pas de traduction française. Pour les personnes intéressées par sa lecture, voici le titre originel : *Wir Führhundhalter*.



Commentaires

Au cours de leur tâche, le traducteur et le terminologue sont bien évidemment confrontés à des difficultés, des questions ainsi que des doutes. Ils doivent prendre toute une série de décisions pour réaliser le meilleur travail possible. Je n'ai pas échappé à la règle. Cette partie de mon mémoire permet de présenter à mon lectorat mes préoccupations tout au long de l'élaboration de ma traduction et de mon glossaire, les stratégies mises en place pour contourner les contraintes ainsi que les choix finaux et leur justification. Pour plus de lisibilité, les commentaires sont divisés en plusieurs parties distinctes.

La première section recense les commentaires généraux. Puisque la traduction est un acte de communication (Durieux, 2005), il s'agit « de mettre des personnes en contact : l'auteur d'un texte et le lecteur/ utilisateur de la traduction de ce texte » (Durieux, 2005, p. 42). Il est donc important de connaître l'identité de l'auteur du texte source ainsi que celle du destinataire de la traduction. Sans oublier l'individu qui sert d'intermédiaire indispensable entre les deux, à savoir le traducteur. Durieux invite à se poser deux questions : pourquoi traduit-il (motivation) et pour quoi traduit-il (but) (as cited in Maubille, 2017) ? Outre ces éléments, j'aborde dans cette partie la typologie du texte source, qui aide le traducteur à s'orienter dans sa tâche.

La deuxième section est propre aux commentaires relatifs à la recherche documentaire et au travail terminologique. Comme le précise Gouadec, certaines personnes (dont le documentaliste/rechercheur et le terminologue) travaillent en amont du traducteur pour lui faciliter la tâche (as cited in Maubille, 2017).

La troisième section concerne la traduction en elle-même. Comme évoqué précédemment, Durieux (2005) précise que la traduction est un acte de communication. Gouadec ajoute « Traduire, c'est permettre que la communication se fasse par-delà un obstacle autrement infranchissable » (as cited in Maubille, 2017). Pour ce faire, j'ai utilisé des stratégies de traduction et ai dû faire des choix. Cette partie est destinée à en justifier les plus évocateurs.

La dernière section développe ma réflexion relative à la mise en page.

1. Commentaires généraux

1.1 Auteurs du texte source

Le texte source est une brochure rédigée par Renate Kokartis, Erwin Roth, Gerhard Pohl et Detlef Böhning. Ces différents auteurs ont possédé ou possèdent encore aujourd'hui un lien fort avec l'association allemande *Deutscher Blinden- und Sehbehindertenverband (DBSV)*, qui a publié en 2006 cet ouvrage et qui représente la fédération allemande des aveugles et malvoyants (Alcimed, 2009). Renate Kokartis et Detlef Böhning dirigent tous deux l'association *DBSV* du Land du Schleswig-Holstein (Deutscher Blinden- und Sehbehindertenverband [DBSV], n.d.). Erwin Roth, ancien membre de la présidence de *DBSV* (Blinden- und Sehbehinderten-Verband Brandenburg e.V. [BSVB], 2006) et Gerhard Pohl ont également marqué l'histoire de ce groupement. Ce dernier, fondé en 1912 par Franz Walter Vogel, s'efforce de créer une société inclusive, tournée vers l'avenir et exempte de discrimination afin d'améliorer durablement les conditions de vie des personnes aveugles et malvoyantes en Allemagne. Il coordonne les efforts de 20 associations présentes dans chacun des 16 Länder et permet de défendre au mieux les intérêts des déficients visuels ainsi que de leur offrir des conseils personnalisés (DBSV, n.d.).

J'utiliserai parfois « l'auteur » dans la suite des commentaires pour représenter de façon générale les quatre rédacteurs de cette brochure.

1.2 Destinataire

Comme l'indique Durieux (as cited in Maubille, 2017), le destinataire de la traduction représente la finalité d'un schéma débuté avec le donneur d'ouvrage. Le public cible est essentiel pour le traducteur, ce qui l'oblige à récolter un maximum d'informations à son sujet (Maubille, 2017).

Cette brochure s'adresse à différentes personnes : des déficients visuels intéressés par un premier chien guide ou en possédant déjà un, des employés de

caisses d'assurance maladie et enfin des individus marquant de l'intérêt pour ce sujet. Il s'agit donc d'un public assez large, mais disposant de connaissances sur la thématique ou désirant en apprendre plus à ce propos. La raison peut être, dans le cas d'un déficient visuel novice en la matière, une volonté d'obtenir plus d'informations en vue d'une possible demande de chien guide. Une personne aguerrie peut, elle, désirer mieux connaître le compagnon qui partage son quotidien. Acquérir davantage de connaissances peut permettre à l'employé d'une caisse d'assurance maladie d'accomplir un meilleur travail et à l'individu intéressé par le sujet de continuer à se familiariser avec cette aide à la mobilité. J'ai donc supposé que le destinataire, quel qu'il soit, possède les notions de base du domaine mais qu'un glossaire reprenant les termes significatifs et leur définition pourrait s'avérer utile pour faciliter la compréhension.

J'ai choisi de destiner prioritairement la traduction à des lecteurs francophones belges, ce qui n'empêche toutefois pas la compréhension d'un public francophone français. Il sera aidé par le glossaire, dans lequel j'ai pris soin de noter une explication en bas de page pour chaque terme pouvant poser des problèmes d'intelligibilité, ainsi que par l'introduction et les commentaires, où sont reprises les différences observées entre les systèmes allemand, français et belge. Pourquoi avoir choisi un public cible belge ? J'ai eu la chance d'être en contact avec une association belge de chiens guides d'aveugles, *Entrevues asbl*. Tout au long de mon travail, je me suis principalement basée sur la documentation qu'elle m'a offerte et sur les réponses aux questions qu'elle m'a données. De plus, les autres experts contactés durant la réalisation de ce mémoire (vétérinaire, terminologue et famille d'accueil) sont également francophones de nationalité belge. Il existe toutefois des similitudes entre la France et l'Allemagne qui m'ont poussée à utiliser des termes typiques de l'usage français, le concept n'existant pas en Belgique. Pour éviter toute confusion, ceux-ci sont clairement indiqués en bas de page dans le glossaire et font l'objet de commentaires plus détaillés.

Ce travail peut également être utile à des francophones établis en Allemagne qui aimeraient en apprendre plus sur les chiens guides d'aveugles et qui, en raison de la technicité du domaine, préfèrent se renseigner dans leur langue maternelle.

1.3 Motivation et but

Le mémoire représente une étape déterminante dans le cursus de l'étudiant. Il permet de mettre en pratique toutes les connaissances acquises durant les années d'études. Pour cette raison et puisque j'ai choisi comme finalité spécialisée « terminologie et localisation », il était naturel de réaliser un travail mêlant traduction et terminologie.

D'un point de vue pratique, il était donc nécessaire de trouver un ouvrage qui se prêterait bien à l'application de ces deux domaines qui m'ont été enseignés à l'*Université Saint-Louis* d'abord et à l'*Université Catholique de Louvain* ensuite.

D'un point de vue personnel, je désirais d'abord et avant tout que mon travail puisse être utile à des associations ou des tiers qui n'ont pas accès au contenu du texte source. Je voulais que ce mémoire ait un « après » une fois la remise effectuée. Je souhaitais également traduire un texte technique puisque je me suis rendu compte durant ces cinq années d'études, notamment grâce aux cours de traduction technique dispensés par Madame Kerres et à ceux de rédaction technique donnés par Madame Vrancx, qu'il s'agit du type de texte que j'affectionne particulièrement. Je trouve en effet qu'il représente un challenge pour le traducteur, demandant rigueur et exactitude. Je désirais enfin, et ce depuis bien longtemps, que mon mémoire porte sur les chiens guides d'aveugles. Aussi loin que je me souviens, j'ai toujours été fascinée et émue par ces animaux capables de guider leur maître déficient visuel à travers la circulation. N'ayant absolument aucune connaissance sur le sujet ni même aucun contact concerné de près ou de loin par cette thématique, cette dernière s'avérait être un défi supplémentaire.

J'ai rapidement trouvé mon texte source et il n'y a eu aucune hésitation avec un autre. Cette brochure répond en effet à tous les critères susmentionnés : il s'agit d'un texte technique qui porte sur les chiens guides d'aveugles et dont la traduction pourra être utilisée par une association ou des tiers. De plus, cet ouvrage présente de manière complète les différents aspects de la thématique : l'histoire, les capacités, la formation et la méthode de travail du chien guide ainsi que la procédure de demande et les conditions juridiques générales relatives à

cette aide à la mobilité. Tout au plus, j'ai pu avoir quelques craintes concernant la longueur du texte source, sachant que je voulais également réaliser un glossaire. Il possède en effet plus de pages que les 50 demandées. Cependant, ne pas traduire l'entièreté de la brochure n'aurait fait aucun sens. Quelle partie privilégier ? Je les trouve toutes intéressantes et pertinentes.

1.4 Typologie du texte source

L'ouvrage traduit dans le cadre de ce mémoire de fin d'études est une brochure de 104 pages qui traite d'un sujet social : le dressage des chiens guides d'aveugles. Il s'agit d'un texte spécialisé car il « traite d'un sujet précis, à l'intérieur d'un champ de spécialisation donné, et se caractérise par un vocabulaire et une phraséologie propres » (Mareschal, 1988, p. 258). María Teresa Cabré, en accord avec ces propos, définit le texte spécialisé comme suit : « Toute communication réalisée dans les langues de spécialité » (as cited in Maubille, 2017). Selon cette même auteure, les langues de spécialité sont des « sous-ensembles de la langue générale caractérisés pragmatiquement par trois variables : le sujet, les utilisateurs et les situations de communication » (as cited in Maubille, 2017).

Voici ces trois critères appliqués au texte source :

- Le sujet : Il s'agit d'une thématique spécialisée puisque les notions ne sont pas partagées par l'ensemble des locuteurs et sont acquises par apprentissage.
- Les utilisateurs : Le producteur (l'auteur de la brochure) est un spécialiste tandis que le récepteur (le lecteur) consiste en un vaste ensemble de personnes : des déficients visuels intéressés par un premier chien guide ou en possédant déjà un, des employés de caisses d'assurance maladie et enfin des individus curieux à ce sujet. Il s'agit d'un public d'initiés et donc d'un discours de semi-vulgarisation scientifique.
- Les situations de communication : Il s'agit d'une communication spécialisée de type formelle.

Pour définir le texte source en respectant la typologie des textes proposée par Lundquist (as cited in Maubille, 2017), il faut considérer trois aspects :

- Il ne s'agit pas d'une fiction ;
- Il possède, comme tout texte spécialisé, une fonction référentielle ;
- Sa forme de représentation est majoritairement informative.

2. Commentaires relatifs à la recherche documentaire et au travail terminologique

2.1 Recherche documentaire

Comme le montre le schéma de Durieux (as cited in Maubille, 2017), le message originel est rédigé pour un lecteur par un auteur, qui n'a tenu compte que de son destinataire et non d'un certain traducteur. En conséquence, ce dernier se retrouve très souvent en déficit informationnel et va devoir s'informer (Maubille, 2017). En effet, selon Durieux, le traducteur doit d'abord « comprendre pour faire comprendre » (Durieux, 2005, p. 42). En accord avec cette auteure, Gile précise (as cited in Maubille, 2017) dans son modèle séquentiel de la traduction que le traducteur doit se documenter en phase de compréhension et de reformulation afin d'acquérir des connaissances ad hoc nécessaires au transfert. Pour quelle raison ? Avant d'entamer la traduction, il possède un bagage de savoirs linguistique et extralinguistique qui va s'enrichir au cours de la lecture du texte source mais qui n'est parfois pas suffisant pour traduire.

Comme le précise Durieux, «... la nécessité de procéder à une recherche documentaire dépend de la relation qui existe entre le traducteur et le texte à traduire » (as cited in Maubille, 2017). Il convient donc d'être honnête par rapport à ses propres connaissances. Les miennes ont été un facteur majeur de difficulté dans la compréhension. En effet, comme évoqué dans le point « 1.3 Motivation et but », je partais véritablement de zéro : je n'avais ni savoir à propos du dressage des chiens guides d'aveugles, ni contact avec une personne concernée par la thématique. Même le sujet de la déficience visuelle méritait d'être approfondi. Mon seul bagage portait finalement sur les chiens en règle générale puisque je suis

une grande amoureuse des animaux, et plus particulièrement de ceux à quatre pattes. Pour combler ces failles, je me suis appuyée sur différents types de ressources.

Pour plus de lisibilité, j'ai décidé de classer ces dernières en respectant les propos de Gouadec :

La recherche documentaire vise à mobiliser toutes les informations nécessaires à la parfaite compréhension du document. Elle peut s'appuyer sur des ressources écrites ou graphiques (encyclopédies, manuels, documentations techniques, ...), sur des ressources informatiques (bases de données) ou, dans le meilleur des cas, sur des ressources humaines (techniciens) compétentes... et de bonne volonté. (Gouadec, 1989, p. 5)

2.1.1 Ressources graphiques et informatiques

J'ai décidé de diviser la recherche documentaire en plusieurs étapes. En effet, comme je l'ai précisé au point « 1.3 Motivation et but », cette brochure couvre quantité de sujets au sein de la thématique, pour lesquels il était nécessaire de m'informer.

J'ai d'abord recherché des documents PDF en ligne, relatifs aux races canines et à leurs spécificités, publiés par des organisations de référence comme la *Fédération Cynologique Internationale* (FCI). J'ai également consulté des sites internet spécialisés et fiables comme *Tipaw*, reconnu par la Région Wallonne.

Ensuite, j'ai décidé de me pencher sur les chiens guides d'aveugles en eux-mêmes et sur leur formation. J'ai commencé par consulter les sites internet des différentes écoles reconnues de chiens guides présentes en Belgique, dont *ScaleDogs* et *Entrevues asbl*. C'est aussi à cette étape que j'ai pris contact avec elles et que j'ai eu la chance d'obtenir une réponse positive de la part d'*Entrevues*, située à Liège. Lors de ma visite, celle-ci m'a fourni toute une série de documents (brochures, revues semestrielles...) qui m'ont été d'une grande utilité tout au long

de mon travail. Je pense en particulier à une brochure qui a constitué un excellent document parallèle pour ma traduction car elle aborde la même thématique dans la langue cible, possède le même degré de spécialisation et appartient au même type de texte, à savoir une brochure. J'ai également recherché des documents en ligne, plus spécialement des thèses ou des mémoires, publiés par des établissements belges d'enseignement supérieur. J'ai ici été confrontée à une difficulté. Très peu de travaux réalisés par des étudiants belges sont disponibles. J'ai donc décidé d'élargir mes recherches à la France et ai alors trouvé des thèses publiées par l'*École nationale vétérinaire d'Alfort*. J'ai aussi regardé des vidéos *Youtube* mises en ligne par plusieurs écoles de chiens guides, dont *Entrevues asbl*.

J'ai aussi consulté des sites internet belges concernant le handicap visuel comme l'*Œuvre Nationale des Aveugles*, rebaptisée *Eqla* en juin de cette année.

Le texte source comprenant beaucoup d'aspects juridiques allemands, j'ai enfin dû réaliser des recherches très approfondies, notamment en matière de régime de sécurité sociale. J'ai d'abord essayé de lire des documents en allemand. Puisqu'ils sont assez compliqués à comprendre pour des non-natifs, j'ai rencontré des difficultés. J'ai alors décidé de consulter le site du *Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale* (Cleiss)²⁵ ainsi que celui de la Commission européenne.

Cette lecture en français m'a permis de faciliter la compréhension de certaines notions et de trouver les manières de dire typiques.

Parallèlement à cette instruction en français, j'ai également consulté des sites internet d'écoles de chiens guides ainsi que des ressources germanophones. Cette étape m'a permis d'appréhender des notions incomprises lors de la lecture du texte source. J'ai par exemple parcouru la page web²⁶ *Hilfsmittelverzeichnis*

²⁵ Il s'agit en France d'un établissement public national, notamment chargé d'informer sur la protection sociale dans un contexte de mobilité internationale (Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale [Cleiss], n.d.).

²⁶ <https://hilfsmittel.gkv-spitzenverband.de/hmvAnzeigen.action?gruppeld=40#>

des *GKV-Spitzenverbandes* ²⁷ afin de saisir ce que sont précisément les *Produktgruppen*.

2.1.2 Ressources humaines compétentes/experts

Il s'agit dans ce point d'exposer la méthode utilisée pour trouver les différents experts dans les domaines du dressage des chiens guides d'aveugles, de la médecine vétérinaire et de la terminologie.

Il était effectivement inconcevable, dans mon cas, de traduire ou de réaliser un glossaire sans l'aide de différents experts pour garantir la qualité de la traduction et de la terminologie. Pour les rechercher, j'ai appliqué les critères d'Auger et Rousseau (as cited in Maubille, 2017). Selon eux, un expert doit :

- Être disponible ;
- Être ouvert d'esprit ;
- Posséder une connaissance des langues de départ et d'arrivée ;
- Être compétent et avoir de l'expérience dans le domaine de recherche.

Concernant le dressage des chiens guides d'aveugles et la médecine vétérinaire, le seul critère que je n'ai pas respecté est celui de la connaissance de la langue de départ puisqu'il aurait été très compliqué de trouver un expert, dans chacune de ces deux spécialités, parfaitement compétent aussi bien en allemand qu'en français. Les personnes consultées sont donc francophones, ce qui assure la pertinence des termes du glossaire et une traduction en langue cible correcte ainsi que respectueuse de la terminologie et des manières de dire typiques des deux domaines.

Comme précisé au point « 2.1.1 Ressources graphiques et informatiques », j'ai vite pris contact avec des experts et eu la chance d'obtenir à chaque fois des réponses (négatives ou positives) rapides, ce qui m'a permis, en cas de refus, de continuer ma recherche sans perdre de temps. J'étais effectivement bien

²⁷ Organisation centrale allemande des caisses d'assurance maladie (GKV-Spitzenverband, n.d.).

consciente que face à un tel sujet, et sans connaissances préalables, consulter une école de chiens guides d'aveugles et les moniteurs employés était une étape obligatoire pour pouvoir offrir un glossaire et une traduction de qualité. J'ai d'abord pensé à contacter la *Ligue Braille*, mais je me suis rendu compte que le domaine dans lequel elle est compétente est plus large que celui sur lequel je travaillais. De plus, s'agissant d'une organisation importante dans le paysage associatif belge, j'ai craint que sa disponibilité soit limitée et ai préféré me tourner vers des associations plus petites. Mon réflexe a donc été de consulter le *Guide des Dons et Legs*. En effet, même si de plus grandes associations y sont répertoriées, il s'agit souvent de petites organisations qui comptent majoritairement sur les dons pour continuer à effectuer leur travail. Il m'a été possible d'y effectuer une recherche ciblée d'associations, ce qui a garanti une liste de groupements experts en la matière. J'en ai contacté deux : *ScaleDogs* et *Entrevues asbl*. Le premier m'a très gentiment répondu qu'il était malheureusement impossible pour lui d'accéder à ma demande, vu sa taille et son agenda surchargé. Le second, en la personne de Joëlle Huart, a, quant à lui, répondu positivement à ma requête et m'a ainsi soutenue tout au long de la réalisation de ce mémoire. *Entrevues asbl*, située à Liège, est agréée par l'AViQ (Agence pour une Vie de Qualité) et membre du *BADF* (Belgian Assistant Dog Federation), de l'*ADEu* (Assistance Dogs Europe) ainsi que de l'*IGDF* (International Guide Dog Federation). Elle a commencé ses activités en 1989 dans la région namuroise à l'initiative de Benoît Carton, un amoureux des chiens qui a dû faire face à l'annonce du handicap visuel. Depuis 30 ans, elle se bat pour améliorer la mobilité des personnes déficientes visuelles, entre autres, en éduquant des chiens guides, en formant les futurs maîtres à leur utilisation et en les offrant aux bénéficiaires. Joëlle Huart possède plusieurs casquettes au sein de cette association : directrice, éditrice responsable des différents documents publiés mais aussi et surtout monitrice chien guide (*Entrevues asbl*, n.d.).

J'ai également reçu l'aide précieuse d'une famille d'accueil, qui a accepté de relire mon glossaire. Cela m'a permis de prendre en compte le point de vue de cet acteur de la vie du chien guide, et d'être ainsi la plus complète possible.

Avant d'entamer la traduction, je ne pensais pas devoir prendre contact avec un vétérinaire. Je me suis cependant rendu compte que l'aide d'un expert dans ce domaine serait bienvenue, voire obligatoire. Je pense en particulier au chapitre qui présente les différentes races canines pouvant être formées à la guidance et qui regorge de termes et de manières de dire typiques. Toujours désireuse d'appliquer les critères susmentionnés, j'ai joint le vétérinaire de famille. Je savais en effet qu'il serait disponible, enclin à répondre à mes questions et compétent, puisque diplômé de l'*Université de Namur* et de l'*Université de Liège* et exerçant depuis maintenant quelques années.

En ce qui concerne la terminologie, j'ai été assistée par ma maître de stage, Stéphanie Tuytens, qui est une ancienne étudiante en terminologie de l'*Institut libre Marie Haps* et qui travaille depuis maintenant plusieurs années en tant que terminologue en Allemagne. Il est donc évident qu'elle maîtrise le domaine en allemand et en français et qu'elle a pu m'aider à garantir la qualité du travail terminologique.

Coordonnées des experts

Joëlle Huart

Directrice d'*Entrevues asbl*, Liège, Belgique

Monitrice de chiens guides d'aveugles au sein d'*Entrevues asbl*, Liège, Belgique

j.huart@entrevues.be

Jean-David Kartheuser

Docteur en médecine vétérinaire titulaire d'un Baccalauréat de l'*Université de Namur* et d'un Master de l'*Université de Liège*, Belgique

Stéphanie Tuyttens

Terminologue et traductrice diplômée de l'*Institut libre Marie Haps*, Bruxelles, Belgique

Terminologue chez *RWS Group Deutschland GmbH*, Berlin, Allemagne

stephanie.tuyttens@rws.com

2.2 Travail terminologique

Selon Cabré (as cited in Maubille, 2017), un texte spécialisé est notamment caractérisé par la linguistique, dont le lexique. En effet, il est truffé de termes qui véhiculent le contenu sémantique. On ne peut donc pas imaginer la traduction spécialisée sans terminologie (Maubille, 2017). D'après Gouadec (1989), le traducteur doit s'atteler, une fois la recherche documentaire effectuée, à la recherche terminologique. Cette dernière « vise, une fois épuisés les savoirs acquis par le traducteur, à mobiliser les équivalents “normalisés” ou “recommandés” ou “imposés” ou “acceptés” (dans cet ordre) de tous les termes techniques ou spécialisés à transférer » (Gouadec, 1989, p.5).

Outre une étape indispensable dans la réalisation d'une bonne traduction spécialisée, cette recherche m'a permis de créer mon glossaire.

En effet, comme je l'ai exposé au point « 1.3 Motivation et but », je désirais que mon mémoire soit le reflet de mes études et qu'il contienne donc, en plus d'une partie traductive, une démarche terminologique. Toujours dans l'idée de rendre mon travail utile pour un tiers, je trouvais aussi intéressant de recenser les termes spécifiques ainsi que leur (s) équivalent (s) allemand (s) et de les définir, car les organisations francophones en Belgique peuvent être amenées à travailler avec des personnes germanophones. Si tel est le cas, elles auront comme base de travail un glossaire dans lequel elles pourront trouver les termes nécessaires à la bonne compréhension du domaine dans les deux langues et leur définition.

À cette étape du mémoire, je suis en mesure d'affirmer que créer un glossaire a été et sera bénéfique. Une conjugaison passée car, comme mes professeurs me l'ont appris tout au long de ces années, j'ai pu prouver l'intérêt

immédiat du travail terminologique pour la réalisation d'une traduction spécialisée. Une conjugaison future puisque le résultat sera remis à des associations qui, je le sais, sauront en faire bon usage afin de faciliter leur tâche.

2.2.1 Étapes de la recherche terminologique

La recherche terminologique ne s'est pas faite en une fois. J'ai réalisé ce travail en plusieurs étapes, reprises ci-dessous.

2.2.1.1 Repérage des termes allemands dans le texte source

J'ai lu mon texte source et y ai relevé tous les mots ou syntagmes que je considérais être des termes et qui feraient donc l'objet d'une entrée dans le glossaire.

2.2.1.2 Recherche d'équivalents français

Une fois la liste des termes allemands complétée, j'ai pu y entrer les équivalents français déjà repérés lors de ma recherche documentaire. Cette dernière ayant été consciencieusement réalisée, il ne restait que peu de termes allemands sans équivalents français. Ces dernières inconnues m'ont cependant posé des difficultés pour plusieurs raisons.

Différences socio-culturelles

Certains concepts, comme celui ci-dessous, n'existent que dans les pays germanophones et n'ont pas réellement d'équivalents en Belgique ou même en France. Pour en trouver un, j'ai donc consulté des sites suisses puisqu'ils proposent généralement leur contenu en trois ou quatre langues.

DE	FR
Blinden- und Sehbehindertenselbsthilfeverband	association d'entraide pour aveugles et malvoyants

Dans ce cas-ci, j'ai décidé, après discussion avec Madame Kerres, de garder cette notion d'« entraide » (*Selbsthilfe*) dans le terme français bien que l'occurrence du terme ainsi présenté soit très faible, voire inexistante en Belgique. Même si le lecteur belge ne connaît pas ce concept, il peut néanmoins facilement le comprendre.

En ce qui concerne par exemple le terme allemand *hochgradig sehbehinderter Mensch*, la différence socio-culturelle est trop importante que pour le faire figurer dans le glossaire.

Comme je l'ai longuement présenté dans mon introduction, la loi allemande définit trois types de handicap visuel (*blind*, *hochgradig sehbehindert* et *sehbehindert*) alors qu'en Belgique, on n'en distingue que deux (aveugle et malvoyant). Lorsqu'on regarde leur définition, il est possible de dire que l'Allemagne fait une différence entre les personnes aveugles (*blind*) et « très malvoyantes » (*hochgradig sehbehindert*) alors qu'en Belgique, celles-ci sont regroupées dans une seule et même catégorie : les personnes aveugles. Il n'existe donc pas légalement d'humains « très malvoyants » et je n'ai défini que les termes « aveugle » et « malvoyant ».

Différences de nuance en fonction des pays francophones

Il existe certains termes qui ne possèdent pas tout à fait le même sens en Belgique et en France. J'en veux pour exemple :

DE	FR (FR)	FR (BE)
Blindenführhundtrainer	éducateur de chiens guides	moniteur de chiens guides éducateur de chiens guides

Dans ce cas-ci, le problème n'a pas été de trouver un équivalent, mais plutôt de savoir s'il fallait indiquer les deux termes comme synonymes dans mon glossaire.

En Belgique, ils sont tout à fait synonymes alors qu'en France, il existe une nuance puisque ce ne sont pas les mêmes métiers : les deux éduquent le chien au travail de guide mais seul l'éducateur effectue des remises de chiens guides et forme les déficients visuels à leur bonne utilisation. Ayant choisi de cibler majoritairement un public belge, j'ai indiqué ces deux termes comme synonymes et ai ajouté une note de bas de page pour préciser que la réalité diffère en France.

Termes allemands n'ayant qu'un équivalent en France

Comme susmentionné, je destine mon travail à un public francophone belge. Il existe cependant des concepts équivalents en France et en Allemagne, mais qui sont totalement inexistantes en Belgique dont celui-ci :

DE	FR (FR)
Geburtsnachweis	certificat de naissance

Le terme « certificat de naissance » n'existe pas en Belgique puisque le chien de race est enregistré dans le *Livre des Origines Saint-Hubert* (L.O.S.H.) sans qu'une confirmation ne soit nécessaire. J'ai tout de même fait le choix d'entrer le terme français dans mon glossaire, la réalité étant facilement compréhensible par un public belge qui connaît un processus de reconnaissance du chien de race, si pas totalement équivalent, du moins similaire à celui de la France.

Mots composés

Dans la langue allemande, il existe énormément de mots composés dont le sens est nettement plus explicite qu'en français. J'ai essayé, le plus possible, de trouver un syntagme français équivalent au substantif allemand. Parfois, cela a été possible comme ici :

DE	FR
Farbsehen	vision chromatique

Il y a cependant eu des cas où je n'ai pas su trouver d'équivalent français et où j'ai donc décidé de ne pas inclure le terme allemand dans le glossaire, comme pour *Sehrestverstärkung*.

Termes français dont l'équivalent allemand n'est pas un terme

Lors de la réalisation de mon glossaire, j'ai hésité à inscrire le terme français suivant :

DE	FR
Plakette mit dem Blindenführhundzeichen	médaille de chien-guide

Pour ce qui est de l'allemand, j'ai conscience qu'il ne s'agit pas d'un terme. Cependant, pour respecter l'équivalence avec le français, la notion *Blindenführhundzeichen* est indispensable. Bien que n'ayant trouvé aucun terme allemand capable d'exprimer cette réalité, j'ai tout de même décidé d'en faire une entrée puisqu'il s'agit d'un des équipements du chien guide.

Certaines de ces difficultés se sont logiquement aussi posées lors de la traduction (voir le point « 3. Commentaires de traduction »).

2.2.2 Présentation du glossaire

2.2.2.1 Aspect général

J'ai classé les termes du glossaire par ordre alphabétique en français. Chaque entrée contient le terme vedette, son équivalent allemand, leur catégorie grammaticale, leur genre et, le cas échéant, leur nombre, leurs éventuels synonymes ainsi que leur définition.

L'ensemble du glossaire a fait l'objet d'une vérification par l'experte en terminologie, Stéphanie Tuytens, par Madame Vrancx ainsi que par une famille d'accueil.

2.2.2.2 Choix des synonymes

« Les synonymes absolus sont parfaitement interchangeables dans tous les contextes pour désigner le concept à consigner. » (Pavel & Nolet, 2001, p. 50) Ce sont donc des termes qui désignent exactement le même concept que le terme vedette et qui sont employés dans les mêmes conditions (même utilisateur et même destinataire) (Maubille, 2017). Je n'ai d'abord indiqué que les synonymes présents dans la brochure en ce qui concerne l'allemand et ceux obtenus une fois le transfert réalisé pour le français. Toutefois, au fil de mes entrevues avec les experts et de mes recherches plus poussées, j'ai rencontré d'autres synonymes, aussi bien pour les termes allemands que français, que j'ai décidé d'inclure dans mon glossaire. Visant toujours l'utilité in fine, j'ai pensé qu'il serait plus judicieux pour les lecteurs de posséder autant de terminologie que possible, et non pas uniquement celle utilisée par des auteurs en particulier. Ce glossaire peut donc tout à fait être pris séparément de la traduction puisqu'il reprend la terminologie du domaine en général.

Il peut s'agir de termes tout à fait distincts mais aussi de termes, dont seul l'orthographe varie, comme ici :

DE	FR
Blinder	personne non voyante

DE	FR
Blinder	personne non-voyante

J'ai décidé de les inclure dans mon glossaire car ils sont utilisés en tant que synonymes dans la documentation récoltée, les lecteurs pouvant donc être confrontés à l'un comme à l'autre.

2.2.2.3 Définition

D'après Bélanger, Boutin-Quesnel, Kerpan et Rousseau, « la définition est un énoncé qui décrit une notion et qui permet de la différencier des autres notions à l'intérieur d'un système notionnel » (Bélanger et al., 1985, p. 26).

Dans mon glossaire, elle peut être de trois types :

- Une création (C) : Définition rédigée par mes soins sur la base de l'ensemble des connaissances acquises sur le sujet, n'en ayant jugé aucune satisfaisante dans la documentation parcourue. Elle a cependant été vérifiée par l'expert du domaine en question, par l'experte en terminologie et par la famille d'accueil.
- Une adaptation (A) : Définition rédigée à partir de maximum trois sources, mentionnées en intégralité dans la bibliographie à la fin de mon glossaire. Il s'agit soit d'une définition trouvée que j'ai estimé nécessaire de retravailler en y ajoutant ou supprimant des traits définitoires soit de traits définitoires issus de définitions différentes et assemblés pour créer une nouvelle définition. Ce type-ci bénéficie également de l'accord de l'experte en terminologie et de la famille d'accueil.
- Une reprise : Définition trouvée, jugée correcte et reprise telle quelle de la source mentionnée en intégralité dans la bibliographie à la fin de mon glossaire.

Pour toutes ces définitions, j'ai pris soin de respecter les principales règles vues au cours de terminologie en première année de Master. On ne retrouve ainsi que des définitions d'une seule phrase, à la forme affirmative, adoptant un point de vue neutre... Il peut cependant exister des définitions qui ne tiennent pas compte de toutes les normes, comme celle du terme « chien croisé » contenant des informations entre parenthèses. Après discussion avec l'experte en terminologie sur mon souhait que ce glossaire soit avant tout utile au lecteur de la traduction ainsi qu'à des tiers, nous en avons effectivement conclu que ce

répertoire ne devait pas spécialement consister en un travail terminologique au sens strict du terme et qu'il pouvait donc exister quelques incartades quant aux règles terminologiques.

J'ai aussi pris soin de conserver la même structure et les mêmes traits définitoires pour les définitions de concepts proches afin de mettre en évidence leur (s) différence (s). Cela a notamment été le cas pour les définitions des handicaps visuels :

personne malvoyante synt. fém. (syn. **malvoyant** subst. masc.) – **sehbehinderter Mensch** synt. masc. (syn. **Sehbehinderter** subst. masc.)

(A) Personne qui présente en Belgique une acuité visuelle du meilleur œil, et après correction, située entre 1/20^{ème} et 3/10^{ème} ou un champ visuel égal ou inférieur à 20 degrés et dont la déficience visuelle ne peut plus être traitée ou corrigée. (ONAMAL)

personne non-voyante synt. fém. (syn. **personne aveugle** synt. fém., **personne non voyante** synt. fém., **non-voyant** subst. masc., **aveugle** subst. masc.) – **blinder Mensch** synt. masc. (syn. **nicht sehender Mensch** synt. masc., **Blinder** subst. masc.)

(A) Personne qui présente en Belgique une acuité visuelle du meilleur œil, et après correction, égale ou inférieure à 1/20^{ème} ou un champ visuel égal ou inférieur à 10 degrés. (ONACÉC)

2.2.2.3.1 Difficulté

Lors du choix ou de la formulation des définitions, j'ai été confrontée à une difficulté : fallait-il opter pour des définitions spécialisées, plus compliquées à comprendre pour un public novice en la matière ou pour des définitions à caractère vulgarisant ? Cette question s'est surtout posée pour les différents

handicaps visuels. En effet, de nombreuses définitions existent sur beaucoup de pages web, dont certaines dédiées aux ophtalmologistes. Sur ce type de site professionnel, elles sont certes plus complètes, mais aussi plus difficiles à comprendre pour mon public cible, à savoir des personnes issues de différents domaines. J'ai donc fait le choix de sélectionner ou de rédiger des définitions peu spécialisées.

3. Commentaires de traduction

Pour rappel, Durieux (2005) et Gouadec (as cited in Maubille, 2017) soutiennent tous deux que traduire est communiquer. Comme le montre le schéma de Durieux (as cited in Maubille, 2017), le rôle du traducteur, qui hérite du message originel, est de permettre à son destinataire d'accéder au contenu par le biais d'un nouveau message. Plusieurs difficultés apparaissent dans le cadre de cette action. Outre le déficit informationnel mentionné au point « 2.1 Recherche documentaire », il y a entre le lecteur du message originel et celui de la traduction un écart géographique, culturel ou temporel, que le traducteur doit essayer de combler grâce à toute une série de stratégies (Maubille, 2017). De plus, la traduction d'un texte spécialisé « comporte... deux dimensions essentielles : d'une part, l'objet du texte ou son contenu et, d'autre part, la langue du texte ou sa forme » (Mareschal, 1988, p. 258). Il existe donc une double difficulté pour le traducteur confronté à ce type de texte : il faut maîtriser la dimension notionnelle ainsi que, plus globalement, le moule linguistique, les règles d'écriture, les manières de dire typiques (Maubille, 2017).

3.1 Stratégies mises en place

Selon Chesterman (as cited in Künzli, 2003), il existe trois groupes de stratégies : les stratégies syntaxico-grammaticales, les stratégies sémantiques et les stratégies pragmatiques.

3.1.1 Stratégies syntaxico-grammaticales

D'après Chesterman, « les stratégies syntaxico-grammaticales... reposent principalement sur des manipulations au niveau de la forme... » (as cited in Künzli, 2003, p. 12).

3.1.1.1 Transposition / recatégorisation

« Procédé de traduction qui consiste à établir une équivalence par un changement de catégorie grammaticale. » (Delisle, 2003, p. 54)

P6	P45
Davon zeugen Wandmalereien aus Herculaneum aus dem ersten Jahrhundert nach Christus genauso wie fernöstliche Seiden teppichmotive aus dem 13. Jahrhundert.	Les peintures murales de la cité d'Herculanum du premier siècle après J.-C. et les motifs de tapis de soie d'Extrême-Orient du XIII ^e siècle témoignent de cette réalité.

La traduction du mot composé *Wandmalereien* par le syntagme nominal « peintures murales » implique un changement au niveau de la catégorie de mot puisqu'un nom est transposé en adjectif. La dilution (dans le cas de cet exemple) (voir point « 3.1.2.2.1 Dilution ») et la concentration (voir point « 3.1.2.1.1 Concentration ») vont souvent de pair avec une transposition (Künzli, 2003).

3.1.2 Stratégies sémantiques

Selon Chesterman, ces stratégies « relèvent de manipulations au niveau du sens... » (as cited in Künzli, 2003, p. 12). J'ai fait le choix de les sous-catégoriser en fonction du critère économie/étoffement. D'après Delisle, l'étoffement se définit comme suit :

Procédé de traduction qui consiste à utiliser dans le texte d'arrivée un plus grand nombre de mots que n'en compte le texte de départ pour réexprimer une idée ou renforcer le sens d'un mot du texte de départ dont la correspondance en langue d'arrivée n'a pas la même autonomie. (Delisle, 2003, p. 40)

À l'inverse, l'économie est un « procédé de traduction qui consiste à reformuler un énoncé en langue d'arrivée en utilisant moins de mots que n'en compte le texte de départ » (Delisle, 2003, p. 38).

3.1.2.1 Économie

3.1.2.1.1 Concentration

On parle de concentration lorsqu'une unité complexe du texte de départ devient une unité simple dans le texte d'arrivée (Stratégies et techniques de traduction, n.d.).

P49 (...) sollte er von diesem Beratungsangebot Gebrauch machen, um Tipps und Informationen über die bestmögliche Vorgehensweise zu erhalten.	P68 (...) qu'il profite de cette offre de consultation afin d'obtenir des recommandations et des informations sur la meilleure procédure possible.
--	---

3.1.2.2 Étoffement

3.1.2.2.1 Dilution

On parle de dilution lorsqu'une unité simple du texte de départ devient une unité complexe dans le texte d'arrivée (Stratégies et techniques de traduction, n.d.). Puisque l'allemand est plus concis que le français en raison notamment de la forte présence de mots composés, j'ai plusieurs fois utilisé cette stratégie et traduit par un syntagme nominal.

P84	P88
Qualitätskriterien zur Auswahl, Ausbildung und Kostenübernahme für Blindenführhunde	Critères de qualité pour la sélection, la formation et la prise en charge des frais du chien guide

3.1.2.2.2 Périphrase

« Résultat d'un étoffement qui consiste à remplacer un mot du texte de départ par un groupe de mots ou une expression de sens équivalent dans le texte d'arrivée. » (Delisle, 2003, p. 52)

P42	P63
Es reicht also nicht, dass der Mensch fit, mobil und unternehmungsfreudig ist, um den körperlichen Bedürfnissen des Hundes (...)	Il ne suffit donc pas pour le détenteur d'être en forme, mobile et entreprenant pour répondre aux besoins d'effort physique de son compagnon à quatre pattes (...)

3.1.3 Stratégies pragmatiques

D'après Chesterman, elles « ont à voir avec la sélection de l'information à inclure dans le texte d'arrivée et... sont déterminées par ce que le traducteur pense être les besoins et les attentes des receveurs... » (as cited in Künzli, 2003, p. 12). J'ai aussi décidé de diviser ces stratégies en fonction du critère économie/étoffement.

3.1.3.1 Économie

3.1.3.1.1 Concision

« La concision... consiste habituellement à éliminer les répétitions abusives, les pléonasmes ou toute autre maladresse de rédaction du texte de départ. » (Delisle, 2003, p. 327)

Le texte source présente des redondances, probablement par souci de clarté envers le lecteur. Les traduire aurait considérablement alourdi le style du texte d'arrivée et n'aurait apporté aucune nuance supplémentaire, comme dans l'exemple ci-dessous :

P64	P77
Rund 3 bis 4 Wochen nach der Übergabe vom Ausbilder kann man den Hund frei ohne Leine laufen lassen.	Environ trois à quatre semaines après la remise du chien à son propriétaire, celui-ci peut se promener avec son animal sans le tenir en laisse .

3.1.3.1.2 Implication

Dans ce cas-ci, l'économie est « dictée par... la logique et le caractère idiomatique de la langue d'arrivée... » (Delisle, 2003, p. 327).

L'exemple le plus parlant concerne les ensembles de mots *der sehende menschliche Begleiter*, *die sehende menschliche Begleitung* ou *die sehende Begleitperson* du texte source. Dans les textes parallèles francophones, il n'est jamais question d'« accompagnateur humain voyant », mais plutôt d'« accompagnateur ». Ce dernier terme est donc à prendre, dans ma traduction, au sens d'une personne voyante qui accompagne et guide un déficient visuel. Pour éviter toute confusion, le terme « accompagnateur » possède une entrée dans le glossaire et une définition qui ne laisse aucune place au doute.

P32 Das Aufsuchen bestimmter Ziele auf ein entsprechendes Hörzeichen hin macht den Führhund zu einer aktiven Mobilitätshilfe, wie es sonst nur der sehende menschliche Begleiter sein kann.	P58 Le chien guide recherche sur ordre des éléments précis. Il participe donc activement à la mobilité, comme seul pourrait le faire un accompagnateur.
--	--

3.1.3.2 Étoffement

3.1.3.2.1 Explicitation

Lors de la traduction, j'ai rencontré plusieurs éléments allemands qui nécessitaient selon moi une explication supplémentaire en français pour clarifier le sens et permettre une bonne compréhension. J'ai eu recours à l'explicitation, dont une définition est apportée par Delisle.

... l'explicitation est le résultat d'un étoffement qui consiste à introduire dans le texte d'arrivée, pour obtenir plus de clarté ou en raison de contraintes imposées par la langue d'arrivée, des précision sémantiques non formulées dans le texte de départ, mais qui se dégagent du contexte cognitif ou de la situation décrite. (Delisle, 2003, p. 331)

Dans l'exemple ci-dessous, l'association allemande *Deutscher Blinden- und Sehbehindertenverband* estime que le lecteur germanophone de la brochure publiée par ses soins est au courant de son travail et n'offre donc pas plus de précisions sur son identité. J'ai pensé que, malgré l'importance de cette organisation dans le paysage associatif allemand, elle n'était probablement pas connue de l'ensemble de mon public francophone. Il est possible que les déficients visuels en aient déjà entendu parler mais il est moins probable, selon moi, que les lecteurs intéressés par le dressage des chiens guides d'aveugles

sachent de quel type d'association il s'agit. Pour faciliter la compréhension, j'ai donc fait le choix de donner une brève explication entre parenthèses.

P4	P43
Mit der vorliegenden Broschüre möchte der Deutsche Blinden- und Sehbehindertenverband (...)	Grâce à cette brochure, l' association Deutscher Blinden- und Sehbehindertenverband (DBSV) (fédération allemande des aveugles et malvoyants) (...)

3.1.3.2.1.1 Incrémentalisation

L'incrémentalisation consiste dans l'explicitation du contenu socio-culturel attaché à certains vocables (noms propres ou autres) de la langue de départ. Les sujets attendus à interpréter le texte d'arrivée, censés ne pas reconnaître les éléments civilisationnels et culturels de la langue de départ, sont ainsi aidés à accéder à un contenu qui ne s'active que chez les sujets ayant une certaine connaissance pragmatique, nécessaire pour comprendre le sens complet d'une phrase. (Stratégies et techniques de traduction, n.d., p. 19)

Lorsque le texte source mentionne une réalité allemande, que l'auteur n'a donc logiquement pas précisée mais que mon lectorat ne maîtrise peut-être pas, j'ai pris soin d'apporter une explication supplémentaire. En effet, comme le précise Darbelnet, « une traduction doit... être pleinement intelligible pour le lecteur qui appartient à une autre culture » (as cited in Maubille, 2017). En voici un exemple :

P84 Er hat hierfür umfangreiche Richtlinien erarbeitet, die zur Grundlage der von den Spitzenverbänden der Krankenkassen als Teil des Hilfsmittelverzeichnisses (...)	P88 Afin d'y parvenir, cette association a élaboré d'importantes directives qui ont servi de base aux (...) publiés par les organisations centrales des caisses d'assurance maladie dans le cadre de la Hilfsmittelverzeichnis (catalogue national de produits de santé pouvant prétendre à une prise en charge) (...)
---	---

3.2 Autres difficultés

3.2.1 Parenthèses et tirets

L'allemand utilise beaucoup de parenthèses et de tirets à l'écrit. Le texte source n'a pas échappé à la règle, me posant parfois des problèmes. Afin de ne pas saccader la lecture et de produire un texte naturel en français, j'ai souvent décidé de remplacer ces ponctuations par des incises.

P87 Rassetypisch zur Aggressivität neigende Tiere (z.B. Mastino, Dobermann, Rottweiler) sowie (...)	P89 (...) s'ils appartiennent à une race susceptible de posséder cette caractéristique comme le Mâtin, le Dobermann et le Rottweiler.
--	--

3.2.2 Nuances uniquement présentes en allemand

Certains termes allemands présentent une nuance inexistante en français. Ceux-ci sont parfois introduits dans le texte source par *bzw.*, abréviation de l'adverbe *beziehungsweise*, comme démontré dans l'exemple ci-dessous.

P12	P47
(...) die er zunächst auswerten muss, um eine örtliche Gegebenheit zu erkennen bzw. wiederzuerkennen.	(...) qu'il doit d'abord évaluer pour reconnaître une configuration locale.

Puisqu'il n'existe aucune différence dans la langue cible entre ces deux termes allemands, je n'ai donc logiquement traduit qu'un seul des deux verbes pour éviter toute redondance.

Il en va de même pour cette phrase-ci :

P13	P48
Auf ein bestimmtes Kommando – in der Sprache der Führhundhalter weniger militärisch „Hörzeichen“ genannt – (...)	En réaction à un commandement particulier (...)

En effet, Joëlle Huart m'a confirmé que les moniteurs francophones belges emploient les termes « commandement » (*Kommando* en allemand) et « ordre » (*Hörzeichen*) comme des synonymes, sans nuance particulière. Il ne faisait donc aucun sens de traduire cette incise en français.

3.2.3 Références à d'autres documents

La partie du texte source intitulée *Qualitätskriterien zur Auswahl, Ausbildung und Kostenübernahme* (pages 84 à 95) consiste en réalité en un autre document publié dans le *Bundesanzeiger* et qui n'a pas encore été traduit. J'ai décidé de me charger de cette tâche pour plusieurs raisons. J'estime tout d'abord que cet écrit offre une vue d'ensemble très claire sur le domaine du dressage des chiens guides d'aveugles en Allemagne, sans pour autant entrer dans les détails de la législation allemande, ce qui n'aurait pas été utile pour l'ensemble de mon public cible. Je pense ensuite qu'il apporte des informations accessibles (puisque facilement compréhensibles) et profitables notamment aux écoles de chiens guides francophones ou germanophones ou à des personnes déficientes visuelles francophones résidant en Allemagne et intéressées par cette aide à la mobilité.

Le même problème s'est posé dans ce cas-ci :

P89	P90
Die Art und Weise der Blindenführhundausbildung muss den wesentlichen Grundsätzen der „Richtlinien für die Auswahl und Ausbildung von Führhunden, Auswahl, Einarbeitung und Nachbetreuung der Führhundhalter“ (...)	Le dressage doit respecter les principes fondamentaux des « Directives pour la sélection et la formation des chiens guides ainsi que pour le choix du futur maître, le stage et le suivi » (...)

Ici aussi, le texte source fait référence à un document germanophone qui n'a pas encore été traduit en français. J'ai décidé d'offrir tout de même une traduction de son titre afin que mon lecteur ait une idée du sujet traité, mais d'inscrire en note de traducteur le titre originel lui permettant de retrouver cet écrit. Il en va de même

pour les autres publications de la *DBSV* brièvement présentées à la fin de ma traduction.

3.2.4 Différences socio-culturelles

Outre les différences socio-culturelles résolues par l'incrémentalisation (voir point « 3.1.3.2.1.1 Incrémentalisation »), il existe d'autres passages du texte source pour lesquels je n'ai pas eu recours à cette stratégie de traduction.

Pour rappel, selon Darbelnet, « une traduction doit... être pleinement intelligible pour le lecteur qui appartient à une autre culture » (as cited in Maubille, 2017). Gouadec ajoute « Une traduction doit être conforme aux usages linguistiques et culturels du destinataire... » (as cited in Maubille, 2017).

Les parties de la brochure relatives au handicap visuel représentent un exemple parlant. En effet, comme indiqué dans l'introduction de ce mémoire, on observe dans ce domaine plusieurs différences entre l'Allemagne et la Belgique. La toute première est que la loi allemande distingue trois types de handicap visuel (*blind*, *hochgradig sehbehindert* et *sehbehindert*) alors qu'en Belgique, il n'en existe que deux (aveugle et malvoyant). Lorsqu'on regarde leur définition, il est possible de dire que l'Allemagne fait une différence entre les personnes aveugles (*blind*) et « très malvoyantes » (*hochgradig sehbehindert*) alors qu'en Belgique, ces deux sortes d'individus sont regroupées dans une seule et même catégorie : les personnes aveugles. Légalement, il n'y a donc pas d'humains « très malvoyants » dans le plat pays.

Ainsi, bien que m'étant aperçue que le terme « personne très malvoyante » apparaissait parfois dans ma documentation francophone, j'ai décidé de rester fidèle à la loi et de garder uniquement les termes « aveugle » et « malvoyant ». Cela explique que je n'ai traduit aucun *hochgradig sehbehinderte Menschen* du texte source par « personnes très malvoyantes » et que j'ai traduit de la même manière *hochgradig sehbehinderte Menschen* et *sehbehinderte Menschen* par « personnes malvoyantes ».

P54 Da er ihn beim blinden oder hochgradig sehbehinderten Menschen nicht findet, besteht die große Gefahr, dass er diesen Blickkontakt bei einem sehenden Haushaltsmitglied sucht und sehr schnell diesen als „Rudelführer“ annimmt.	P71 Puisqu'il ne le trouve pas chez les personnes non ou malvoyantes, il risque fortement de le chercher avec un membre voyant du foyer et d'accepter très vite celui-ci comme chef de meute.
---	---

La deuxième différence est que l'acuité visuelle est exprimée en pourcentage en Allemagne et en fractions en Belgique.

Pour cette raison et celle exposée précédemment, le passage suivant a entraîné des difficultés lors de la traduction :

P49 Wer ist anspruchsberechtigt? Generell haben blinde (unter 2 % Sehvermögen) und hochgradig sehbehinderte Menschen (unter 5 % Sehvermögen) einen Anspruch auf die Versorgung mit einem Blindenführhund.
--

Puisque le type de handicap visuel *hochgradig sehbehindert* n'existe pas en Belgique, il était évident que ce passage relatif aux conditions légales allemandes pour obtenir un chien guide d'aveugle devrait être totalement adapté. De plus, il ne faisait aucun sens de transférer les informations du texte source valables uniquement pour l'Allemagne puisqu'elles n'auraient pas été utiles à la majorité de mon public cible. J'ai donc demandé à Joëlle Huart quelles sont les conditions à remplir en Belgique pour obtenir cette aide à la mobilité. Forte des renseignements qu'elle m'a fournis, j'ai ainsi traduit ce paragraphe comme ceci :

P68

Qui peut en bénéficier ?

La personne doit présenter, en raison d'une déficience de ses fonctions visuelles, des difficultés graves²⁸ pour se déplacer dans différents lieux.

J'ai aussi croisé des différences relatives au dressage des chiens guides d'aveugles. En effet, au cours de mes différentes lectures, je me suis rendu compte que les écoles en Allemagne et en Belgique ne proposent pas une formation identique de l'animal. Cela s'explique par le fait qu'il n'existe en Europe aucun cadre légal relatif à ce type de dressage. Chaque école suit ainsi sa propre méthode, rendant la tâche de traduction plus compliquée. J'ai pris la décision, tout au long de ma traduction, de prendre comme référence francophone la formation pratiquée par l'école de chiens guides d'aveugles avec laquelle j'étais en contact, à savoir *Entrevues asbl*. Cependant, dans certains cas, ni elle ni une autre école belge ou française n'étaient au fait d'une étape décrite dans le texte source. Comme exposé au point « 2.2.1.2 Recherche d'équivalents français », j'ai alors cherché l'information manquante sur des sites suisses, puisqu'ils sont généralement disponibles en trois ou quatre langues, et l'ai intégrée dans ma traduction. En effet, même si le lecteur belge ne connaît pas ce concept, il peut facilement le comprendre.

²⁸N.d.T. : Correspond au code qualificatif minimal « 3 GRAVE limitation ou problème de participation (élevé, fort, considérable 50-95%) » (Arrêté du Gouvernement wallon du 13 mars 2014 modifiant certaines dispositions du Chapitre V du Titre VII du Livre V de la Deuxième partie du Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé, relatif à l'aide individuelle à l'intégration, *M.B.*, 23 juin 2015, annexe 82, art. 784 à 796/6 ; arrêté du Gouvernement wallon du 11 avril 2019 établissant la nomenclature des prestations et interventions visées à l'article 43/7, 1°, du Code de l'Action Sociale et de la Santé et à l'article 10/8 du Code réglementaire wallon de l'Action Sociale et de la Santé, annexe 1.)

P63 Auch wenn erst im Anschluss an die erfolgreich durchgeführte Gespannprüfung Mängel in der Führleistung des Hundes oder beim Zusammenspiel von Halter und Hund auftreten, können Nachschulungen beantragt werden.	P76 Si, après la réussite de l'épreuve certificative, la capacité de guide de l'animal ou l'interaction entre le maître et son compagnon font tout de même défaut, des cours de perfectionnement sont possibles.
---	---

Toujours en raison de différences socio-culturelles, j'ai fait le choix, en concertation avec Madame Kerres, de ne traduire que le premier paragraphe du point *Die Anschaffungs- und Ausbildungskosten* (pages 73 à 75 du texte source). En effet, les autres paragraphes donnent des informations très précises quant à qui doit prendre en charge le coût du chien guide, qui ne sont valables qu'en Allemagne. J'ai donc pensé que les traduire ne serait pas utile pour la majorité de mes lecteurs francophones belges. Pour les autres, comme des personnes déficientes visuelles francophones résidant en Allemagne et désireuses d'obtenir un chien guide, je conseille le document suivant, et notamment les pages 41 et 42, qui offre tous les renseignements nécessaires :

Alcimed. (2009). *Étude européenne sur le marché et les prix des aides techniques destinées aux personnes handicapées et en perte d'autonomie*. Retrieved from https://www.cnsa.fr/documentation/monographie_allemande.pdf

Pour la même raison, et toujours avec l'accord de Madame Kerres, j'ai traduit toutes les indications légales allemandes présentes dans le texte source par « en vertu de la loi allemande ».

P84 Das Hilfsmittelverzeichnis ist im Bundesanzeiger bekanntzumachen (§ 128 SGB V).	P88 Il doit être mis à jour régulièrement et publié, en vertu de la loi allemande, au <i>Bundesanzeiger</i>.
--	---

3.2.5 Caractéristiques humaines

Le texte source décrit le chien guide d'aveugle à l'aide de caractéristiques humaines. Je me suis demandé si, en français aussi, il fallait les utiliser. Après avoir discuté avec Joëlle Huart, j'ai fait le choix de recourir à des traits humains pour dépeindre ce compagnon guide à quatre pattes. En effet, elle m'a précisé que les écoles et les moniteurs n'avaient pas peur d'« humaniser » le chien guide puisqu'il effectue le même travail qu'un accompagnateur et qu'il apporte une telle aide à son maître déficient visuel que ce dernier lui-même lui attribue des caractéristiques humaines.

P38 Da der Labrador zwar sehr gerne führt, das Führen aber nicht unbedingt zu seinem Lebensglück braucht, ist er der ideale Hund für Menschen, die nicht mehr täglich zur Arbeit gehen oder Besorgungen machen müssen.	P62 Comme le Labrador aime beaucoup guider mais n'en a pas forcément besoin pour être un chien heureux, il est idéal pour les personnes qui ne doivent plus aller travailler ou faire des courses tous les jours.
---	--

3.2.6 Répétitions

Puisqu'il s'agit d'un texte spécialisé, il existe dans le document source des répétitions de terme, différentes de celles exposées au point « 3.1.3.1.1 Concision ».

En français, il est très difficile d'éviter les répétitions lorsqu'un terme ne possède pas de synonyme. Je ne me suis pas trop inquiétée puisque nous avons vu lors des cours de traduction spécialisée que les répétitions inévitables étaient acceptées, dans une certaine mesure.

C'est pourquoi, par exemple, le terme « recherche » (*Aufsuchen* en allemand) et le verbe correspondant « rechercher » (*aufsuchen*) apparaissent un certain nombre de fois dans le paragraphe « Rechercher des éléments » (P58)

J'ai essayé d'éviter le plus possible les répétitions majeures. Ainsi, plutôt que d'écrire un nombre important de fois les adjectifs ou les substantifs « aveugles » et « malvoyants », j'ai utilisé l'hyperonyme « personnes déficientes visuelles » puisque celles-ci « désignent les personnes porteuses d'un handicap visuel, qu'elles soient aveugles ou malvoyantes » (ONA, n.d.).

De temps en temps, en revanche, cet évitement s'est fait au détriment des finesses du français. Je pense ici au terme allemand *Führhundhalter* et à sa forme courte *Halter* qui apparaissent près de 200 fois dans le texte source et que j'ai parfois traduits par « maître », « détenteur » ou « propriétaire », alors qu'il existe une nuance en français. En effet, une personne déficiente visuelle n'est pas propriétaire d'un chien guide puisqu'il reste la propriété de l'école, mais en est le maître ou le détenteur.

P34 Der Hund ist es, der den Halter führt, und es wäre in den meisten Fällen fehlerhaft, wenn der Halter in die Führung eingreifen würde.	P60 C'est bien le chien qui guide le propriétaire. Intervenir dans la guidance serait, dans la plupart des cas, un acte erroné de la part du maître.
---	--

3.2.7 Orthographe des races canines

Une autre difficulté, à laquelle je ne m'attendais pas forcément, a été de savoir comment orthographier les races canines. En effet, il existe autant de sources relatives à celles-ci que d'occurrences de deux orthographes différentes : avec ou sans majuscule. Après moult recherches, j'ai finalement décidé d'arrêter mon choix sur l'orthographe privilégiée par la *Fédération Cynologique Internationale* (FCI), puisque c'est elle qui se charge de la publication des standards pour chaque race au niveau international (Dieu, n.d.).

4. Mise en page

Mon texte source consiste en une brochure de 104 pages. Même si la mise en page et la publication n'incombent habituellement pas au traducteur, j'ai longuement hésité à reproduire une brochure semblable à l'originale. Finalement, j'ai préféré me concentrer sur la traduction de l'ensemble du texte allemand et sur la création du glossaire car il est plus important pour moi d'offrir aux associations ou aux tiers un travail que seul un terminologue ou un traducteur peut effectuer.

Puisque seuls les documents voués à la publication présentent un *Impressum* et que ce n'est pour l'instant pas le cas de mon travail, je n'ai donc pas traduit ledit *Impressum*. Dans la même logique, je n'ai pas non plus traduit le contenu de la première et de la quatrième de couverture.



Glossaire

1.1 Abréviations utiles

(A)	Adaptation : définition rédigée à partir de maximum trois sources, mentionnées en intégralité dans la bibliographie à la fin de ce glossaire.
(C)	Création : définition rédigée par mes soins sur la base de l'ensemble des connaissances acquises sur le sujet.

1.2 Glossaire

A

acuité visuelle synt. fém. – **Sehvermögen** subst. nt.

(A) Une des fonctions formant la vision qui caractérise sa précision, qui permet de distinguer les détails, les formes ainsi que les couleurs, qui importe pour la lecture ou la reconnaissance des traits du visage et qui est exprimée en fractions en Belgique. (ONALIGCÉCDEF)²⁹

accompagnateur subst. masc. – **Begleitperson** subst. fém. (syn. **Begleiter** subst. masc.)

(A) Personne qui accompagne et guide un déficient visuel dans ses déplacements du domicile jusqu'à destination et inversement. (LARVALACCACC)

²⁹ En Allemagne, la faculté visuelle est exprimée en pourcentage (ZEISS, 2017). Selon le site de ZEISS (2017), « Si, par exemple, une personne reconnaît un objet donné à une distance de 10 m alors qu'une personne normale le reconnaîtrait à une distance de 100 m, un pourcentage de 10 % s'applique à cette personne, contre un maximum de 100 % (vision = acuité visuelle = 0,1). » (Qu'est-ce qu'un handicap visuel?, para. 4)

aide à la mobilité synt. fém. – **Mobilitätshilfe** subst. fém. (syn. **Mobilitätshilfsmittel** subst. nt.)

(A) Solution mise en place pour faciliter la mobilité des personnes aveugles ou malvoyantes.³⁰ (CFLAID)

animal d'élevage synt. masc. – **Zuchttier** subst. nt.

(A) Animal domestique faisant l'objet d'un ensemble d'activités mises en œuvre pour assurer sa production, sa reproduction et son entretien afin d'en obtenir différents produits ou services. (CHAÉLE)

animal de meute synt. masc. – **Rudeltier** subst. nt.

(A) Animal appartenant à un système hiérarchique qui régit les relations entre les individus d'une même espèce occupant un espace donné et qui permet à chaque membre de remplir un rôle précis. (CANPORSOCCHI)

arrêt subst. masc. – **Stehenbleiben** subst. nt. (syn. **Anhalten** subst. nt.)

(C) Mouvement du chien guide qui répond à l'ordre correspondant ou qui, autonome, permet de signaler un obstacle que l'animal ne peut pas contourner ou d'indiquer un lieu ou un danger au déficient visuel.

association d'entraide pour aveugles et malvoyants synt. fém. (syn. **groupe d'entraide pour aveugles et malvoyants** synt. masc.) – **Blinden- und Sehbehindertenselbsthilfeverband** synt. masc. (syn. **Blinden- und Sehbehindertenselbsthilfegruppe** synt. fém.)

(A) Regroupement auto-organisé et dirigé à titre bénévole de personnes aveugles et malvoyantes dont l'objectif est de favoriser l'entraide et les contacts ainsi que d'échanger mutuellement des informations, des conseils et de l'expérience, ce qui permet d'améliorer le quotidien des membres. (COMATEGROUNI)³¹

³⁰ Différentes aides à la mobilité existent, permettant par exemple d'améliorer l'éclairage, de repérer des obstacles, de savoir compter sa monnaie euro... (CFLOU, n.d.).

³¹ Concept n'existant que dans les pays germanophones.

association pour aveugles et malvoyants synt. fém. (syn. **association pour personnes aveugles et malvoyantes** synt. fém.) – **Blinden- und Sehbehindertenverein** synt. masc.

(A) Groupement de personnes offrant un accompagnement de qualité aux déficients visuels à tout âge de la vie. (FEDASS)

association pour personnes aveugles et malvoyantes synt. fém. (syn. **association pour aveugles et malvoyants** synt. fém.) – **Blinden- und Sehbehindertenverein** synt. masc.

Voir « association pour aveugles et malvoyants ».

atrophie progressive de la rétine synt. fém. – **progressive Retina-Atrophie** synt. fém.

(A) Maladie incurable, mais non douloureuse, de la rétine chez le chien qui aboutit à la cécité de l'animal. (DMVATR)

aveugle subst. masc. (syn. **personne non-voyante** synt. fém., **personne non voyante** synt. fém., **non-voyant** subst. masc., **personne aveugle** synt. fém.) – **blinder Mensch** synt. masc. (syn. **nicht sehender Mensch** synt. masc., **Blinder** subst. masc.)

Voir « personne non-voyante ».

B

Berger allemand synt. masc. – **Deutscher Schäferhund** synt. masc.

(A) Race canine du groupe des chiens de berger originaire d'Allemagne appréciée pour son naturel amical, sa docilité, sa vigilance, son courage, son endurance, son assurance, sa morphologie et ses performances au travail malgré son grand dynamisme. (FEDFONDEUDÉV)

bureau d'aide sociale synt. masc. – **Sozialamt** subst. nt.

Organisme administratif dont la tâche consiste à évaluer les besoins, à établir les dossiers de demande d'aide, à tenir un fichier des personnes secourues, à promouvoir l'autonomie des bénéficiaires en collaboration avec les services de main-d'œuvre, à distribuer l'aide recommandée sous forme de prestations. (TERBUR)

C

Caniche Royal synt. masc. (syn. **Grand Caniche** synt. masc.) – **Großpudel** subst. masc.

(A) Race canine du groupe « Caniche » issue du croisement entre le barbet français et le chien d'eau hongrois et appréciée pour sa gaieté de caractère, sa fidélité, son intelligence, sa docilité, sa démarche aérienne et sa qualité hypoallergénique. (FEDCHICANRAC)

canne blanche synt. fém. – **weißer Langstock** synt. masc.

(A) Aide technique proposée aux personnes atteintes d'une déficience visuelle d'au moins 60 % ³²ou disposant d'une prescription médicale et permettant, selon le type choisi, d'identifier son utilisateur comme souffrant d'un problème visuel, de servir de soutien à l'individu ayant des troubles de l'équilibre ou d'effectuer des déplacements de manière autonome et plus sûre en détectant à temps les repères et les obstacles. (LIGZANCANHAN)

carnet de vaccination synt. masc. – **Impfpass** subst. masc. (syn. **Impfnachweis** subst. masc., **Impfausweis** subst. masc.)

(C) Document personnalisé dans lequel le vétérinaire inscrit les vaccinations effectuées avec la désignation et le fabricant du vaccin, le numéro de lot, la date d'administration ainsi que sa date de validité et qui est aujourd'hui remplacé par le passeport européen si l'animal a été identifié et vacciné contre la rage.

³² Norme valable pour la Belgique (Ligue Braille, n.d.).

carte d'invalidité synt. fém. – **Schwerbehindertenausweis** subst. masc.

(A) Document officiel, délivré à la demande de personnes dotées d'un certificat attestant d'un handicap lourd, qui leur permet de bénéficier de droits spécifiques ainsi que d'une compensation des désavantages ³³mais aussi d'être protégées, en tant que salariées, contre les licenciements et les discriminations. (BERINFPERINV)

cécité subst. fém. - **Blindheit** subst. fém.

(A) En Belgique, une personne atteinte de cécité présente une acuité visuelle du meilleur œil, et après correction, égale ou inférieure à 1/20^{ème} ou un champ visuel égal ou inférieur à 10 degrés.³⁴ (ONACÉC)

certificat de naissance synt. masc. – **Geburtsnachweis** subst. masc.

(A) Document délivré en France pour les chiens de race qui ont été enregistrés au *Livre des Origines Français (LOF)* et qui permet d'attester de cette inscription par son éleveur en attendant de recevoir le pedigree une fois la confirmation obtenue et l'appartenance définitive au *LOF*. (SCCLOF)³⁵

certificat de santé synt. masc. – **Gesundheitszeugnis** subst. nt.

(A) Document visant à identifier clairement le chien et reprenant les indications qui permettent de contrôler son statut sanitaire. (AGECIR)

chef de meute synt. masc. – **Rudelführer** subst. masc.

(A) Dirigeant d'un système hiérarchique qui régit les relations entre les individus d'une même espèce occupant un espace donné et qui permet à chaque membre de remplir un rôle précis. (CANPORSOCCHI)

³³ « La compensation des désavantages consiste en la neutralisation ou la diminution des limitations occasionnées par un handicap. » (Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée [CSPS], n.d., p.1)

³⁴ Les normes de reconnaissance varient en fonction des pays (EqIa, n.d.). En Allemagne, par exemple, la cécité est définie par une acuité visuelle inférieure ou égale à 2% pour le meilleur œil après correction et par une déficience visuelle comme l'altération du champ visuel (Robert Koch-Institut, 2017).

³⁵ En Belgique, le chien est enregistré dans le *Livre des Origines Saint-Hubert (L.O.S.H.)* de la *Société Royale Saint-Hubert (SRSH)* sans qu'une confirmation soit nécessaire (Cabinet vétérinaire monvt, n.d.).

chien croisé synt. masc. – **Mischlingshund** subst. masc.

(A) Type de chien dont les parents ne sont pas de la même race et dont les origines sont soit connues, l'animal étant issu d'un croisement entre deux ou plusieurs races canines différentes (bâtard), soit inconnues (corniaud). (OORCHIBÂT)

chien de berger synt. masc. – **Hütehund** subst. masc.

(A) Type de chien sélectionné pour son intelligence, sa capacité de travail ainsi que son instinct de protection et utilisé par les bergers pour retrouver des animaux égarés, guider les troupeaux au quotidien et lors des transhumances ainsi que protéger ces derniers contre les prédateurs. (ATATOPBER)

chien de chasse synt. masc. – **Jagdhund** subst. masc.

(A) Type de chien employé majoritairement pour la chasse aux petits gibiers, à la sauvagine³⁶ ainsi qu'à certains prédateurs et dont on distingue cinq sortes, ayant chacune un rôle précis et des cibles particulières. (CHATYP)

chien de défense synt. masc. – **Schutzhund** subst. masc.

(A) Type de chien dressé à la garde qui est de plus spécialement éduqué pour protéger et défendre des personnes. (OORDÉF)

chien de garde synt. masc. – **Wachhund** subst. masc.

(A) Type de chien formé en particulier à la protection des biens. (ATAOORTOPDÉF)

chien de race synt. masc. – **Rassehund** subst. masc.

(A) Type de chien dont les deux parents sont de la même race. (OORCHI)

chien de troupeau synt. masc. – **Treibhund** subst. masc.

(A) Type de chien dont les rôles sont de regrouper les animaux et de les amener à l'éleveur, de contrôler et de diriger le cheptel en toute sécurité, de contenir les bêtes et d'isoler certains individus du troupeau. (SERTRO)

³⁶ Gibier d'eau douce ou salée, sédentaire ou migrateur (Trésor de la langue française informatisé [TLFi], n.d.).

chien guide synt. masc. (syn. **chien guide pour aveugle** synt. masc., **chien guide d'aveugle** synt. masc., **chien-guide** synt. masc.) – **Blindenführhund** subst. masc. (syn. **Führhund** subst. masc., **Blindenhund** subst. masc.)

Voir « chien guide d'aveugle ».

chien-guide synt. masc. (syn. **chien guide pour aveugle** synt. masc., **chien guide d'aveugle** synt. masc., **chien guide** synt. masc.) – **Blindenführhund** subst. masc. (syn. **Führhund** subst. masc., **Blindenhund** subst. masc.)

Voir « chien guide d'aveugle ».

chien guide d'aveugle synt. masc. (syn. **chien guide pour aveugle** synt. masc., **chien guide** synt. masc., **chien-guide** synt. masc.) – **Blindenführhund** subst. masc. (syn. **Führhund** subst. masc., **Blindenhund** subst. masc.)

(A) Type de chien dressé pour guider les personnes aveugles ou malvoyantes dans leurs déplacements. (TERCHI)

chien guide pour aveugle synt. masc. (syn. **chien-guide** synt. masc., **chien guide d'aveugle** synt. masc., **chien guide** synt. masc.) – **Blindenführhund** subst. masc. (syn. **Führhund** subst. masc., **Blindenhund** subst. masc.)

Voir « chien guide d'aveugle ».

clochette subst. fém. – **Glöckchen** subst. nt.

(A) Équipement attaché au collier du chien guide lorsqu'il ne travaille pas pour permettre à son maître de connaître la position exacte de l'animal grâce aux sons émis par ledit équipement. (ANMDÉT)

collier subst. masc. – **Halsband** subst. nt.

(C) Équipement du chien guide donné par l'école à la famille d'accueil et plus tard au déficient visuel qui permet, une fois placé autour du cou du chien, de le tenir en laisse.

commandement subst. masc. (syn. **ordre** subst. masc.) – **Anweisung** subst. fém. (syn. **Kommando** subst. nt., **Hörzeichen** subst. nt.)

Voir « ordre ».

comportement de garde synt. masc. – **Wachverhalten** subst. nt.

(A) Comportement du chien qui vise principalement à protéger des biens.
(ATAOORTOPDÉF)

comportement protecteur synt. masc. – **Schutzverhalten** subst. nt.

(A) Comportement du chien qui vise à protéger des biens ou des personnes.
(HILCON)

conditionnement classique synt. masc. – **klassische Konditionierung** synt. fém.

(A) Technique d'apprentissage qui se base sur la mémoire associative du chien et dont le principe consiste à associer un stimulus neutre à un comportement que l'animal présente naturellement pour qu'à terme ce stimulus induise ce comportement comme réponse conditionnée. (TARAPP)

contourner verb. – **umgehen** verb. (syn. **unterlaufen** verb.)

(A) Action automatique du chien face à un obstacle, laquelle demande à l'animal d'anticiper la présence du danger et de dévier sa trajectoire en fonction de celui-ci.
(BOUPOS)

cynologie subst. fém. – **Kynologie** subst. fém.

Étude et connaissance du chien. (LARCYN)

D

DCF (syn. **dysplasie de hanche** synt. fém., **dysplasie coxo-fémurale** synt. fém., **dysplasie des hanches** synt. fém., **dysplasie de la hanche** synt. fém.) – **Hüftgelenksdysplasie** subst. fém. (syn. **HD**)

Voir « dysplasie des hanches ».

déficience visuelle synt. fém. (syn. **handicap visuel** synt. masc.) – **Sehbehinderung** subst. fém.

(A) Atteinte de la vision définie selon l'acuité visuelle, le champ visuel, la vision des contrastes et celle des couleurs ainsi que la motilité oculaire³⁷, qui peut être héréditaire, congénitale, acquise, isolée ou associée à d'autres pathologies ou à des troubles réactionnels et qui se classe en deux grandes catégories, à savoir la cécité et la malvoyance. (POLLIGDÉFDEF)

détecteur d'obstacles synt. masc. – **Hinderniserkenner** subst. masc.

(C) Dispositif qui est fixé sur la canne blanche et qui permet à la personne aveugle ou malvoyante d'anticiper la perception des obstacles et d'évaluer leur distance grâce à des capteurs laser et à ultrasons.

Dobermann subst. masc. – **Dobermann** subst. masc.

(A) Race canine du groupe « Pinscher et Schnauzer » originaire d'Allemagne qui a été utilisée lors de la Première Guerre mondiale comme chien guide pour les soldats devenus aveugles mais qui n'est aujourd'hui plus employée comme tel étant considérée comme susceptible d'être dangereuse dans certains pays comme la France et l'Allemagne. (FEDTIPDOBDDB)

dominant adj. – **dominant** adj.

(A) Qualifie un chien qui présente un excès d'autorité envers ses congénères et son maître, ce dernier n'ayant pas réussi à jouer le rôle de « chef de meute ». (MONDOM)

dressage subst. masc. - **Abrichtung** subst. fém.

(A) Apprentissage non systématique du chien à une tâche particulière. ³⁸ (OORDRE)

³⁷ Il s'agit des mouvements des yeux (Ligue Braille, La Lumière & Oeuvre Nationale des Aveugles, 2013).

³⁸ Tous les chiens ne font pas forcément l'objet d'un dressage dans leur vie (Ooreka, n.d.).

dresseur de chiens guides synt. masc. (syn. **moniteur de chiens guides d'aveugles** synt. masc., **moniteur de chiens guides** synt. masc., **éducateur de chiens guides** synt. masc., **éducateur de chiens-guides** synt. masc., **dresseur de chiens-guides** synt. masc., **moniteur de chiens-guides** synt. masc., **éducateur de chiens guides d'aveugles** synt. masc.) – **Blindenführhundtrainer** subst. masc. (syn. **Blindenführhundausbilder** subst. masc., **Führhundausbilder** subst. masc., **Führhundtrainer** subst. masc.)

(A) En Belgique, personne formée afin d'optimiser la mobilité autonome des déficients visuels, d'initier la famille d'accueil à l'éducation et à la socialisation du futur guide, de dresser le chien et de veiller à l'apprentissage du maître lors du stage ainsi qu'au suivi de l'équipe après la remise. (SIEMON)³⁹

dresseur de chiens-guides synt. masc. (syn. **moniteur de chiens guides d'aveugles** synt. masc., **moniteur de chiens guides** synt. masc., **éducateur de chiens guides** synt. masc., **éducateur de chiens-guides** synt. masc., **dresseur de chiens guides** synt. masc., **moniteur de chiens-guides** synt. masc., **éducateur de chiens guides d'aveugles** synt. masc.) – **Blindenführhundtrainer** subst. masc. (syn. **Blindenführhundausbilder** subst. masc., **Führhundausbilder** subst. masc., **Führhundtrainer** subst. masc.)

Voir « dressateur de chiens guides ».

dysplasie coxo-fémurale synt. fém. (syn. **DCF**, **dysplasie de hanche** synt. fém., **dysplasie des hanches** synt. fém., **dysplasie de la hanche** synt. fém.) – **Hüftgelenksdysplasie** subst. fém. (syn. **HD**)

Voir « dysplasie des hanches ».

dysplasie de hanche synt. fém. (syn. **DCF**, **dysplasie coxo-fémurale** synt. fém., **dysplasie des hanches** synt. fém., **dysplasie de la hanche** synt. fém.) – **Hüftgelenksdysplasie** subst. fém. (syn. **HD**)

Voir « dysplasie des hanches ».

³⁹ En France, éducateur et moniteur de chiens guides sont deux métiers différents, les personnes ayant suivi deux formations distinctes. Les deux éduquent le chien au travail de guide mais seul l'éducateur effectue des remises de chiens guides et forme les déficients visuels à leur bonne utilisation (Les Chiens Guides d'Aveugles de Provence Côte d'Azur Corse, n.d.).

dysplasie de la hanche synt. fém. (syn. **DCF, dysplasie coxo-fémurale** synt. fém., **dysplasie des hanches** synt. fém., **dysplasie de hanche** synt. fém.) – **Hüftgelenksdysplasie** subst. fém. (syn. **HD**)

Voir « dysplasie des hanches ».

dysplasie des hanches synt. fém. (syn. **DCF, dysplasie coxo-fémurale** synt. fém., **dysplasie de la hanche** synt. fém., **dysplasie de hanche** synt. fém.) – **Hüftgelenksdysplasie** subst. fém. (syn. **HD**)

(A) Maladie héréditaire congénitale qui se développe chez le jeune chien en croissance, qui consiste en un mouvement anormal continu de la tête du fémur, devant théoriquement rester bien en place, dans l'acétabulum et qui est responsable de problème de locomotion, de symptômes de douleur et de changements dégénératifs de l'articulation. (LAVDMVDYS)

E

école de chiens guides synt. fém. (syn. **école de chiens-guides** synt. fém., **école de chiens guides d'aveugles** synt. fém., **école de chiens-guides d'aveugles** synt. fém., **école de chiens guides pour aveugles** synt. fém., **école de chiens-guides pour aveugles** synt. fém.) – **Führhunds Schule** subst. fém. (syn. **Blindenführhunds Schule** subst. fém.)

(A) Établissement spécialisé dans la formation de chiens guides pour des personnes déficientes visuelles, en conformité avec leurs attentes et leurs besoins. (BOUPOS)

école de chiens-guides synt. fém. (syn. **école de chiens guides** synt. fém., **école de chiens guides d'aveugles** synt. fém., **école de chiens-guides d'aveugles** synt. fém., **école de chiens guides pour aveugles** synt. fém., **école de chiens-guides pour aveugles** synt. fém.) – **Führhunds Schule** subst. fém. (syn. **Blindenführhunds Schule** subst. fém.)

Voir « école de chiens guides ».

école de chiens guides d'aveugles synt. fém. (syn. **école de chiens-guides** synt. fém., **école de chiens guides** synt. fém., **école de chiens-guides d'aveugles** synt. fém., **école de chiens guides pour aveugles** synt. fém., **école de chiens-guides pour aveugles** synt. fém.) – **Führhundschiule** subst. fém. (syn. **Blindenführhundschiule** subst. fém.)

Voir « école de chiens guides ».

école de chiens-guides d'aveugles synt. fém. (syn. **école de chiens-guides** synt. fém., **école de chiens guides** synt. fém., **école de chiens guides d'aveugles** synt. fém., **école de chiens guides pour aveugles** synt. fém., **école de chiens-guides pour aveugles** synt. fém.) – **Führhundschiule** subst. fém. (syn. **Blindenführhundschiule** subst. fém.)

Voir « école de chiens guides ».

école de chiens guides pour aveugles synt. fém. (syn. **école de chiens-guides** synt. fém., **école de chiens guides** synt. fém., **école de chiens-guides d'aveugles** synt. fém., **école de chiens guides d'aveugles** synt. fém., **école de chiens-guides pour aveugles** synt. fém.) – **Führhundschiule** subst. fém. (syn. **Blindenführhundschiule** subst. fém.)

Voir « école de chiens guides ».

école de chiens-guides pour aveugles synt. fém. (syn. **école de chiens-guides** synt. fém., **école de chiens guides** synt. fém., **école de chiens-guides d'aveugles** synt. fém., **école de chiens guides d'aveugles** synt. fém., **école de chiens guides pour aveugles** synt. fém.) – **Führhundschiule** subst. fém. (syn. **Blindenführhundschiule** subst. fém.)

Voir « école de chiens guides ».

éducateur de chiens guides synt. masc. (syn. **moniteur de chiens guides d'aveugles** synt. masc., **dresseur de chiens-guides** synt. masc., **éducateur de chiens-guides** synt. masc., **moniteur de chiens-guides** synt. masc., **dresseur de chiens guides** synt. masc., **moniteur de chiens guides** synt. masc., **éducateur de chiens guides d'aveugles** synt. masc.) – **Blindenführhundtrainer** subst. masc. (syn. **Blindenführhundausbilder** subst. masc., **Führhundausbilder** subst. masc., **Führhundtrainer** subst. masc.)

Voir « dresseur de chiens guides ».

éducateur de chiens-guides synt. masc. (syn. **moniteur de chiens guides d'aveugles** synt. masc., **dresseur de chiens-guides** synt. masc., **éducateur de chiens guides** synt. masc., **moniteur de chiens-guides** synt. masc., **dresseur de chiens guides** synt. masc., **moniteur de chiens guides** synt. masc., **éducateur de chiens guides d'aveugles** synt. masc.) – **Blindenführhundtrainer** subst. masc. (syn. **Blindenführhundausbilder** subst. masc., **Führhundausbilder** subst. masc., **Führhundtrainer** subst. masc.)

Voir « dresseur de chiens guides ».

éducateur de chiens guides d'aveugles synt. masc. (syn. **moniteur de chiens guides d'aveugles** synt. masc., **dresseur de chiens-guides** synt. masc., **éducateur de chiens-guides** synt. masc., **moniteur de chiens-guides** synt. masc., **dresseur de chiens guides** synt. masc., **moniteur de chiens guides** synt. masc., **éducateur de chiens guides** synt. masc.) – **Blindenführhundtrainer** subst. masc. (syn. **Blindenführhundausbilder** subst. masc., **Führhundausbilder** subst. masc., **Führhundtrainer** subst. masc.)

Voir « dresseur de chiens guides ».

éducation subst. fém. (syn. **formation** subst. fém.) – **Ausbildung** subst. fém. (syn. **Einweisung** subst. fém., **Schulung** subst. fém.)

Voir « formation ».

élevage subst. masc. – **Aufzucht** subst. fém.

(A) Première étape de la vie d'un futur chien guide qui doit se dérouler dans de bonnes conditions en favorisant des contacts journaliers et de qualité avec les humains, la vie en maison et la présence de la mère auprès des chiots jusqu'à huit semaines. (ENTFOR)

épreuve certificative synt. fém. – **Gespannprüfung** subst. fém.

(A) Étape suivant le stage et la période d'essai chez le déficient visuel qui permet de vérifier que le tandem est autonome et qu'il se déplace en toute sécurité et qui, en cas de réussite, débouche sur la remise officielle de l'animal alors âgé d'environ deux ans. (ENTFOR)

équipe subst. fém. (syn. **tandem** subst. masc.) – **Gespann** subst. nt.

(C) Duo formé du chien guide et de son maître déficient visuel.

équipement subst. masc. – **Ausstattung** subst. fém.

(C) Différents objets donnés gratuitement par l'école à la famille d'accueil et plus tard au maître et qui garantissent les meilleures conditions de travail et de vie. ⁴⁰

étrier subst. masc. (syn. **guidon** subst. masc.) – **Führbügel** subst. masc.

(A) Partie rigide du harnais de travail que tient le déficient visuel pour communiquer avec son chien guide. (ROSMOD)

examens médicaux synt. pl. - **gesundheitliche Untersuchungen** synt. pl.

(A) Examens que doit subir le futur chien guide, afin de prouver qu'il ne souffre pas de pathologies entraînant une incapacité au travail, ou le compagnon proche de la retraite pour déterminer s'il est toujours capable de guider en toute sécurité. (ENTAMIFORCHI)

exercice d'obéissance synt. masc. – **Gehorsamübung** subst. fém.

(A) Exercice requérant l'obéissance du chien, réalisé avant et pendant la formation et qui doit ensuite être pratiqué régulièrement pour canaliser l'attention de l'animal sur ce que le déficient visuel communique. (FONDIODÉVÉDU)

⁴⁰ Il s'agit par exemple du gilet de détente du chien guide, de la laisse, du collier, des gamelles, de la brosse...

F

famille d'accueil synt. fém. – **Patenfamilie** subst. fém.

(A) Famille qui héberge bénévolement le futur chien guide de ses huit semaines à l'âge d'un an environ et qui, soutenue par l'école, a pour objectif de le socialiser et d'assurer sa primo éducation. (ENTBOUFORPOS)

formation subst. fém. (syn. **éducation** subst. fém.) – **Ausbildung** subst. fém. (syn. **Einweisung** subst. fém., **Schulung** subst. fém.)

(A) Troisième étape dans la vie du chien guide, après sa naissance et son passage dans la famille d'accueil, au cours de laquelle un moniteur professionnel s'occupe pendant six à dix mois de le former à la guidance en travaillant en milieu naturel. (ENTBOUFORPOS)

formation en orientation et mobilité synt. fém. (syn. **formation O&M** synt. fém., **instruction en orientation et mobilité** synt. fém., **réadaptation en orientation et mobilité** synt. fém.) – **Schulung in Orientierung und Mobilität** synt. fém. (syn. **Orientierungs- und Mobilitätstraining** synt. nt.)

(A) Enseignement personnalisé de techniques, de stratégies d'orientation et de mobilité ainsi que, le cas échéant, de l'utilisation de la vision résiduelle et entraînement des autres sens permettant au déficient visuel de se déplacer en toute sécurité, avec la plus grande autonomie possible. (UCBVIRLEXFOR)

formation O&M synt. fém. (syn. **formation en orientation et mobilité** synt. fém., **instruction en orientation et mobilité** synt. fém., **réadaptation en orientation et mobilité** synt. fém.) – **Schulung in Orientierung und Mobilität** synt. fém. (syn. **Orientierungs- und Mobilitätstraining** synt. nt.)

Voir « formation en orientation et mobilité ».

G

gilet de détente synt. masc. – **Kenndecke** subst. fém.

(A) Équipement enfilé à l'animal par la tête et fixé au corps grâce à un clip ventral qui lui permet, hors travail, d'être reconnu comme chien guide et donc différencié des chiens de compagnie. (ANMGIL)

Golden Retriever synt. masc. – **Golden Retriever** synt. masc.

(A) Race canine du groupe des chiens rapporteurs de gibier originaire de Grande-Bretagne et appréciée pour sa docilité, sa sociabilité, sa morphologie, son intelligence, son calme, son naturel amical, sa capacité d'apprentissage, sa mémoire et son don pour le travail malgré son émotivité et son odorat fort développé. (FEDFONGOLDÉV)

Grand Caniche synt. masc. (syn. **Caniche Royal** synt. masc.) – **Großpudel** subst. masc.

Voir « Caniche Royal ».

groupe d'entraide pour aveugles et malvoyants synt. masc. (syn. **association d'entraide pour aveugles et malvoyants** synt. fém.) – **Blinden- und Sehbehindertenselbsthilfeverband** synt. masc. (syn. **Blinden- und Sehbehindertenselbsthilfegruppe** synt. fém.)

Voir « association d'entraide pour aveugles et malvoyants ».

guidage subst. masc. (syn. **guidance** subst. fém.) – **Führen** subst. nt. (syn. **Führung** subst. fém.)

Voir « guidance ».

guidance subst. fém. (syn. **guidage** subst. masc.) – **Führen** subst. nt. (syn. **Führung** subst. fém.)

(A) Travail du chien guide qui consiste à indiquer à la personne déficiente visuelle, dans ses trajets quotidiens, un chemin qu'elle peut emprunter en toute sécurité, et ce de la manière la plus autonome possible. (BOUPOS)

guide subst. masc. – **Führer** subst. masc.

(C) Fonction que remplit l'animal dans l'équipe constituée de la personne déficiente visuelle et du chien.

guidon subst. masc. (syn. **étrier** subst. masc.) – **Führbügel** subst. masc.

Voir « étrier ».

H

handicap visuel synt. masc. (syn. **déficience visuelle** synt. fém.) – **Sehbehinderung** subst. fém.

Voir « déficience visuelle ».

harnais subst. masc. (syn. **harnais de travail** synt. masc., **harnais de guidance** synt. masc., **harnais de guidage** synt. masc.) – **Führgeschirr** subst. nt.

Voir « harnais de guidance ».

harnais de guidage synt. masc. (syn. **harnais de travail** synt. masc., **harnais de guidance** synt. masc., **harnais** subst. masc.) – **Führgeschirr** subst. nt.

Voir « harnais de guidance ».

harnais de guidance synt. masc. (syn. **harnais de travail** synt. masc., **harnais de guidage** synt. masc., **harnais** subst. masc.) – **Führgeschirr** subst. nt.

(A) Équipement primordial du chien guide qui fait office d'outil de communication entre les deux partenaires et qui permet au déficient visuel de ressentir les moindres mouvements de son compagnon et à l'animal de garder son attention sur ce que son maître communique. (FONDÉV)

harnais de travail synt. masc. (syn. **harnais de guidage** synt. masc., **harnais de guidance** synt. masc., **harnais** subst. masc.) – **Führgeschirr** subst. nt.

Voir « harnais de guidance ».

|

instinct de chasse synt. masc. – **Jagdtrieb** subst. masc.

(A) Tendance innée à chasser qui doit être peu présente chez un chien guide.
(JOUARR)

instructeur en orientation et mobilité synt. masc. (syn. **instructeur de locomotion** synt. masc., **instructeur en locomotion** synt. masc.) – **Orientierungs- und Mobilitätstrainer** synt. masc.

(A) Personne qui est chargée de l'enseignement personnalisé de techniques, de stratégies d'orientation et de mobilité ainsi que, le cas échéant, de l'utilisation de la vision résiduelle et responsable de l'entraînement des autres sens permettant au déficient visuel de se déplacer en toute sécurité, avec la plus grande autonomie possible. (UCBVIRLEXFOR)

instructeur de locomotion synt. masc. (syn. **instructeur en orientation et mobilité** synt. masc., **instructeur en locomotion** synt. masc.) – **Orientierungs- und Mobilitätstrainer** synt. masc.

Voir « instructeur en orientation et mobilité ».

instructeur en locomotion synt. masc. (syn. **instructeur en orientation et mobilité** synt. masc., **instructeur de locomotion** synt. masc.) – **Orientierungs- und Mobilitätstrainer** synt. masc.

Voir « instructeur en orientation et mobilité ».

instruction en orientation et mobilité synt. fém. (syn. **formation en orientation et mobilité** synt. fém., **formation O&M** synt. fém., **réadaptation en orientation et mobilité** synt. fém.) – **Schulung in Orientierung und Mobilität** synt. fém. (syn. **Orientierungs- und Mobilitätstraining** synt. nt.)

Voir « formation en orientation et mobilité ».

L

Labrador subst. masc. (syn. **Retriever du Labrador** synt. masc., **Labrador Retriever** synt. masc.) – **Labrador Retriever** synt. masc. (syn. **Labrador** subst. masc.)

Voir « Labrador Retriever ».

Labrador Retriever synt. masc. (syn. **Retriever du Labrador** synt. masc., **Labrador** subst. masc.) – **Labrador Retriever** synt. masc. (syn. **Labrador** subst. masc.)

(A) Race canine du groupe des chiens rapporteurs de gibier originaire de Grande-Bretagne et appréciée pour son bon caractère, sa fidélité, sa capacité d'adaptation aux changements de maîtres, ses facilités d'apprentissage, son obéissance, son naturel amical, sa patience et sa bonne mémoire spatiale. (FEDFONRETDÉV)

laisse subst. fém. – **Leine** subst. fém.

(A) Équipement du chien guide qui offre une sécurité si le maître lâche involontairement l'étrier, qui sert à garder le compagnon attaché si le déficient visuel ne tient intentionnellement plus le harnais et qui permet à l'animal de faire ses besoins au caniveau. (FONDÉV)

lésion articulaire synt. fém. – **Gelenkschaden** subst. masc.

(A) Affection des articulations dont le futur chien guide doit être exempt pour entrer en formation car pouvant entraîner une incapacité au travail. (ENTCHI)

M

maître de chien guide synt. masc. (syn. **maître de chien-guide** synt. masc., **maître de chien guide d'aveugle** synt. masc., **maître de chien guide pour aveugle** synt. masc., **utilisateur de chien guide** synt. masc., **utilisateur de chien-guide** synt. masc., **utilisateur de chien guide d'aveugle** synt. masc., **utilisateur de chien guide pour aveugle** synt. masc.) – **Blindenführhundhalter** subst. masc. (syn. **Führhundhalter** subst. masc.)

(C) Personne déficiente visuelle qui détient un chien guide. ⁴¹

maître de chien-guide synt. masc. (syn. **maître de chien guide** synt. masc., **maître de chien guide d'aveugle** synt. masc., **maître de chien guide pour aveugle** synt. masc., **utilisateur de chien guide** synt. masc., **utilisateur de chien-guide** synt. masc., **utilisateur de chien guide d'aveugle** synt. masc., **utilisateur de chien guide pour aveugle** synt. masc.) – **Blindenführhundhalter** subst. masc. (syn. **Führhundhalter** subst. masc.)

Voir « maître de chien guide ».

maître de chien guide d'aveugle synt. masc. (syn. **maître de chien guide** synt. masc., **maître de chien-guide** synt. masc., **maître de chien guide pour aveugle** synt. masc., **utilisateur de chien guide** synt. masc., **utilisateur de chien-guide** synt. masc., **utilisateur de chien guide d'aveugle** synt. masc., **utilisateur de chien guide pour aveugle** synt. masc.) – **Blindenführhundhalter** subst. masc. (syn. **Führhundhalter** subst. masc.)

Voir « maître de chien guide ».

⁴¹ Il est important de souligner que la personne déficiente visuelle est détentrice et non propriétaire du chien puisqu'il reste la propriété de l'école (J. Huart, email, December 3, 2019).

maître de chien guide pour aveugle synt. masc. (syn. **maître de chien guide** synt. masc., **maître de chien-guide** synt. masc., **maître de chien guide d'aveugle** synt. masc., **utilisateur de chien guide** synt. masc., **utilisateur de chien-guide** synt. masc., **utilisateur de chien guide d'aveugle** synt. masc., **utilisateur de chien guide pour aveugle** synt. masc.) – **Blindenführhundhalter** subst. masc. (syn. **Führhundhalter** subst. masc.)

Voir « maître de chien guide ».

malvoyant subst. masc. (syn. **personne malvoyante** synt. fém.) – **sehbehinderter Mensch** synt. masc. (syn. **Sehbehinderter** subst. masc.)

Voir « personne malvoyante ».

marche en ligne droite synt. fém. – **geradliniges Gehen** synt. nt.

(A) Manière de se déplacer que doit toujours respecter le chien guide, même si le déficient visuel a tendance à dévier de sa trajectoire. (FONDÉV)

mâtin subst. masc. – **Mastino** subst. masc.

(A) Famille de races canines du groupe « Molossoïdes » de type « dogue » ou « montagne » principalement utilisées pour la garde et la défense. (FEDOORGROCHI)

médaille de chien-guide synt. fém. – **Plakette mit dem Blindenführhundzeichen** synt. fém.

(A) Équipement fixé au collier de l'animal qui permet d'identifier ce dernier comme chien guide. (JOUREG)

moniteur de chiens guides synt. masc. (syn. **moniteur de chiens guides d'aveugles** synt. masc., **dresseur de chiens-guides** synt. masc., **éducateur de chiens guides** synt. masc., **éducateur de chiens-guides** synt. masc., **dresseur de chiens guides** synt. masc., **moniteur de chiens-guides** synt. masc., **éducateur de chiens guides d'aveugles** synt. masc.) – **Blindenführhundtrainer** subst. masc. (syn. **Blindenführhundausbilder** subst. masc., **Führhundausbilder** subst. masc., **Führhundtrainer** subst. masc.)

Voir « dresseur de chiens guides ».

moniteur de chiens-guides synt. masc. (syn. **moniteur de chiens guides d'aveugles** synt. masc., **dresseur de chiens-guides** synt. masc., **éducateur de chiens guides** synt. masc., **éducateur de chiens-guides** synt. masc., **dresseur de chiens guides** synt. masc., **moniteur de chiens guides** synt. masc., **éducateur de chiens guides d'aveugles** synt. masc.) – **Blindenführhundtrainer** subst. masc. (syn. **Blindenführhundausbilder** subst. masc., **Führhundausbilder** subst. masc., **Führhundtrainer** subst. masc.)

Voir « dresseur de chiens guides ».

moniteur de chiens guides d'aveugles synt. masc. (syn. **moniteur de chiens-guides** synt. masc., **dresseur de chiens-guides** synt. masc., **éducateur de chiens guides** synt. masc., **éducateur de chiens-guides** synt. masc., **dresseur de chiens guides** synt. masc., **moniteur de chiens guides** synt. masc., **éducateur de chiens guides d'aveugles** synt. masc.) – **Blindenführhundtrainer** subst. masc. (syn. **Blindenführhundausbilder** subst. masc., **Führhundausbilder** subst. masc., **Führhundtrainer** subst. masc.)

Voir « dresseur de chiens guides ».

N

non-voyant subst. masc. (syn. **personne non-voyante** synt. fém., **personne non voyante** synt. fém., **aveugle** subst. masc., **personne aveugle** synt. fém.) – **blinder Mensch** synt. masc. (syn. **nicht sehender Mensch** synt. masc., **Blinder** subst. masc.)

Voir « personne non-voyante ».

O

obstacle subst. masc. – **Hindernis** subst. nt.

(C) Toute source de danger pour le déficient visuel en mouvement que le chien guide doit contourner, ou si c'est impossible, signaler.

ordre subst. masc. (syn. **commandement** subst. masc.) – **Anweisung** subst. fém. (syn. **Kommando** subst. nt., **Hörzeichen** subst. nt.)

(A) Signal sonore auquel obéit le chien guide et qui possède un objectif de commodité domestique ⁴²ou qui est propre au guidage⁴³. (ENTCHI)

orientation subst. fém. – **Orientierung** subst. fém.

Capacité à reconnaître sa position par rapport à son environnement. (VIRFOR)

ouïe subst. fém. – **Gehör** subst. nt.

(A) Sens qui permet la perception des sons et que la personne déficiente visuelle développe souvent plus que celle voyante, pour compenser le handicap. (LARONAOÜIDÉF)

P

parcours à l'aveugle synt. masc. – **Blindlauf** subst. masc.

(C) Exercice durant lequel le moniteur sous bandeau⁴⁴ se laisse guider par le chien.

passport européen pour animal de compagnie synt. masc. – **Europäischer Heimtieraussweis** synt. masc. (syn. **EU-Heimtieraussweis** synt. masc.)

(A) Document harmonisé pour tous les pays membres et délivré par un vétérinaire habilité par l'autorité compétente qui prouve que le chien a bien été identifié et vacciné contre la rage et qui lui permet de voyager au sein de l'Union européenne. (MINSPFCONVOY)

⁴² Des ordres tels que « assis » et « silence » permettent de faciliter le quotidien du déficient visuel avec son chien (Entrevues asbl, n.d.).

⁴³ Des ordres tels que « en avant », « à droite » et « retour » permettent au déficient visuel de conduire son chien guide (Entrevues asbl, n.d.).

⁴⁴ Le moniteur se met un bandeau devant les yeux afin d'être dans les mêmes conditions qu'un déficient visuel.

pedigree subst. masc. (syn. **pédigrée** subst. masc.) – **Ahnenpass** subst. masc.

(A) Carte d'identité du chien qui dresse son arbre généalogique sur trois générations, témoignant de la pureté de la lignée des ascendants, et qui doit être délivrée, en Belgique, par la *Société Royale Saint-Hubert (S.R.S.H)* pour être reconnue internationalement par la *Fédération Cynologique Internationale (FCI)*. (SRSACT)

pédigrée subst. masc. (syn. **pedigree** subst. masc.) – **Ahnenpass** subst. masc.

Voir « pedigree ».

perception visuelle synt. fém. – **visuelle Wahrnehmung** synt. fém.

(A) Perception, obtenue par le sens de la vision, qui est absente ou dégradée chez un déficient visuel. (TERBROPERCAR)

personne aveugle synt. fém. (syn. **personne non-voyante** synt. fém., **personne non voyante** synt. fém., **non-voyant** subst. masc., **aveugle** subst. masc.) – **blinder Mensch** synt. masc. (syn. **nicht sehender Mensch** synt. masc., **Blinder** subst. masc.)

Voir « personne non-voyante ».

personne malvoyante synt. fém. (syn. **malvoyant** subst. masc.) – **sehbehinderter Mensch** synt. masc. (syn. **Sehbehinderter** subst. masc.)

(A) Personne qui présente en Belgique une acuité visuelle du meilleur œil, et après correction, située entre 1/20^{ème} et 3/10^{ème} ou un champ visuel égal ou inférieur à 20 degrés et dont la déficience visuelle ne peut plus être traitée ou corrigée. ⁴⁵(ONACÉC)

⁴⁵ Les normes de reconnaissance varient en fonction des pays (Eqila, n.d.). En Allemagne, par exemple, on fait une différence entre les personnes « très malvoyantes » et celles malvoyantes, ce qui n'est pas le cas en Belgique. Un individu « très malvoyant » en Allemagne (Bärbel, 2015 ; Robert Koch-Institut, 2017) présente une acuité visuelle inférieure ou égale à 5% pour le meilleur œil après correction et une déficience visuelle comme l'altération du champ visuel. Un individu malvoyant en Allemagne (Bärbel, 2015 ; Robert Koch-Institut, 2017) présente, lui, une acuité visuelle inférieure ou égale à 30% pour le meilleur œil après correction et une déficience visuelle comme l'altération du champ visuel.

personne non voyante synt. fém. (syn. **personne aveugle** synt. fém., **personne non-voyante** synt. fém., **non-voyant** subst. masc., **aveugle** subst. masc.) – **blinder Mensch** synt. masc. (syn. **nicht sehender Mensch** synt. masc., **Blinder** subst. masc.)

Voir « personne non-voyante ».

personne non-voyante synt. fém. (syn. **personne aveugle** synt. fém., **personne non voyante** synt. fém., **non-voyant** subst. masc., **aveugle** subst. masc.) – **blinder Mensch** synt. masc. (syn. **nicht sehender Mensch** synt. masc., **Blinder** subst. masc.)

(A) Personne qui présente en Belgique une acuité visuelle du meilleur œil, et après correction, égale ou inférieure à 1/20^{ème} ou un champ visuel égal ou inférieur à 10 degrés. ⁴⁶(ONACÉC)

personne voyante synt. fém. (syn. **voyant** subst. masc.) – **Sehender** subst. masc. (syn. **sehender Mensch** synt. masc.)

Personne qui jouit du sens de la vue. (TLFVOY)

R

réadaptation en orientation et mobilité synt. fém. (syn. **formation en orientation et mobilité** synt. fém., **formation O&M** synt. fém., **instruction en orientation et mobilité** synt. fém.) – **Schulung in Orientierung und Mobilität** synt. fém. (syn. **Orientierungs- und Mobilitätstraining** synt. nt.)

Voir « formation en orientation et mobilité ».

remise subst. fém. - **Übergabe** subst. fém. (syn. **Übereignung** subst. fém.)

(A) Étape suivant l'épreuve certificative réussie lors de laquelle le chien alors âgé d'environ deux ans est officiellement remis à son nouveau maître. (ENTFOR)

⁴⁶ Les normes de reconnaissance varient en fonction des pays (EqIa, n.d.). En Allemagne, par exemple, la cécité est définie par une acuité visuelle inférieure ou égale à 2% pour le meilleur œil après correction et par une déficience visuelle comme l'altération du champ visuel (Robert Koch-Institut, 2017).

résidu visuel synt. masc. (syn. **reste visuel** synt. masc.) – **Sehrest** subst. masc.

(A) Potentiel visuel restant qui permet à la personne de capter la luminosité, les ombrages, les couleurs ou les contrastes et donc de connaître sa position, de situer les objets, d'identifier les mouvements ou les obstacles et de repérer les objets connus. (CEGPOU)

responsabilité civile animaux synt. fém. – **Tierhalterhaftpflichtversicherung** subst. fém.

(A) Assurance contractée par le propriétaire d'un animal de compagnie qui couvre la réparation des dommages causés par l'animal à autrui. (DERES)

reste visuel synt. masc. (syn. **résidu visuel** synt. masc.) – **Sehrest** subst. masc.

Voir « résidu visuel ».

retraite subst. fém. – **Ausscheiden** subst. nt.

(A) Dernière étape de la vie d'un chien guide qui, après environ dix ans de travail, raccroche le harnais et se repose soit chez son maître soit plus fréquemment dans une famille de retraite. (FONANMDÉVRET)

retriever subst. masc. – **Retriever** subst. masc.

(A) Famille de six races canines du groupe des chiens rapporteurs de gibier, utilisées à l'origine à la chasse, dotées en général d'une grande capacité d'apprentissage et de réalisation de différentes tâches et donc aujourd'hui entraînées par de nombreuses écoles de chiens guides. (BONFONRACDÉV)

Retriever du Labrador synt. masc. (syn. **Labrador** subst. masc., **Labrador Retriever** synt. masc.) – **Labrador Retriever** synt. masc. (syn. **Labrador** subst. masc.)

Voir « Labrador Retriever ».

Riesenschnauzer subst. masc. (syn. **Schnauzer géant** synt. masc.) – **Riesenschnauzer** subst. masc.

Voir « Schnauzer géant ».

Rottweiler subst. masc. – **Rottweiler** subst. masc.

(A) Race canine du groupe « Molossoïdes, type dogue » originaire d'Allemagne qui n'est pas utilisée comme chien guide d'aveugle étant considérée comme susceptible d'être dangereuse dans certains pays comme la France et l'Allemagne. (FEDSERROTCN)

S

Schnauzer géant synt. masc. (syn. **Riesenschnauzer** subst. masc.) – **Riesenschnauzer** subst. masc.

(A) Race canine du groupe « Pinscher et Schnauzer » originaire d'Allemagne, utilisée comme chien d'utilité et d'accompagnement et appréciée pour sa fidélité incorruptible, son intelligence, son aptitude à être éduquée, son endurance, sa résistance aux maladies ainsi qu'à la fatigue et sa qualité hypoallergénique. (FEDSCH)

sens de l'orientation synt. masc. – **Ortssinn** subst. masc. (syn. **Orientierungssinn** subst. masc.)

(A) Aptitude à savoir où l'on se situe et à trouver facilement son chemin, qui représente une des conditions nécessaires pour collaborer correctement avec son chien guide. (LARFONORICHI)

sevrage subst. masc. – **Entwöhnung** subst. fém.

(A) Cessation de l'alimentation lactée chez le chiot. (LARSEV)

signaler verb. – **anzeigen** verb.

(A) Action automatique du chien guide face à un obstacle qu'il ne peut pas contourner. (FSAENTÉCORÔL)

socialiser verb. – **sozialisieren** verb.

(A) Mission de la famille d'accueil qui consiste à emmener partout le chiot et à lui faire découvrir divers environnements afin de le préparer à guider une personne déficiente visuelle. (CHIENTENVFOR)

stage subst. masc. – **Einweisungslehrgang** subst. masc. (syn. **Einarbeitungslehrgang** subst. masc.)

(A) Étape suivant l'éducation réussie du chien qui a lieu soit dans un premier temps à l'école puis au domicile du déficient visuel soit entièrement dans l'environnement de vie du candidat, qui contient des aspects théoriques et pratiques et qui permet à la personne d'apprendre à se déplacer en toute sécurité avec son chien guide, à communiquer avec lui, à le conduire en utilisant notamment les termes qu'elle a appris ou en donnant les bonnes indications corporelles via le harnais, ainsi que, pour les maîtres novices en la matière, à cerner ses besoins et ses capacités. (ENTFONSCAFORDÉVSTA)

suivi subst. masc. – **Nachbetreuung** subst. fém.

(A) Étape suivant la remise qui dure toute la carrière du chien guide et au cours de laquelle l'équipe chargée du suivi accompagne le déficient visuel et son compagnon de manière fréquente d'abord, espacée au fil des ans ensuite. (CHIFONVIVDÉV)

T

tandem subst. masc. (syn. **équipe** subst. fém.) – **Gespann** subst. nt.

Voir « équipe ».

test de tempérament synt. masc. – **Wesenstest** subst. masc.

(A) Épreuve que les responsables de l'élevage font passer aux potentiels chiens guides alors âgés de sept semaines et qui consiste à faire ressortir leurs tendances de caractère afin de sélectionner les meilleurs sujets et de savoir à quel maître ils correspondront le mieux. (LAGCOUVIETES)

U

utilisateur de chien guide synt. masc. (syn. **maître de chien guide** synt. masc., **maître de chien-guide** synt. masc., **maître de chien guide d'aveugle** synt. masc., **utilisateur de chien guide d'aveugle** synt. masc., **utilisateur de chien-guide** synt. masc., **utilisateur de chien guide pour aveugle** synt. masc., **maître de chien guide pour aveugle** synt. masc.) – **Blindenführhundhalter** subst. masc. (syn. **Führhundhalter** subst. masc.)

Voir « maître de chien guide ».

utilisateur de chien-guide synt. masc. (syn. **maître de chien guide** synt. masc., **maître de chien-guide** synt. masc., **maître de chien guide d'aveugle** synt. masc., **utilisateur de chien guide d'aveugle** synt. masc., **utilisateur de chien guide** synt. masc., **utilisateur de chien guide pour aveugle** synt. masc., **maître de chien guide pour aveugle** synt. masc.) – **Blindenführhundhalter** subst. masc. (syn. **Führhundhalter** subst. masc.)

Voir « maître de chien guide ».

utilisateur de chien guide d'aveugle synt. masc. (syn. **maître de chien guide** synt. masc., **maître de chien-guide** synt. masc., **maître de chien guide d'aveugle** synt. masc., **utilisateur de chien guide** synt. masc., **utilisateur de chien-guide** synt. masc., **utilisateur de chien guide pour aveugle** synt. masc., **maître de chien guide pour aveugle** synt. masc.) – **Blindenführhundhalter** subst. masc. (syn. **Führhundhalter** subst. masc.)

Voir « maître de chien guide ».

utilisateur de chien guide pour aveugle synt. masc. (syn. **maître de chien guide** synt. masc., **maître de chien-guide** synt. masc., **maître de chien guide d'aveugle** synt. masc., **utilisateur de chien guide** synt. masc., **utilisateur de chien-guide** synt. masc., **utilisateur de chien guide d'aveugle** synt. masc., **maître de chien guide pour aveugle** synt. masc.) – **Blindenführhundhalter** subst. masc. (syn. **Führhundhalter** subst. masc.)

Voir « maître de chien guide ».

V

vision subst. fém. – **Sehen** subst. nt.

Appréciation, dans le monde qui nous entoure, des différences telles que la forme, la couleur, la position, etc. qui résultent de la stimulation de la rétine par la lumière.
(TERVIS)

vision chromatique synt. fém. (syn. **vision des couleurs** synt. fém.) – **Farbsehen** subst. nt.

Voir « vision des couleurs ».

vision des couleurs synt. fém. (syn. **vision chromatique** synt. fém.) – **Farbsehen** subst. nt.

Aptitude d'un observateur à ressentir des sensations de couleur chromatique.
(TERVISCOU)

vision résiduelle synt. fém. (syn. **vue résiduelle** synt. fém., **vision restante** synt. fém., **vue restante** synt. fém.) – **Restsehvermögen** subst. nt.

Niveau de vision décelable ou utilisable chez les sujets présentant une déficience visuelle. (TERVISRÉS)

vision restante synt. fém. (syn. **vue résiduelle** synt. fém., **vue restante** synt. fém., **vision résiduelle** synt. fém.) – **Restsehvermögen** subst. nt.

Voir « vision résiduelle ».

voyant subst. masc. (syn. **personne voyante** synt. fém.) – **Sehender** subst. masc. (syn. **sehender Mensch** synt. masc.)

Voir « personne voyante ».

vue subst. fém. – **Augenlicht** subst. nt.

Sens particulier qui permet de percevoir la couleur, la forme, la position, etc. d'objets quand la lumière provenant de ces objets stimule la rétine de l'œil.
(TERVUE)

vue résiduelle synt. fém. (syn. **vision résiduelle** synt. fém., **vision restante** synt. fém., **vue restante** synt. fém.) - **Restsehvermögen** subst. nt.

Voir « vision résiduelle ».

vue restante synt. fém. (syn. **vision résiduelle** synt. fém., **vision restante** synt. fém., **vue résiduelle** synt. fém.) - **Restsehvermögen** subst. nt.

Voir « vision résiduelle ».

1.3 Bibliographie

AGECIR

Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire [AFSCA]. (2015). *Circulaire relative à l'information demandée aux vétérinaires agréés lors de la constatation d'introduction illégale de chiens, chats ou furets*. Retrieved from http://www.favv.be/productionanimale/animaux/circulaires/documents/2015-02-11_circulaire_chients_chats_furets_fr.pdf

ANMDÉT

Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles [ANMCGA]. (n.d.). *Conseils pratiques aux maîtres. La détente* [Web page]. Retrieved from <http://www.anmcga.fr/le-maitre-de-chien-guide/conseils-pratiques-aux-maitres/>

ANMGIL

Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles [ANMCGA]. (n.d.). *Services aux maîtres. Le gilet détente pour les chiens guides d'aveugles* [Web page]. Retrieved from http://www.anmcga.fr/le-maitre-de-chien-guide/services-aux-maitres/#article_22

ATAOORTOPDÉF

Atallah, R. (2018). *Top 10 des races de chien de garde* [Web page]. Retrieved from

<https://www.guide-du-chien.com/top-10-races-chien-de-garde/>

Ooreka. (n.d.). *Chien de défense* [Web page].

Retrieved from

<https://chien.ooreka.fr/astuce/voir/475509/chien-de-defense>

ATATOPBER

Atallah, R. (2018). *Top 10 des races de chien de berger* [Web page]. Retrieved from

<https://www.guide-du-chien.com/chien-de-berger-top-10/>

BERINFPERINV

Berlin. de. (n.d.). *Personnes handicapées* [Web page]. Retrieved from

<https://www.berlin.de/willkommenszentrum/fr/etape-5-quotidien/personnes-handicapees/>

INFOBEST. (2016). *Invalidité en Allemagne* [Web page]. Retrieved from

<https://www.infobest.eu/fr/themes/article/securite-sociale/allemande-1/>

BONFONRACDÉV

Bonnet, P. (2018). *Les races de chien retriever* [Web page]. Retrieved from

<https://www.planeteanimal.com/les-races-de-chien-retriever-94.html>

Font, A. (2015). *Le développement et les apprentissages du chien guide d'aveugle : du sevrage à la remise au déficient visuel* (Doctoral dissertation, École nationale vétérinaire d'Alfort).

Retrieved from <http://theses.vet-alfort.fr/telecharger.php?id=1759>

BOUPOS

Bouvier, C. (2003). *Possibilités et limites des chiens guides d'aveugles* (Doctoral dissertation,

- École nationale vétérinaire d'Alfort). Retrieved from <http://theses.vet-alfort.fr/telecharger.php?id=438>
- CANPORSOCCHI**
- Canibest - l'École des Chiens. (2019). *La sociabilisation du chien* [Web page]. Retrieved from <https://www.ecoledeschien.com/eviter-bagarres-chien.html>
- Portal, A. (2002). *Les chiens d'utilité* (Doctoral dissertation, École nationale vétérinaire d'Alfort). Retrieved from <http://theses.vet-alfort.fr/telecharger.php?id=305>
- CEGPOU**
- Cégep de Sainte-Foy. (2008). *Pour mieux comprendre l'étudiant ayant une déficience visuelle (fonctionnellement voyant)* [Brochure]. Retrieved from [http://www.cegepstfe.ca/donnees/media/1/fichiers/Services%20Adaptes/Deficience_visuelle\(fonctionnellement_voyant\).pdf](http://www.cegepstfe.ca/donnees/media/1/fichiers/Services%20Adaptes/Deficience_visuelle(fonctionnellement_voyant).pdf)
- CFLAID**
- CFLOU. (n.d.). *Aides à la mobilité* [Ecommerce website]. Retrieved from <https://www.cflou.com/21-aide-a-la-mobilite>
- CHAÉLE**
- Charvet, J-P. (n.d.). Élevage. In *Encyclopædia Universalis*. Retrieved from <http://www.universalis-edu.com.proxy.bib.ucl.ac.be/encyclopedie/elevage/>
- CHATYP**
- Chiens de chasse. (n.d.). *Types de chiens de chasse* [Web page]. Retrieved from <https://chiensdechasse.info/types-de-chiens-de-chasse/>

CHIENTENVFOR

Chiens guides Paris. (n.d.). *La famille d'accueil. Un environnement aimant et chaleureux* [Web page]. Retrieved from <https://www.chiensguidesparis.fr/la-famille-d-accueil>

Entrevues asbl. (n.d.). *La formation et l'éducation du chien guide* [Web page]. Retrieved from <http://www.entrevues.be/formation-chiens-guides-belgique.html>

CHIFONVIVDÉV

Chiens guides Paris. (n.d.). *Vivre et progresser avec un chien guide. Le suivi de l'équipe formée* [Web page]. Retrieved from <https://www.chiensguidesparis.fr/le-suivi>

Font, A. (2015). *Le développement et les apprentissages du chien guide d'aveugle : du sevrage à la remise au déficient visuel* (Doctoral dissertation, École nationale vétérinaire d'Alfort). Retrieved from <http://theses.vet-alfort.fr/telecharger.php?id=1759>

COMATEGROUNI

Communauté d'intérêts Suisse de l'intolérance à l'histamine [SIGHI]. (2018). *Groupes d'entraide* [Web page]. Retrieved from <https://www.histaminintoleranz.ch/fr/groupesentraide.html>

Atelier Suisse des Aveugles et Malvoyants. (n.d.). *Qui sommes-nous? Union suisse des aveugles* [Web page]. Retrieved from <https://blindenwerkstatt.ch/fr/qui-sommes-nous/>

DERES

De Abrantes, M. (2019). *Responsabilité civile animaux : comment ça marche ?* [Web page]. Retrieved from

<https://hintigo.fr/article/responsabilite-civile-animaux/>

DMVATR

Centre vétérinaire DMV. (n.d.). *Atrophie progressive de la rétine*. Retrieved from http://centredmv.com/wp-content/uploads/2013/09/Ophtalmologie-Veterinaire-Atrophie-progressive-de-la-retine_FR.pdf

ENTAMIFORCHI

Entrevues asbl. (n.d.). *La formation et l'éducation du chien guide* [Web page]. Retrieved from <http://www.entrevues.be/formation-chiens-guides-belgique.html>

Les Amis des Aveugles et Malvoyants. (n.d.). *Un chien guide : pour qui ? Pourquoi ?* [Web page]. Retrieved from <https://www.amisdesaveugles.org/chien-guide-pour-qui-pourquoi.html>

ENTBOUFORPOS

Entrevues asbl. (n.d.). *La formation et l'éducation du chien guide* [Web page]. Retrieved from <http://www.entrevues.be/formation-chiens-guides-belgique.html>

Bouvier, C. (2003). *Possibilités et limites des chiens guides d'aveugles* (Doctoral dissertation, École nationale vétérinaire d'Alfort). Retrieved from <http://theses.vet-alfort.fr/telecharger.php?id=438>

ENTCHI

Entrevues asbl. (n.d.). *Le chien guide* [Brochure].

ENTFONSCAFORDÉVSTA

Entrevues asbl. (n.d.). *La formation et l'éducation du chien guide* [Web page]. Retrieved from

<http://www.entrevues.be/formation-chiens-guides-belgique.html>

Font, A. (2015). *Le développement et les apprentissages du chien guide d'aveugle : du sevrage à la remise au déficient visuel* (Doctoral dissertation, École nationale vétérinaire d'Alfort).

Retrieved from <http://theses.vet-alfort.fr/telecharger.php?id=1759>

Scale Dogs. (n.d.). *Le stage de remise* [Web page]. Retrieved from <http://www.scaledogs.be/fr/648/>

ENTFOR

Entrevues asbl. (n.d.). *La formation et l'éducation du chien guide* [Web page]. Retrieved from <http://www.entrevues.be/formation-chiens-guides-belgique.html>

FEDASS

Fédération des Aveugles de France. (n.d.). *Présentation de la Fédération des Aveugles de France. 52 associations pour les personnes aveugles et malvoyantes* [Web page]. Retrieved from <https://www.aveuglesdefrance.org/notre-federation/presentation>

FEDCHICANRAC

Fédération Cynologique Internationale [FCI]. (2015). *Caniche*. Retrieved from <http://www.fci.be/Nomenclature/Standards/172q09-fr.pdf>

Association les Chiens Guides d'Aveugles de l'Ouest. (n.d.). *Les races de chiens guides* [Web page]. Retrieved from <https://www.chiens-guides-ouest.org/les-races-de-chien-guide/>

FEDFONDEUDÉV

Fédération Cynologique Internationale [FCI].
(2018). *Deutscher Schäferhund*. Retrieved from
<http://www.fci.be/Nomenclature/Standards/166g01-fr.pdf>

Font, A. (2015). *Le développement et les apprentissages du chien guide d'aveugle : du sevrage à la remise au déficient visuel* (Doctoral dissertation, École nationale vétérinaire d'Alfort). Retrieved from <http://theses.vet-alfort.fr/telecharger.php?id=1759>

FEDFONGOLDÉV

Fédération Cynologique Internationale [FCI].
(2009). *Golden Retriever*. Retrieved from
<http://www.fci.be/Nomenclature/Standards/111g08-fr.pdf>

Font, A. (2015). *Le développement et les apprentissages du chien guide d'aveugle : du sevrage à la remise au déficient visuel* (Doctoral dissertation, École nationale vétérinaire d'Alfort). Retrieved from <http://theses.vet-alfort.fr/telecharger.php?id=1759>

FEDFONRETDÉV

Fédération Cynologique Internationale [FCI].
(2012). *Retriever du Labrador*. Retrieved from
<http://www.fci.be/Nomenclature/Standards/122g08-fr.pdf>

Font, A. (2015). *Le développement et les apprentissages du chien guide d'aveugle : du sevrage à la remise au déficient visuel* (Doctoral dissertation, École nationale vétérinaire d'Alfort). Retrieved from <http://theses.vet-alfort.fr/telecharger.php?id=1759>

FEDOORGROCHI

Fédération Cynologique Internationale [FCI].
(n.d.). *Groupe 2 : Chiens de type Pinscher et Schnauzer - Molossoïdes et chiens de montagne et de bouvier suisses et autres races* [Web page].

Retrieved from

<http://www.fci.be/fr/nomenclature/2-Chiens-de-type-Pinscher-et-Schnauzer-Molossoïdes-et-chiens-de-montagne-et-de-bouvier-suisses-et-autres-races.html>

Ooreka. (n.d.). *Chien de garde/défense* [Web page]. Retrieved from

<https://chien.ooreka.fr/chien/liste/1/chien-de-garde-defense>

FEDSCH

Fédération Cynologique Internationale [FCI].
(2007). *Schnauzer géant*. Retrieved from

<http://www.fci.be/Nomenclature/Standards/181g02-fr.pdf>

FEDSERROTCN

Fédération Cynologique Internationale [FCI].
(2018). *Rottweiler*. Retrieved from

<http://www.fci.be/Nomenclature/Standards/147g02-fr.pdf>

Service-Public.fr. (2019). *Conditions de détention d'un chien dangereux* [Web page]. Retrieved from <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839>

FEDTIPDOBDOB

Fédération Cynologique Internationale [FCI].
(2016). *Dobermann*. Retrieved from

<http://www.fci.be/Nomenclature/Standards/143g02-fr.pdf>

Tipaw. (2018). *Dobermann* [Web page].

Retrieved from

<https://tipaw.com/fr/race/dobermann>

FONANMDÉVRET

Font, A. (2015). *Le développement et les apprentissages du chien guide d'aveugle : du sevrage à la remise au déficient visuel* (Doctoral dissertation, École nationale vétérinaire d'Alfort).

Retrieved from <http://theses.vet-alfort.fr/telecharger.php?id=1759>

Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles [ANMCGA]. (n.d.). *La retraite des chiens guides* [Web page]. Retrieved from <http://www.anmcga.fr/test/les-chiens-retraites/>

FONDÉV

Font, A. (2015). *Le développement et les apprentissages du chien guide d'aveugle : du sevrage à la remise au déficient visuel* (Doctoral dissertation, École nationale vétérinaire d'Alfort).

Retrieved from <http://theses.vet-alfort.fr/telecharger.php?id=1759>

FONDIODÉVÉDU

Font, A. (2015). *Le développement et les apprentissages du chien guide d'aveugle : du sevrage à la remise au déficient visuel* (Doctoral dissertation, École nationale vétérinaire d'Alfort).

Retrieved from <http://theses.vet-alfort.fr/telecharger.php?id=1759>

Diodore, S. (2014). Être éducateur de chien guide. *Aboculis*, 35, 5. Retrieved from https://chiensguides-limoges.fr/wp-content/uploads/2018/05/Aboculis_35.pdf

FSAENTÉCORÔL

Section genevoise de la Fédération suisse des aveugles et malvoyants. (n.d.). *Écoles suisses*

- de chiens guides* [Web page]. Retrieved from <https://fsa-geneve.ch/ecoles-suisse-de-chiens-guides/>
- Entrevues asbl. (n.d.). *Rôles et missions du chien guide* [Web page]. Retrieved from <http://www.entrevues.be/dressage-chiens-guides-wallonie.html>
- HILCON** Hill's. (2019). *Contrôler votre chiot face à une femelle en chaleur* [Web page]. Retrieved from <https://www.hillspet.be/fr-be/dog-care/behavior-appearance/male-puppy-around-female-puppies-in-season>
- JOUARR** Arrêté du 20 mars 2014 relatif aux critères techniques de labellisation des centres d'éducation des chiens d'assistance et des centres d'éducation des chiens-guides d'aveugles et à la création d'un certificat national, *J.O.*, 22 mars 2014.
- JOUREG** Règlement grand-ducal du 11 décembre 2008 relatif à l'aspect et aux conditions d'obtention des médailles de chien d'assistance et portant exécution des articles 2 et 3 de la loi du 22 juillet 2008 relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public aux personnes handicapées accompagnées de chiens d'assistance, *Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg*, 24 décembre 2008.
- LAGCOUVIETES** Lagrange, C. (2019). *La vie d'un chien-guide avant et après son activité* [Web page]. Retrieved from <https://forumhandicapvisuel.ch/la-vie-dun-chien-guide-avant-et-apres-son-activite/>

	Courtois, M. (n.d.). <i>Tests de tempérament pour chiots Westie</i> [Web page]. Retrieved from http://www.westiepedia.com/French/French-articles/TempermentTestF.html
LARCYN	Cynologie. (n.d.). In <i>Larousse</i>. Retrieved from https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/cynologie/21372
LARFONORICHI	Orientation. (n.d.). In <i>Larousse</i>. Retrieved from https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/orientation/56479 Fondation école suisse pour chiens d'aveugles. (n.d.). <i>Un chien-guide pour vous?</i> [Brochure]. Retrieved from http://www.blindenhundeschule.ch/fileadmin/user_upload/pdf/fhfuersie-fr.pdf
LARLAI	Laisse. (n.d.). In <i>Larousse</i>. Retrieved from https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/laisse/45960
LARONAOUÏDÉF	Ouïe. (n.d.). In <i>Larousse</i>. Retrieved from https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ouïe/56885 Œuvre Nationale des Aveugles [ONA]. (n.d.). <i>FAQ. La déficience visuelle</i> [Web page]. Retrieved from https://ona.be/informer/faq/
LARSEV	Sevrage. (n.d.). In <i>Larousse</i>. Retrieved from https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sevrage/72447
LARVALACCACC	Accompagnateur. (n.d.). In <i>Larousse</i>. Retrieved from

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/accompagnateur/468?q=accompagnateur#461>

Association Valentin Haüy. (n.d.).

Accompagnateur(rice) bénévole de déficients visuels [Web page]. Retrieved from

<https://www.avh.asso.fr/fr/accompagnateurrice-benevole-de-deficients-visuels>

LAVDMVDYSDYS

Centre Vétérinaire Laval. (n.d.). *Dysplasie des hanches*. Retrieved from

<https://www.cvlaval.com/sites/default/files/pdf/dysplasie-low2.pdf>

Centre vétérinaire DMV. (n.d.). *La dysplasie de hanche chez le chien*. Retrieved from

<https://centredmv.com/wp-content/uploads/2013/10/La-dysplasie-de-la-hanche-chez-le-chien.pdf>

LIGZANCANHAN

Ligue Braille. (n.d.). *Canne blanche* [Web page].

Retrieved from <https://www.braille.be/fr/services-et-aides-techniques/se-deplacer/canne-blanche>

Zanlonghi, X. (2012). Le handicap visuel.

Informations diverses (suite). *Revue de*

l'Ophtalmologie Française, 182, 37-70. Retrieved from

https://www.researchgate.net/profile/Xavier_Zanlonghi/publication/235417604_Le_Handicap_Visuel_informations_diverses_suite/links/0912f511616c759543000000/Le-Handicap-Visuel-informations-diverses-suite.pdf

MINSPFCONVOY

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. (n.d.). *Conditions sanitaires pour voyager avec son animal de compagnie vers un*

pays de l'Union européenne à partir du 29 décembre 2014 (mouvements non commerciaux).

Retrieved from

https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/mouvements_non_commerciaux_ue0616.pdf

Service Public Fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement. (n.d.). *Voyager avec des animaux* [Web page]. Retrieved from

https://diplomatie.belgium.be/fr/Services/voyager_a_letranger/informations_supplementaires/voyager_avec_des_animaux

MONDOM

Le Monde. (n.d.). *Qu'est-ce qu'un chien dominant et un chien dominé ?* [Web page].

Retrieved from

<https://jardinage.lemonde.fr/dossier-2100-chien-dominant-domine.html>

ONACÉC

Œuvre Nationale des Aveugles [ONA]. (n.d.). *Cécité et malvoyance* [Web page]. Retrieved from <https://ona.be/que-faisons-nous/sensibilisations-et-formations/cecite-et-malvoyance/>

ONALIGCÉCDEF

Œuvre Nationale des Aveugles [ONA]. (n.d.). *Cécité et malvoyance* [Web page]. Retrieved from <https://ona.be/que-faisons-nous/sensibilisations-et-formations/cecite-et-malvoyance/>

Ligue Braille, La Lumière, & Oeuvre Nationale des Aveugles. (2013). *La déficience visuelle*.

Retrieved from

<https://www.aviq.be/handicap/pdf/documentation/>

	publications/informations_particulieres/fiches_deficiences_emploi/Fiche01-Deficiencedevisuelle-ACCOK.pdf
OORCHI	Ooreka. (n.d.). <i>Chien de race ou chien croisé</i> [Web page]. Retrieved from https://chien.ooreka.fr/astuce/voir/584439/chien-de-race-ou-chien-croise
OORCHIBÂT	Ooreka. (n.d.). <i>Chien bâtard</i> [Web page]. Retrieved from https://chien.ooreka.fr/astuce/voir/464081/chien-batard
OORDÉF	Ooreka. (n.d.). <i>Chien de défense</i> [Web page]. Retrieved from https://chien.ooreka.fr/astuce/voir/475509/chien-de-defense
OORDRE	Ooreka. (n.d.). <i>Dressage de chien</i> [Web page]. Retrieved from https://chien.ooreka.fr/astuce/voir/756079/dressage-de-chien
POLLIGDÉFDEF	Pôle académique de Namur. (n.d.). <i>La déficience visuelle</i> [Brochure]. Retrieved from http://www.poledenamur.be/documents/outils-esi/2-visuel.pdf Ligue Braille, La Lumière, & Oeuvre Nationale des Aveugles. (2013). <i>La déficience visuelle</i>. Retrieved from https://www.avig.be/handicap/pdf/documentation/publications/informations_particulieres/fiches_deficiences_emploi/Fiche01-Deficiencedevisuelle-ACCOK.pdf

ROSMOD	Rossetti, M. (2017). Un modèle de harnais ergonomique. <i>Les Yeux de son Maître</i>, 115, 6. Retrieved from https://www.chiensguides.fr/sites/default/files/public/revues/fichier_pdf/revue_115_les_yeux_de_son_maitre_ffac.pdf
SCCLOF	Société Centrale Canine. (2018). <i>Le LOF</i> [Web page]. Retrieved from https://www.centrale-canine.fr/articles/le-lof
SERTRO	Servais, L. (2015). <i>Le chien de troupeau. Un auxiliaire précieux pour les éleveurs</i>. Retrieved from https://www.awenet.be/awe/userfiles/file/we/articles/PDF%20550%2012%202015.pdf
SIEMON	Service d'Information sur les Etudes et les Professions [SIEP]. (2015). <i>Moniteur-riche de chiens-guides</i> [Web page]. Retrieved from http://metiers.siep.be/metier/moniteur-monitrice-chiens-guides/
SRSACT	Société Royale Saint-Hubert. (n.d.). <i>Les activités de la SRSH</i> [Web page]. Retrieved from https://www.srsh.be/la-srsh/
TARAPP	Tardif, S. (n.d.). <i>Apprentissage du chien par le conditionnement classique</i> [Web page]. Retrieved from https://wamiz.com/chiens/guide/apprentissage-du-chien-par-le-conditionnement-classique-0070.html
TERBROPERCAR	Perception visuelle. (2006). In <i>TERMIUM Plus</i>. Retrieved from http://www.btb.termiumpius.gc.ca/tpv2alpha/alph

	a- fra.html?lang=fra&i=1&srchtxt=PERCEPTION+VISUELLE&index=alt&codom2nd_wet=1#resultrecs
	Brock, A. (2010). <i>Cartes interactives multimodales pour piétons malvoyants</i> (Master's thesis, Université Paul-Sabatier). Retrieved from https://www.firah.org/upload/notices/20/masterthesis-ankebrock.pdf
TERBUR	Bureau aide sociale. (2017). In <i>TERMIUM Plus</i>. Retrieved from http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra&i=1&index=alt&srchtxt=BUREAU%20AIDE%20SOCIALE
TERCHI	Chien guide. (2019). In <i>TERMIUM Plus</i>. Retrieved from https://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra&i=1&srchtxt=chien+guide&index=alt&codom2nd_wet=SG#resultrecs
TERVIS	Vision. (2003). In <i>TERMIUM Plus</i>. Retrieved from http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra&i=1&srchtxt=vision&index=alt&codom2nd_wet=1#resultrecs
TERVISCOU	Vision des couleurs. (2012). In <i>TERMIUM Plus</i>. Retrieved from http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra&i=1&srchtxt=visiondescouleurs&index=alt&codom2nd_wet=1#resultrecs

	fra.html?lang=fra&i=1&srchtxt=VISION+COULEURS&index=alt&codom2nd_wet=1#resultreco
TERVISRÉS	Vision résiduelle. (2019). In <i>TERMIUM Plus</i> . Retrieved from http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra&i=&index=alt&srchtxt=VISION%20RESIDUELLE
TERVUE	Vue. (2017). In <i>TERMIUM Plus</i> . Retrieved from http://www.btb.termiumplus.gc.ca/tpv2alpha/alpha-fra.html?lang=fra&i=1&srchtxt=VUE&index=alt&codom2nd_wet=1#resultreco
TLFVOY	Voyant. (n.d.). In <i>Trésor de la langue française informatisé [TLFi]</i> . Retrieved from http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?11;s=3442627500;r=1;nat=;sol=0;
UCBVIRLEXFOR	Union centrale suisse pour le bien des aveugles [UCBA]. (n.d.). <i>Petit lexique des termes spécifiques à la malvoyance, la cécité et la surdicécité</i> [Online glossary]. Retrieved from https://www.ucba.ch/fr/footer/service/infotheque/petit-lexique-des-termes-specifiques/
	Virgili, G., & Rubin, G. (2010). <i>Formation en orientation et mobilité pour les personnes ayant une basse vision</i> [Web page]. Retrieved from https://www.cochrane.org/fr/CD003925/formation-en-orientation-et-mobilite-pour-les-personnes-ayant-une-basse-vision
VIRFOR	Virgili, G., & Rubin, G. (2010). <i>Formation en orientation et mobilité pour les personnes ayant</i>

une basse vision [Web page]. Retrieved from <https://www.cochrane.org/fr/CD003925/formation-en-orientation-et-mobilite-pour-les-personnes-ayant-une-basse-vision>

1.3.1 Thèses et mémoires

Bärbel, M.N. (2015). *Sehbehinderung und Blindheit – Prävalenz von Depression, Angst und sozialer Phobie* (Doctoral dissertation, Justus-Liebig-Universität Gießen). Retrieved from <https://d-nb.info/1155405528/34>

1.3.2 Documents électroniques

Cabinet vétérinaire monvt. (n.d.). *Avoir des chiots en leur procurant un pédigrée Saint Hubert?* [Web page]. Retrieved from <https://www.monvt.eu/prevention-conseils/conseils-chien-chat/pedigrée-st-hubert/>

CFLOU. (n.d.). *Aides à la mobilité* [Ecommerce website]. Retrieved from <https://www.cflou.com/21-aide-a-la-mobilite>

Eqla. (n.d.). *Mieux comprendre la déficience visuelle* [Web page]. Retrieved from <https://eqla.be/informer/mieux-comprendre-la-deficience-visuelle/>

Fondation Centre suisse de pédagogie spécialisée [CSPS]. (n.d.). *FAQ compensation des désavantages*. Retrieved from <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=6&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKewjj19ekldrjAhUKuaQKHWcGdyYQFjAFegQIBR>

[AB&url=http%3A%2F%2Fwww.csps.ch%2Fbausteine.net%2Ff%2F50724%2F160819_FAQCompensationdesd%25C3%25A9santages_Documentcomplet.pdf%3Ffd%3D3&usg=AOvVaw30FgvV2FpLEekgrwqzmW49](http%3A%2F%2Fwww.csps.ch%2Fbausteine.net%2Ff%2F50724%2F160819_FAQCompensationdesd%25C3%25A9santages_Documentcomplet.pdf%3Ffd%3D3&usg=AOvVaw30FgvV2FpLEekgrwqzmW49)

Les Chiens Guides d'Aveugles de Provence Côte d'Azur Corse. (n.d.). *Les métiers du chien guide* [Web page]. Retrieved from <http://www.chiensguides.org/fr/les-metiers-du-chien-guide-49.html>

Ligue Braille. (n.d.). *Canne blanche* [Web page]. Retrieved from <https://www.braille.be/fr/services-et-aides-techniques/se-deplacer/canne-blanche>

Ligue Braille, La Lumière, & Oeuvre Nationale des Aveugles. (2013). *La déficience visuelle*. Retrieved from https://www.aviq.be/handicap/pdf/documentation/publications/informations_particulieres/fiches_deficiences_emploi/Fiche01-Deficiencervisuelle-ACCOK.pdf

Ooreka. (n.d.). *Dressage de chien* [Web page]. Retrieved from <https://chien.ooreka.fr/astuce/voir/756079/dressage-de-chien>

Robert Koch-Institut. (2017). *Blindheit und Sehbehinderung – GBE Themenheft*. Retrieved from https://www.rki.de/DE/Content/Gesundheitsmonitoring/Gesundheitsberichte_rstattung/GBEDownloadsT/blindheit.pdf?__blob=publicationFile

ZEISS. (2017). *Qu'est-ce qu'un handicap visuel?* [Web page]. Retrieved from <https://www.zeiss.be/vision-care/fr/mieux-voir/comprendre-la-vision/qu-est-ce-qu-un-handicap-visuel-.html>

1.3.3 Documents non publiés ou à diffusion limitée

Entrevues asbl. (n.d.). *Le chien guide* [Brochure].

1.3.4 Entrée dans un ouvrage de référence

Sauvagin, -ine, adj. et subst. (n.d.). In *Trésor de la langue française informatisé [TLFi]*. Retrieved from <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/visusel.exe?33;s=1804875210;r=2;nat=;sol=3;>



Hoffnung für die Zukunft

Wie ich wollte, habe ich im Laufe dieser Arbeit viel über Blindenführhunde gelernt. Ich hoffe, dass ich meinen Lesern helfen konnte, diese Tiere zu entdecken oder wieder zu entdecken.

Ich hoffe auch, dass Blinden- und Sehbehindertenverbände oder Blindenführhundschaften auf diesen Seiten Informationen finden können, die für ihre Aufgabe nützlich sind. Ihre Arbeit ist bewundernswert und es wäre mir eine Freude, ihnen helfen zu können.

Schließlich hoffe ich, dass ich das Bewusstsein meiner Leser für die Bedeutung der Arbeit von Blindenführhunden schärfen konnte. Wie bereits erwähnt, weiß ich heute, dass die breite Öffentlichkeit mit Blindenführhunden sehr wenig vertraut ist. Wenn es den Blindenführhundschaften jedoch gelingt, diese Helden auszubilden, ist es auch der Allgemeinheit zu verdanken. Tatsächlich können wir alle helfen, zum Beispiel durch Spenden.

Ich persönlich träume heute davon, eine Patenfamilie zu werden. Auch wenn meine Masterarbeit hier endet, geht mein Abenteuer in der Welt der Blindenführhunde weiter.

Fortsetzung folgt...



Bibliographie

1.1 Textes législatifs

Allgemeines Gleichbehandlungsgesetz du 14 août 2006, *BGBI.*, 18 août 2006.

Arrêté du Gouvernement wallon du 13 mars 2014 modifiant certaines dispositions du Chapitre V du Titre VII du Livre V de la Deuxième partie du Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé, relatif à l'aide individuelle à l'intégration, *M.B.*, 23 juin 2015, annexe 82, art. 784 à 796/6.

Arrêté du Gouvernement wallon du 11 avril 2019 établissant la nomenclature des prestations et interventions visées à l'article 43/7, 1°, du Code de l'Action Sociale et de la Santé et à l'article 10/8 du Code réglementaire wallon de l'Action Sociale et de la Santé, annexe 1.

Convention relative aux droits des personnes handicapées, adoptée à New York le 13 décembre 2006, approuvée par la loi du 13 mai 2009, *M.B.*, 22 juillet 2009.

Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé, annexe 83.

Code réglementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé, art. 821 à 831.

CWASS, art. 327 à 333.

Décret de l'Autorité flamande du 20 mars 2009 relatif à l'accessibilité aux personnes accompagnées de chiens d'assistance des lieux publics, *M.B.*, 8 mai 2009.

Décret n° 2005-1714 du 29 décembre 2005 relatif à la carte d'invalidité et à la carte de priorité pour personne handicapée et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire), *J.O.*, 30 décembre 2005.

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, *J.O.*, 12 février 2005.

Ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 décembre 2008 relative à l'accès des chiens d'assistance aux lieux ouverts au public, *M.B.*, 14 janvier 2009.

SGB IX, art. 2.

SGB IX, art. 145.

Verordnung über die orthopädische Versorgung Unfallverletzter du 18 juillet 1973,
BGBI., 25 juillet 1973.

1.2 Monographies

Bélangier, N., Boutin-Quesnel, R., Kerpan, N., & Rousseau, L-J. (1985).
Vocabulaire systématique de la terminologie. Retrieved from
https://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/voc_syste_matique_terminologie.pdf

Bernard, N. (2017). *Guide des citations, références et abréviations juridiques*
(6è éd.). Retrieved from
<https://legalworld.wolterskluwer.be/media/4562/guide-des-citations-references-abreviations-juridiques.pdf>

Delisle, J. (2003). *La traduction raisonnée : manuel d'initiation à la traduction professionnelle de l'anglais vers le français* (2è éd.). Retrieved from
<http://books.google.be>

Gouadec, D. (1989). *Le traducteur, la traduction et l'entreprise*. Retrieved from
<http://www.gouadec.net/publications/Le%20traducteur,%20la%20traduction%20et%20l%27entreprise%20Daniel%20GOUADEC.pdf>

Pavel, S., & Nolet, D. (2001). *Précis de terminologie*. Retrieved from http://publications.gc.ca/collections/collection_2007/pwgsc-tpsgc/S53-28-2001F.pdf

Union européenne [UE] (Ed.). (2011). *Code de rédaction interinstitutionnel*.
<http://dx.doi.org/10.2830/37057>

1.3 Thèses et mémoires

Bärbel, M.N. (2015). *Sehbehinderung und Blindheit – Prävalenz von Depression, Angst und sozialer Phobie* (Doctoral dissertation, Justus-Liebig-Universität Gießen). Retrieved from <https://d-nb.info/1155405528/34>

Font, A. (2015). *Le développement et les apprentissages du chien guide d'aveugle : du sevrage à la remise au déficient visuel* (Doctoral dissertation, École nationale vétérinaire d'Alfort). Retrieved from <http://theses.vet-alfort.fr/telecharger.php?id=1759>

Strobel, C. (2009). *Die Bedeutung von Behindertenbegleithunden für Menschen mit körperlicher Behinderung anhand des Lebenslagekonzepts* (Doctoral dissertation, Hochschule Ravensburg-Weingarten). Retrieved from <http://apporte-assistenzhunde.de/upload/pages/Diplomarbeit.pdf>

Zellinger, S. (2015). *Rechte von Menschen mit Behinderung im Hinblick auf barrierefreie Zugangsrechte von Assistenzhunden in unserer Gesellschaft*

(Doctoral dissertation, Hochschule Merseburg). Retrieved from
<https://core.ac.uk/download/pdf/51449300.pdf>

1.4 Documents non publiés ou à diffusion limitée

Entrevues asbl. (n.d.). *L'autonomie, ça se construit tout petit !* [Brochure].

Entrevues asbl. (n.d.). *Le chien guide* [Brochure].

Entrevues asbl. (n.d.). *Le chien guide : un nouveau regard vers l'avenir* [Brochure].

Entrevues asbl. (2018). *Le compagnon guide* [Biannual review].

Entrevues asbl. (n.d.). *Emmenez-le partout pour qu'il l'emmène partout !*
[Brochure].

Maubille, G. (2017). *Encyclopédie de la traduction* [Lecture notes].

Maubille, G. (2017). *Outils de traduction et documentation* [Lecture notes].

Maubille, G. (2018). *Terminologie* [Lecture notes].

1.5 Articles

Bertram, B. (2005). Blindheit und Sehbehinderung in Deutschland: Ursachen und Häufigkeit. *der Augenarzt*, 39(6), 267-268. Retrieved from http://cms.augeninfo.de/fileadmin/PDF/0512aa_267.pdf

Durieux, C. (2005). L'enseignement de la traduction : enjeux et démarches. *Meta*, 50(1), 36–47. <https://doi.org/10.7202/010655ar>

Finger, R.P., Bertram, B., Wolfram, C., & Holz, F.G. (2012). Blindheit und Sehbehinderung in Deutschland : leichter Rückgang der Prävalenz. *Deutsches Ärzteblatt*, 109(27-28), 484-489. <http://dx.doi.org/10.3238/arztebl.2012.0484>

Mareschal, G. (1988). Le rôle de la terminologie et de la documentation dans l'enseignement de la traduction spécialisée. *Meta*, 33(2), 258–266. <https://doi.org/10.7202/003573ar>

1.6 Documents audio-visuels

Les Chiens Guides d'Aveugles du Centre-Ouest [ACGAO] (Producteur). (s.d.). *Chiens Guides d'Aveugles du Centre-Ouest - Comment ça se passe ?* [Youtube video]. Retrieved from https://www.youtube.com/watch?v=3ckDyYFe_TM

Massart, L. (Réalisateur), & Entrevues asbl (Producteur). (s.d.). *TOGETHER - Dans la peau d'un chien guide* (L'expérience en réalité virtuelle) [Youtube video]. Retrieved from <https://www.youtube.com/watch?v=dTvRDWgh0Ek>

Massart, L. (Réalisateur), & Entrevues asbl (Producteur). (s.d.). *TOGETHER - Dans la peau d'un chien guide* (Le reportage) [Youtube video]. Retrieved from <https://www.youtube.com/watch?v=ELZbikSw428>

1.7 Documents électroniques

Académie de Lyon. (n.d.). *Le handicap visuel*. Retrieved from https://eps.enseigne.ac-lyon.fr/spip/IMG/pdf/le_handicap_visuel.pdf

Alcimed. (2009). *Étude européenne sur le marché et les prix des aides techniques destinées aux personnes handicapées et en perte d'autonomie*. Retrieved from https://www.cnsa.fr/documentation/monographie_allemande.pdf

Apotheken Umschau. (2014). *Posttraumatische Belastungsstörung (PTBS)* [Blog post]. Retrieved from <https://www.apotheken-umschau.de/posttraumatische-belastungsstoerung>

Assistance Dogs Europe [ADEu]. (n.d.). *Members* [Web page]. Retrieved from <https://assistancedogseurope.org/members/>

Assistance Dogs International [ADI]. (n.d.). *Who we are* [Web page]. Retrieved from <https://assistancedogsinternational.org/>

Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles [ANMCGA]. (n.d.). *Législation en France* [Web page]. Retrieved from <http://www.anmcga.fr/la-libre-circulation/legislation-en-france-et-statut-du/>

Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles [ANMCGA]. (n.d.). *Un pictogramme pour des commerçants engagés* [Web page]. Retrieved from <http://www.anmcga.fr/etablissements-recevant-du-public/un-pictogramme-pour-des-commerçants-engagés/>

Bechstein, M. (2010). *Praxis der Motopädie – Psychomotorik*. Retrieved from http://www.mbechstein.de/reader_pm/theorie_themen/08_koerperbehinderung.pdf

Blinden-und-Sehbehinderten-Verband Brandenburg e.V. [BSVB]. (2006). *Informationsblatt des BSVB Nr. 5 / 2006 vom 12. Juni 2006* [Information sheet]. Retrieved from <http://www.bsvb-schwedt.de/doks/2006/vertag.htm>

Blinden- und Sehbehindertenverein Westfalen e.V. [BSVW]. (2010). *Lebenspraktische Fähigkeiten* [Web page]. Retrieved from <https://www.bsvw.org/ratgeber-von-a-z/26-Lebenspraktische%20Fähigkeiten.html>

Blinden- und Sehbehindertenverein Westfalen e.V. [BSVW]. (n.d.). *Deutscher Blinden- und Sehbehindertenverband e.V. (DBSV)* [Web page]. Retrieved from <https://www.bsvw.org/ratgeber-von-a-z-/116-Deutscher%20Blinden-%20und%20Sehbehindertenverband%20e.V.%20%28DBSV%29.html>

Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft [BMEL]. (2014). *Betreten von Lebensmittelgeschäften mit Blindenführhund oder Assistenzhund erlaubt* [Web page]. Retrieved from https://www.bmel.de/DE/Ernaehrung/SichereLebensmittel/Hygiene/_Texte/MitBlindenhundLebensmittelgeschaeft.html

Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale [Cleiss]. (n.d.). *La protection sociale locale en Allemagne. Assurance maladie* [Web page]. Retrieved from https://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_allemande3.html

Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale [Cleiss]. (n.d.). *Qui sommes-nous ?* [Web page]. Retrieved from <https://www.cleiss.fr/presentation/index.html>

Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale [Cleiss]. (n.d.). *Le régime allemand de sécurité sociale. Assistance sociale* [Web page]. Retrieved from https://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_allemande9.html

Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale [Cleiss].
(n.d.). *Le régime allemand de sécurité sociale. Assurance dépendance*
[Web page]. Retrieved from
https://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_allemande4.html

Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale [Cleiss].
(n.d.). *Le régime allemand de sécurité sociale. Introduction* [Web page].
Retrieved from https://www.cleiss.fr/docs/regimes/regime_allemande1.html

Commission européenne. (n.d.). *Allemagne - Prestations en cas de dépendance*
[Web page]. Retrieved from
<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1111&langId=fr&intPageId=4548>

Commission européenne. (n.d.). *Allemagne - Les prestations en nature de
l'assurance maladie en cas de maladie* [Web page]. Retrieved from
<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1111&langId=fr&intPageId=4549>

Deutscher Blinden- und Sehbehindertenverband e.V. [DBSV]. (n.d.). *DBSV in
English* [Web page]. Retrieved from <https://www.dbsv.org/dbsv-in-english.html>

Deutscher Blinden- und Sehbehindertenverband e.V. [DBSV]. (n.d.). *Die Geschichte des DBSV: Von den Anfängen bis heute* [Web page]. Retrieved from <https://www.dbsv.org/historisches.html>

Deutscher Blinden- und Sehbehindertenverband e.V. [DBSV]. (n.d.). *Kontakt Daten der Fachgruppensprecher Blindenführhundhalter DBSV* [Web page]. Retrieved from http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:050XFhcze1YJ:www.dbsv.org/files/ueber-dbsv/struktur/dbsv-fachgremien/blindenfuehrhundhalter/FH_AK-Adressen_Liste%2520Fachgruppensprecher.docx+&cd=2&hl=fr&ct=clnk&gl=fr

Deutscher Blinden- und Sehbehindertenverband e.V. [DBSV]. (n.d.). *Die Landesvereine des DBSV* [Web page]. Retrieved from <https://www.dbsv.org/landesvereine.html>

Deutscher Blinden- und Sehbehindertenverband e.V. [DBSV]. (n.d.). *Lebenspraktische Fähigkeiten (LPF)* [Web page]. Retrieved from <https://www.dbsv.org/lebenspraktische-faehigkeiten-lpf.html>

Deutscher Blinden- und Sehbehindertenverband e.V. [DBSV]. (n.d.). *Rechtsfragen zum Blindenführhund* [Web page]. Retrieved from <https://www.dbsv.org/rechtsfragen-zum-blindenfuehrhund.html>

Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.. (n.d.). *Allergieanzeigehund* [Web page]. Retrieved from <http://www.assistenzhunde-zentrum.de/index.php/assistenzhunde/allergieanzeigehund>

Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.. (n.d.). *Assistenzhunde* [Web page]. Retrieved from <http://www.assistenzhunde-zentrum.de/index.php/assistenzhunde>

Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.. (n.d.). *Asthmawarnhund* [Web page]. Retrieved from <http://www.assistenzhunde-zentrum.de/index.php/assistenzhunde/asthmawarnhund>

Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.. (n.d.). *Ausbildung zum Assistenzhundetrainer* [Brochure]. Retrieved from <http://assistance-dogs-center.com/images/pdf/AusbildungzumAssistenzhundetrainerOkt18.pdf>

Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.. (n.d.). *Autismushund* [Web page]. Retrieved from <http://www.assistenzhunde-zentrum.de/index.php/assistenzhunde/autismushund>

Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.. (n.d.). *Blindenführhund* [Web page]. Retrieved from <http://www.assistenzhunde-zentrum.de/index.php/assistenzhunde/blindenfuehrhund>

Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.. (n.d.). *Demenz-Assistenzhund* [Web page]. Retrieved from <http://www.assistenzhunde-zentrum.de/index.php/assistenzhunde/demenz-assistenzhund>

Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.. (n.d.). *Diabetikerwarnhund* [Web page]. Retrieved from <http://www.assistenzhunde-zentrum.de/index.php/assistenzhunde/diabetikerwarnhund>

Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.. (n.d.). *Dual-Blindenführhund* [Web page]. Retrieved from <http://www.assistenzhunde-zentrum.de/index.php/assistenzhunde/dual-blindenfuehrhund>

Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.. (n.d.). *Epilepsiewarn- und Epilepsieanzeighund* [Web page]. Retrieved from <http://www.assistenzhunde-zentrum.de/index.php/assistenzhunde/epilepsiewarnhund>

Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.. (n.d.). *FAS-Assistenzhund* [Web page]. Retrieved from <http://www.assistenzhunde-zentrum.de/index.php/assistenzhunde/fas-assistenzhund>

Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.. (n.d.). *LPF-Assistenzhund* [Web page]. Retrieved from <http://www.assistenzhunde-zentrum.de/index.php/assistenzhunde/lpf-assistenzhund>

Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.. (n.d.). *Migränewarnhund* [Web page]. Retrieved from <http://www.assistenzhunde-zentrum.de/index.php/assistenzhunde/migraenewarnhund>

Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.. (n.d.). *Mobilitätsassistenzhund* [Web page]. Retrieved from <http://www.assistenzhunde-zentrum.de/index.php/assistenzhunde/mobilitaetsassistenzhund>

Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.. (n.d.). *Narkolepsiewarnhund* [Web page]. Retrieved from <http://www.assistenzhunde-zentrum.de/index.php/assistenzhunde/narkolepsiewarnhund>

Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.. (n.d.). *PTBS-Assistenzhund* [Web page]. Retrieved from <http://www.assistenzhunde-zentrum.de/index.php/assistenzhunde/ptbs-assistenzhund>

Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.. (n.d.). *Schlaganfallwarnhund* [Web page]. Retrieved from <http://www.assistenzhunde-zentrum.de/index.php/assistenzhunde/schlaganfallwarnhund>

Deutsches Assistenzhunde-Zentrum T.A.R.S.Q.. (n.d.). *Signalhund* [Web page].

Retrieved from <http://www.assistenzhunde-zentrum.de/index.php/assistenzhunde/signalhund>

Dieu, A. (n.d.). *La FCI : Fédération Cynologique Internationale* [Web page].

Retrieved from <https://www.woopets.fr/chien/guide/fci-federation-cynologique-internationale/>

Eqla. (n.d.). *Mieux comprendre la déficience visuelle* [Web page]. Retrieved from

<https://eqla.be/informer/mieux-comprendre-la-deficience-visuelle/>

FASD Deutschland e.V.. (n.d.). *Leben mit FASD. FAQ* [FAQ]. Retrieved from

<http://www.fasd-deutschland.de/leben-mit-fasd/was-ist-fasd.html>

GKV-Spitzenverband. (n.d.). *Der Verband* [Web page]. Retrieved from

https://www.gkv-spitzenverband.de/gkv_spitzenverband/der_verband/wir_ueber_uns.jsp

Guide des Dons et Legs. (n.d.). *Liste des associations de la thématique « chiens guides pour aveugles »* [Web page]. Retrieved from <http://www.dons-legs.be/v2/listing-des-associations-chiens-guides-pour-aveugles-18539/>

Gut Paulshof Assistenzhunde GbR Küsters&Küsters. (n.d.). *F.A.Q.s* [Web page].

Retrieved from <https://assistenzhundeausbilder.de/f-a-q-s/>

Hasler, P.W., Orgül, S., Vogten, H., & Haegeli, D. (n.d.). *Verschiedene Glaukom-Formen* [Web page]. Retrieved from <http://www.swissglaukom.ch/CMS/de-CH/Glaucome/Verschiedene-Glaukomformen.aspx?Sel=369&lq=1>

Klinikum rechts der Isar. (2017). *Grüner Star (Glaukom)* [Web page]. Retrieved from <http://www.augenklinik.med.tum.de/node/225>

Kokartis, R., Roth, E., Pohl, G., & Böhning, D. (2006). *Der Blindenführhund als Mobilitätshilfe für blinde und hochgradig sehbehinderte Menschen* [Brochure]. Retrieved from <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=3&ved=2ahUKEwiRgomjuvrjAhWB2KQKHeU6D1sQFjACegQIBxAC&url=https%3A%2F%2Fwww.dbsv.org%2Fbroschueren.html%3Ffile%3Dfiles%2Fueber-dbsv%2Fpublikationen%2Fbroschueren%2FDBSV-Broschuere-Der-Blindenfuhrhund.pdf&usg=AOvVaw1DCTPdJW4jxphjuSGUyrC8>

Künzli, A. (2003). *Quelques stratégies et principes en traduction technique français-allemand et français-suédois* [Research notebook]. Retrieved from [http://www.diva\[portal.org/smash/get/diva2:198303/FULLTEXT01.pdf](http://www.diva[portal.org/smash/get/diva2:198303/FULLTEXT01.pdf)

Fédération Française des Associations de Chiens guides d'aveugles [FFAC]. (n.d.).

Le chien guide et la loi [Web page]. Retrieved from

<https://www.chiensguides.fr/chien-guide-et-loi>

Œuvre Nationale des Aveugles [ONA]. (n.d.). *La déficience visuelle* [FAQ].

Retrieved from <https://ona.be/informer/faq/>

Öffentliches Gesundheitsportal Österreichs. (2018). *Das Auge: Aufbau und*

Funktion [Web page]. Retrieved from

<https://www.gesundheit.gv.at/krankheiten/augen/info/auge-aufbau>

Öffentliches Gesundheitsportal Österreichs. (n.d.). *Trabekelwerk* [Web glossary].

Retrieved from <https://www.gesundheit.gv.at/lexikon/t/lexikon-trabekelwerk>

Organisation mondiale de la Santé [OMS]. (2018). *Cécité et déficience visuelle*

[Web page]. Retrieved from [https://www.who.int/fr/news-room/fact-](https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/blindness-and-visual-impairment)

[sheets/detail/blindness-and-visual-impairment](https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/blindness-and-visual-impairment)

Robert Koch-Institut. (2017). *Blindheit und Sehbehinderung – GBE Themenheft*.

Retrieved from

https://www.rki.de/DE/Content/Gesundheitsmonitoring/Gesundheitsberichte_rstattung/GBEDownloadsT/blindheit.pdf?__blob=publicationFile

Seh-Netz e.V.. (n.d.). *Begleitpersonen und Führhunde* [Web page]. Retrieved from <https://www.oepnv-info.de/freifahrt/unentgeltliche-befoerderung/fuehrhunde-und-begleitpersonen>

Stiftung Schweizerische Schule für Blindenführhunde. (n.d.). *Chiens guides* [Web page]. Retrieved from <http://www.blindenhundeschule.ch/fr/chiens-guides.html>

Stratégies et techniques de traduction. (n.d.). Retrieved from https://www.9h05.com/wa_files/Strat_C3_A9gies_20et_20techniques_20de_20traduction.pdf

Unia. (2011). *Recommandation relative à l'accès des chiens d'assistance dans les hôpitaux*. Retrieved from https://www.unia.be/files/Documenten/Aanbevelingen-advies/Accès_chiens_dassistance_hôpitaux- Recommandation_2011.pdf

Verein für Blindenhunde und Mobilitätshilfen [VBM]. (n.d.). *Die Geschichte des VBM* [Web page]. Retrieved from <https://www.blindenhund.ch/geschichte-des-vbm/>